

Continuons à faire bouger Uccle

Depuis 6 ans, l'équipe Ecolo-Groen s'est investie sans relâche, à vos côtés, au sein de la majorité communale. L'offre culturelle est plus diversifiée, l'espace public est plus sécurisant, végétalisé et mieux partagé, le journal "Wolvendael" est modernisé, l'action sociale est renforcée, une plus grande participation citoyenne a été instaurée, etc. Tout cela, sans augmenter la fiscalité, une première en 20 ans !

Fort·e·s de notre expérience, d'une énergie et d'un enthousiasme intacts, nous voulons continuer à faire bouger Uccle. Avec vous ! En soutenant les initiatives citoyennes, clubs sportifs, associations culturelles, associations de commerçants, comités de quartier, mouvements de jeunesse... qui font notre richesse.

L'urgence climatique nous rappelle la nécessité d'intensifier nos actions, notamment pour préserver nos espaces naturels, lutter contre les inondations et soutenir les personnes les plus fragiles.

En tant que 2e force politique, nous sommes prêt·e·s à reprendre nos responsabilités.

Vous trouverez-ci dessous notre programme.

Table des matières

L’ACTION SOCIALE ET L’EMPLOI : Travailler à l’émancipation de tou·tes	6
Au niveau de la politique générale pour l’action sociale	7
Faciliter l’accès à l’aide sociale pour toutes et tous	8
Pour un accueil positif et respectueux des primo-arrivants	8
Soutien à la recherche et à la création d’emploi	9
Lutter contre le sans-abrisme	9
MOBILITÉ ET TRAVAUX PUBLICS : Mieux partager l’espace public pour une plus grande convivialité et qualité de vie dans les quartiers.	10
Approche globale de la mobilité et de l’espace public	10
Déplacements piétons	11
Déplacements cyclistes	13
Déplacements en transports en commun	14
La question du métro	15
Trottinettes, motos et scooters	16
Déplacements en voiture et véhicules utilitaires	16
Le Bois de la Cambre	17
Les déplacements vers l’école	17
Les déplacements vers le travail et pour les livraisons	17
Les chantiers et l’entretien des voiries	18
CLIMAT	19
Mettre en œuvre avec volontarisme le Plan climat local	19
Créer une plateforme climat locale	19
Agir sur le nerf de la guerre : l’argent	19
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ : Améliorer la qualité de vie des habitant·e·s, préserver la nature	21
La nature nous est indispensable, elle doit trouver sa place en ville	21
Gérer durablement les espaces verts et sensibiliser le public à la protection de la biodiversité	22
Mieux protéger les arbres et arbustes et augmenter leur nombre	23
Respirer un air sain	23
Uccle zéro pesticide	24
Un éclairage nocturne qui respecte notre sommeil et les animaux nocturnes	24
Une commune plus calme	24
Réduire la publicité	25
Rendre sa place à l’eau en ville et prévenir les inondations	25

URBANISME : La ville à 10 minutes, construire en tenant compte des dérèglements climatiques et de la nature	27
Protéger et connecter entre eux les espaces verts existants, un urbanisme respectueux de la nature.	27
Préserver les intérieurs d'îlots	28
Un espace public avec moins de publicité.....	28
Un développement urbanistique au service de l'urgence climatique	28
Préserver nos paysages, la qualité de l'espace public et notre patrimoine	29
Revoir les outils de planification et le règlement d'urbanisme communaux.....	30
Pour un service de qualité et une démocratie participative en matière d'urbanisme	30
UNE DÉMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE	31
La participation au cœur de la gestion communale	31
Une commune qui informe encore plus ses citoyen.nes.....	32
Une commune transparente et innovante sur le plan démocratique	33
Éthique et décumul.....	34
CULTURE FRANCOPHONE ET NÉERLANDOPHONE	35
Poursuivre le chantier de transformation du Centre culturel	35
Faire de la Ferme rose un Centre d'expression et de créativité reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles et un lieu de rencontres et de liens	35
Des bibliothèques lieux de culture et lieux de vie, avec un soutien structurel.....	36
La Maison des arts, un Centre d'art doté d'une programmation propre.....	36
Un musée à l'ancienne Maison communale	37
Un soutien accru aux acteurs culturels du territoire.....	37
Une culture festive, accessible et durable	37
Toujours plus d'art dans l'espace public.....	38
Soutenir les artistes locaux, professionnels et amateurs.....	38
Notre patrimoine, un trésor à préserver et valoriser	38
Favoriser et développer la pratique et l'expression artistique	39
L'ÉCONOMIE LOCALE & LE COMMERCE	40
Soutenir les commerces et les services de proximité, ainsi que les entreprises actives ou débutantes à Uccle	40
Soutenir l'esprit d'innovation et d'entreprise à Uccle.....	41
Faciliter la vie des commerces.....	41
Soutenir les entreprises d'économie sociale, les entreprises durables et les systèmes d'échanges.....	42
FAMILLE, PETITE-ENFANCE ET JEUNESSE	44

Renforcer et améliorer l'accueil de la petite enfance	44
Encourager l'accès aux loisirs et à l'épanouissement des enfants et des jeunes	45
Améliorer l'accueil extra-scolaire (ATL - Accueil Temps Libre)	46
Assurer l'accès à une alimentation saine et durable, en particulier un repas chaud quotidien de qualité à midi, dans les écoles communales	46
Repenser nos espaces pour inclure les enfants et les jeunes	46
Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse et maisons de jeunes de la commune	47
Favoriser la participation et l'engagement des jeunes au niveau local	47
La culture pour et par les jeunes (voir aussi le chapitre culture.)	48
Soutenir les différentes formes de parentalité	48
ENSEIGNEMENT : L'école, lieu d'émancipation et de transition. Du respect et du soutien pour les enseignants.....	49
Une école plus verte et plus durable, ouverte vers l'extérieur	49
Un enseignement bienveillant mais exigeant, une approche globale	50
Une école accueillante, inclusive et participative	51
Une attention particulière et un soutien renforcé pour les équipes.....	52
Le soutien scolaire en dehors de l'école	52
LES SENIORS : Une commune attentive aux besoins de chaque aîné·e.....	53
Au niveau de la politique générale	53
Favoriser la participation des seniors dans les institutions et les services publics qui leur sont dédiés et l'ouverture vers l'extérieur et les autres générations	54
Développer le logement alternatif pour les seniors	54
LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Ensemble, pour une égalité dans les faits....	55
Piloter des changements globaux.....	55
Uccle, une commune accueillante et non violente	56
Travailler sur nos représentations	57
LOGEMENT Rendre le logement abordable pour les Ucclois.es	58
Développer l'offre de logements abordables	59
Conserver voire développer le foncier public	60
Innover et faciliter le démembrement entre propriété publique du sol et propriété des constructions, utiliser de nouveaux outils	60
Centraliser, conseiller et protéger.....	60
Cibler des publics spécifiques ou en situation d'urgence	61
Privilégier le logement durable et de qualité	62
PROPRETÉ PUBLIQUE : Ma commune plus propre, plus agréable.....	63
L'action de la commune dans les espaces publics	63

Sensibiliser les habitant·e·s et les milieux scolaires	64
Les commerces, l’Horeca, les entreprises	65
LA SÉCURITÉ : Police et Prévention, des actions complémentaires	66
Traiter prioritairement les comportements régulièrement considérés comme étant les plus problématiques aux yeux des habitants	67
Investir dans une sécurité de proximité via la prévention et la police	67
Une police innovante	68
Assurer la sécurité tant subjective (sentiment d’insécurité) qu’objective (accidents, actes de violence et vols)	68
Aider les commerces et entreprises à se protéger	69
Pour les citoyen·ne·s	69
Mieux recruter, former et évaluer les policiers	69
Démocratiser la décision politique en matière de police et mieux communiquer	70
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET AFFAIRES EUROPÉENNES	71
Confirmer Uccle, comme commune hospitalière exemplaire	71
Renforcer les partenariats Nord-Sud	72
Préserver le label « commune du commerce équitable »	72
Développer les actions d’éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire	72
Soutenir les acteurs locaux de la solidarité internationale	72
Promouvoir les droits humains et le dialogue interculturel	72
Promouvoir et valoriser notre identité européenne	73
LES SPORTS : Le sport accessible à tou·te·s	74
Une politique "sport pour tou·te·s"	74
Soutenir et coordonner les associations et clubs sportifs	75
Des infrastructures sportives de qualité	75
Santé, alimentation environnement et sport	76
LE RESPECT DU VIVANT : Uccle, commune amie des animaux	77
Informé, sensibiliser et aider les Ucclois·es à assurer le bien-être des animaux	77
La place des animaux dans notre commune et leur protection	78
Agir via notre alimentation	79
Soutien aux espèces sauvages locales	79

L'ACTION SOCIALE ET L'EMPLOI : Travailler à l'émancipation de tou·tes

La succession des crises a pesé sur les conditions de vie et le bien-être des Ucclois·es. Le soutien renforcé aux services sociaux, dont le CPAS, a permis à différents publics de faire face au mieux à ces difficultés. La priorité demeure d'accompagner chacun·e, selon ses besoins, vers davantage d'autonomie et d'accès aux aides sociales. Le travail d'insertion et d'émancipation doit se dérouler sur de multiples terrains dont le logement, la culture, la citoyenneté... Chacun·e doit pouvoir bénéficier d'un coup de main lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile. Sans être montré du doigt, en toute dignité. Tout le monde doit également pouvoir être autonome au maximum dans sa vie quotidienne et dans ses choix.

C'est pourquoi notre commune doit miser sur les capacités de chaque être humain à se réaliser, en relation avec sa famille, ses ami·es et les autres citoyen·nes. Elle doit également utiliser les biens communs et les services collectifs de la commune, pour soutenir chacun·e.

Ecolo-Groen veut accompagner les plus fragiles. Sans l'inclusion des plus fragiles dans la société, il n'y a pas de démocratie. Nous mettrons tout en œuvre pour que chacun·e puisse se vêtir, manger à sa faim, se loger et se chauffer, se former, occuper ses loisirs... Cela quelle que soit l'origine de ses difficultés : économique, familiale, culturelle, d'apprentissage élémentaire, d'âge, de santé, découlant d'un handicap... Nous veillerons parallèlement à faire barrage aux discours politiques condescendants et culpabilisants que certains tiennent vers les moins nantis. Ce soutien doit continuer à s'étendre également aux réfugié·es dans la dignité, la tolérance, le respect de toutes et tous dans ses choix de vie et convictions philosophiques et religieuses, dans le respect des lois.

Nous voulons utiliser tous les leviers au service de la solidarité. La solidarité, au départ de l'action publique, doit être garantie à quiconque. La Commune et le CPAS occupent, au niveau local, le cœur des actions de soutien aux personnes précarisées. Complémentaires, ils doivent coopérer davantage afin d'offrir à la population un meilleur service ou un service de même qualité à moindre coût. Les moyens de cette politique seront notamment assurés via la dotation budgétaire de la Commune, non seulement au CPAS,+ mais aussi à l'Agence Immobilière Sociale Uccloise, ainsi qu'aux initiatives sur le terrain d'associations et d'habitant·es dans les domaines sociaux et solidaires.

Nous voulons combattre la rupture sociale par davantage d'égalité et de cohésion. Les difficultés de vie peuvent générer un décalage voire une rupture sociale. Ecolo-Groen veut être attentif à équilibrer davantage la justice sociale, à continuer les luttes pour l'égalité des femmes, des minorités de genres et des hommes, à assurer l'accès à la santé, à être attentif aux besoins des familles monoparentales, en améliorant l'offre de structures d'accueil des enfants, à lutter contre les discriminations liées à l'âge. Dans ce cadre, les services communaux, le CPAS et l'AISSU doivent renforcer encore et toujours l'accompagnement social sur le terrain. Les aides et services doivent être orientés vers les personnes en difficulté, pour leur en faciliter l'accès et lutter contre le non-recours aux droits. Outre des démarches administratives plus compréhensibles, il faut veiller à tenir compte de l'impact psychologique de la précarité voire des pathologies qu'elle génère. Enfin, le pari du « bien vivre » à Uccle doit se gagner dans les quartiers les plus en difficulté, en y travaillent à la cohésion sociale, par et pour les habitant·es.

Voici nos propositions en matière d'action sociale et d'emploi :

Au niveau de la politique générale pour l'action sociale

- Entamer la mandature par des assises sociales, réunissant CPAS, Commune, associations et usagers des services sociaux, avec l'objectif d'optimiser ces services et plaider vers les autorités supérieures (Région, Communautés, Fédéral) le renforcement de ces services ainsi que la prise en compte de la précarisation de la population d'Uccle.
- Avoir une attention constante vis-à-vis des conditions de travail des assistant-es sociaux·ales, via une gestion du personnel dynamique (formation, recrutement) afin de les mettre en mesure de délivrer une qualité d'accueil et de suivi préservée. Envisager là où c'est possible en fonction des moyens disponibles et du cadre légal, le passage à 32 heures/semaine et la mise en place d'un plan Tandem entre travailleur-euses jeunes et âgé-es.
- Poursuivre l'application de critères sociaux pour l'attribution de primes par la Commune, à l'instar des dispositifs de Chèques culture, de Chèques sport ou encore de Sécurisation des logements mis en place ou révisés durant la mandature écoulée.
- Poursuivre la mise à disposition des citoyen·nes de biens et services collectifs de qualité (crèches, maisons de repos, logements publics, logements d'urgence, inclusion numérique, repas à domicile, accueil extra-scolaire, écoles de devoir, etc.).
- Maintenir des services sociaux adaptés (service énergie, médiation de dettes, service logement...) via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une dotation communale suffisante au CPAS. S'opposer sans relâche à toute tentative de supprimer les services sociaux non rentables, notamment en termes d'aide aux sans-abris.
- Maintenir et développer des services visant des publics spécifiques comme les parents seuls avec enfants, en poursuivant des initiatives lancées sous la mandature (aides gratuites de la Commune, en partenariat avec des spécialistes de cette question, groupes de parole et de soutien, consultations psychologiques, consultations juridiques, ateliers pour enfants).
- Mise en place par le CPAS d'un Comité soutenant la participation des femmes en situation de fragilité sociale souvent issues de l'immigration aux sorties culturelles et aux ateliers collectifs.
- Poursuivre la mise en place des maisons de quartier sur le modèle des expériences pilotes des Maisons de quartier Homborch et 1180, en s'appuyant sur des ressources humaines suffisantes.
- Mettre en œuvre autant que possible des collaborations entre les acteurs communaux (le services de la Commune et du CPAS), les asbl communales (Le Pas et Generation+ notamment), d'autres acteurs associatifs (maisons médicales, PCS...) et les habitant·es.
- Continuer à soutenir le secteur associatif dans ses démarches de reconnaissance et de subventionnement par les autorités régionales (la COCOF secteur cohésion sociale notamment).
- Être, au niveau de la Commune, le partenaire de la vie associative et de quartier via le soutien aux initiatives d'animation, de solidarité et de création de liens sociaux dans les différents quartiers ucclois.

- Envisager des solutions de renforcement des aides régionales, comme les crédits à taux réduit pour des travaux de rénovation visant la sécurité, l'habitabilité, la salubrité ou l'économie d'énergie dans le logement.

- Permettre à chacun·e de participer à des activités collectives favorisant à la fois la rencontre, l'autonomie et soulageant le budget des ménages, nous mettrons en place ou soutiendrons des initiatives comme les donneries, "gratifieras" (foires aux dons déjà organisées par les bibliothèques communales), « repair cafés », épiceries et cantines sociales, plate-forme de mise en commun de bien, etc.)

Faciliter l'accès à l'aide sociale pour toutes et tous

- Poursuivre les initiatives visant à mieux informer les Ucclaises et Uclcois sur leurs droits sociaux afin d'éviter le non recours aux droits.

- A minima, maintenir partout les guichets physiques existants et un accueil téléphonique et élargir la prise de rendez-vous autrement que par internet, la fracture numérique étant un frein avéré à l'accès aux aides sociales.

- Bâtir une stratégie d'accueil et d'accompagnement des plus démunies axée sur le long terme en adoptant une approche globale de la personne (logement, santé, emploi, formation, socialisation...) et en préservant la période de mise à disposition d'une adresse de référence pour le chômage ou les revenus d'intégration.

- Accompagner les personnes en situation de handicap dans l'obtention de leurs droits et l'introduction de leurs dossiers.

- Former deux membres du personnel communal à la langue des signes afin de garantir un accueil et un accompagnement des personnes sourdes.

- Sensibiliser le personnel communal et les enseignant·es à la détection de l'analphabétisme et à la relation avec les familles les plus pauvres.

Pour un accueil positif et respectueux des primo-arrivants

- Poursuivre le soutien aux initiatives locales, telle la plateforme citoyenne, qui veulent s'impliquer dans l'accueil et l'hébergement, favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance.

- Organiser et médiatiser des initiatives d'échanges, de rencontres, visant l'intérêt général, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.

- Investir des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles.

Soutien à la recherche et à la création d'emploi

- Poursuivre l'innovation en matière de soutien aux personnes en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle
- Continuer à soutenir les permanences et le coaching personnalisés lancés sous la mandature.
- Développer une ressourcerie sous la forme d'une entreprise d'économie sociale, en lien avec les politiques en matière de réinsertion professionnelle (personnel engagé dans le cadre de l'article 60 ou en filière de formation via une Mission locale pour l'Emploi).
- Lier par convention les gestionnaires de nouvelles infrastructures comme le Stade national de hockey ou la piscine en plein air du Homborch pour y organiser des filières de formation pour chercheur·euses d'emploi (spécifiquement les jeunes, les personnes sans emploi âgé·es) en collaboration avec les partenaires locaux (Maison de l'Emploi, EFP...);
- Identifier les filières d'emploi pertinentes pour le public ucclois et pour l'économie locale et, en fonction, mettre en place des outils adaptés comme des bourses à l'emploi thématiques, des liens avec la périphérie du Brabant flamand ou wallon ;
- Accompagner les commerçants et PME d'Uccle peu expérimentés dans les méthodes actuelles de recrutement ;
- Orienter les personnes engagées dans le cadre de l'article 60, en travaillant à des partenariats et des stratégies de réinsertion avec les acteurs publics et associatifs, afin de maximiser la remise à l'emploi et de contrer les effets de seuil lorsque le bénéficiaire arrive à la fin de son contrat Article 60 ;
- Orienter vers des lieux ou filières de formation répondant aux besoins sociaux accrus et à la transition vers une économie avec un moindre impact sur le climat.
- Renforcer les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) ainsi que l'initiation et la formation au numérique, en lien avec l'emploi.

Lutter contre le sans-abrisme

- Poursuivre un accueil digne et un soutien pratique des personnes sans abri ou sans chez soi. Prendre l'initiative de nouveaux logements dans le cadre de la priorité au logement (selon le principe « Housing First » qui fait ses preuves en matière de sortie de la rue), mise à disposition de casiers pour protéger leur affaires personnelles.
- Mise en place d'une solution de coffre-fort numérique (notamment pour la conservation de documents personnels essentiels). Avoir des collaborations renforcées avec des associations spécialisées dans la sortie de la rue ou des assuétudes.

MOBILITÉ ET TRAVAUX PUBLICS :

Mieux partager l'espace public pour une plus grande convivialité et qualité de vie dans les quartiers.

En matière de mobilité, il est essentiel de pouvoir choisir son moyen de transport en fonction de ses besoins du moment. Pour ce faire, l'offre de transport en commun doit être suffisamment qualitative (ce qui passe notamment par des fréquences élevées), les trottoirs et les routes doivent être confortables et en bon état, des pistes cyclables séparées doivent être proposées là où elle sont nécessaires.

Pendant plusieurs décennies, l'espace public a été pensé prioritairement au profit des déplacements automobiles avec les conséquences que chacun-e peut expérimenter au quotidien, dans sa rue, son quartier, la commune et au-delà : embouteillages, trafic de transit important, insécurité routière, perte de convivialité, transports en commun englués dans le trafic, sans parler des impacts sur la santé et l'environnement (pollution de l'air, bruit, émissions de gaz à effet de serre...). Il est nécessaire de continuer à œuvrer à un meilleur équilibre entre les différents modes de transport, en particulier en faveur des piétons et des cyclistes afin d'améliorer le confort et la sécurité de leurs déplacements mais également au profit de la convivialité de l'espace public comme espace de vie (de jeux, de rencontres, de loisirs,...).

Comme le démontrent diverses études et statistiques, les choses évoluent ces dernières années. De nombreux/ses citoyen-ne-s modifient leurs habitudes de mobilité, adoptent une mobilité plus active, en recourant davantage ou exclusivement pour leurs trajets aux transport en commun, à la marche à pied ou au vélo.

Se déplacer ne doit plus être une source de stress ou de difficultés, mais bien de facilités pour tous les usagers et les usagères, quel que soit leur moyen de transport ou leurs aptitudes à se mouvoir. Chaque citoyen-ne doit pouvoir avoir accès aux différents modes de transport (individuel, partagé ou collectif) et pouvoir faire un choix en fonction du déplacement à effectuer et de ses capacités.

En matière de mobilité, nous englobons toutes les formes de déplacements, dans les espaces extérieurs et publics, mais aussi dans les espaces intérieurs de bâtiments publics. Nous voulons encourager les déplacements les plus sains et collectifs possibles, en toute sécurité et en portant une attention particulière aux enfants et aux personnes qui se déplacent moins aisément, voire difficilement du fait de l'âge, d'un handicap, d'un buggy à pousser, etc ...

Le partage de l'espace public doit se faire en concertation avec les usagers et les habitants selon l'ordre de priorité suivant : les piétons, les cyclistes, le transport en commun, les deux roues motorisés, les automobiles. La multimodalité (l'usage de différents modes de transports pour un même trajet) doit être facilitée en augmentant l'offre ferroviaire et en développant les nœuds intermodaux (lieux où différents modes de transports sont disponibles) en particulier autour de nos gares et quartiers commerçants.

Voici nos propositions et projets en matière de mobilité :

Approche globale de la mobilité et de l'espace public

- Concrétiser le nouveau plan communal de mobilité adopté en septembre 2023 ainsi que le Plan de déplacement d'entreprise de la Commune.
- Prendre systématiquement en compte le facteur de la sécurité routière dans les choix d'aménagements de l'espace public (aménagement du territoire et urbanisme)

- Mettre en place des dispositifs de participation citoyenne pour tout projet d'envergure, à l'instar notamment de ce qui est fait dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Saint-Job, en y incluant aussi les conseils consultatifs concernés.
- Recourir, pour certains grands projets de requalification de l'espace public à un appel à idées et à projets de la part des étudiants en dernière année d'étude en architecture.
- Pérenniser et dynamiser le conseil consultatif des modes actifs (piétons, cyclistes...) en revoyant ses modalités de fonctionnement, en clarifiant son rôle et en le dotant d'un secrétariat dédié.
- Poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel communal et de la police aux réalités rencontrées par les usagers faibles et actifs : piétons, cyclistes, enfants, adultes avec enfant(s) et seniors, personnes à mobilité réduite...
- Poursuivre le réaménagement de façade à façade de plusieurs voiries communales chaque année afin d'offrir un espace public plus confortable et sécurisant, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Il devra en tout cas s'agir dans les années à venir de : Gazelle, Verrewinkel-Chênaie, Doyenné, Ancien Dieweg, Basse, Roberts-Jones, le tronçon étroit de Langeveld, le tronçon de Geleystsbeek entre Lycée français et Papenkasteel, etc.
- Initier de petites études de mobilité/circulation portant sur certains axes, par exemple pour le tronçon du Dieweg situé entre Wolvendael et la gare de Calevoet, tel que prévu dans le Plan communal de Mobilité. Actuellement les piétons et cyclistes n'y sont pas suffisamment en sécurité et les croisements entre un bus et un camion y sont difficiles.
- Introduire au moins un dossier de candidature auprès de la Région pour repenser l'espace public dans un quartier, en priorité celui de l'Observatoire.
- A l'instar du « gender budgeting », instauré cette mandature, veiller à un équilibre relatif des dépenses entre les différents mode de transport (« modal budgeting ») en identifiant dans le budget annuel de la commune les dépenses qui concernent les modes actifs.
- Sensibiliser tous les usagers au respect du « Code de la voie publique » et informer sur ses évolutions (par ex : danger de l'absence d'éclairage pour les vélos ou de feux de nuit pour les véhicules motorisés, des comportements qui mettent en danger les piétons, le passage des vélos au feu rouge qui peut être autorisé par la signalisation, etc.).
- Dans les nouveaux lotissements ou immeubles de logements, imposer un espace de rangement sécurisé pour les vélos, prévoir un espace de rangement pour les poussettes, les mobylettes et scooters, favoriser l'implantation de voitures partagées (Urbanisme).
- Mieux informer sur l'offre de mobilité disponible à Uccle (transports en commun, voitures partagées, vélos en libre service, etc.) : distribution d'une 2^e édition de la brochure Mobilité, organisation de séances d'information etc. Mettre en avant les nœuds multimodaux (square des Héros, Vanderkindere, Moensberg, gare de Linkebeek, etc.).
- Installer de nouvelles toilettes dans l'espace public. C'est une question de propreté publique mais aussi une condition d'un déplacement confortable pour de nombreuses personnes. Enfin, c'est favorable à un espace public inclusif (les femmes sont plus impactées par l'absence de toilettes dans l'espace public que les hommes).

Déplacements piétons

- Garantir la continuité des cheminements piétons confortables et inclusifs : continuer à améliorer

l'état des trottoirs en doublant encore le budget qui y est consacré (et qui a déjà été doublé entre 2018 et 2024) en établissant un inventaire de leur état, en fixant des priorités pour leur remise en état et/ou leur élargissement de ceux-ci s'ils sont trop étroits (par exemple, chsée de Saint-Job entre de Wansijn et Benaets ou rue du Bourdon).

- Prévoir des revêtements adaptés à tous les usagers en recourant à l'expertise d'associations spécialisées en la matière en priorité pour l'accès aux infrastructures publiques et aux parc. Une attention particulière doit être portée à l'intérêt patrimonial des revêtements.

- Garantir un passage large et confortable des piétons en réduisant les sources d'encombrement des trottoirs (positionnement de la signalisation, drapeaux et chevalets publicitaires, etc.) et en luttant contre le stationnement incivique (par l'installation de potelets, plantations, etc).

- Renforcer les aménagements pour personnes malvoyantes et veiller à leur entretien.

- Planifier l'installation de bancs publics, en veillant ce qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite (bancs inclusifs), seniors (bancs-relais, bancs face à face), et disséminés de manière optimale dans tous les quartiers ou autour de lieux spécifiques (maisons de repos, par exemple).

- Créer de nouveaux itinéraires piétons et les promouvoir par la mise en place d'un balisage (selon la durée pour atteindre une destination), signalisation *ad hoc*, par la diffusion de cartes, par la mise en ligne d'une carte virtuelle reprenant l'ensemble des sentiers vicinaux... Déployer des panneaux encourageant la pratique de la marche à pied à l'instar du projet « Uccle, c'est le pied » porté par le Collectif de riverains d'Uccle centre et ensuite aussi par un comité à Saint-Job.

- Augmenter encore le nombre de passages pour piétons (en particulier aux carrefours, zones commerçantes, à proximité de lieux culturels et d'infrastructures sportives...), prévoir un éclairage spécifique pour certains d'entre-eux, réduire leur longueur (création d'oreilles), adapter les bordures (à même hauteur que la route, inclinées etc.), tout en assurant un feu vert piéton suffisamment long.

- Sécuriser les déplacements piétons aux abords des chantiers : veiller à ce qu'il y ait systématiquement des cheminements confortables et une signalisation *ad hoc* qui soient mis en place.

- Créer de nouvelles zones résidentielles/zones de rencontre (20km/h) où le piéton peut circuler sur l'ensemble de la voirie (par exemple av. Hoche, ancien Dieweg, après réaménagement). A certains moments de l'année, rendre la rue aux piétons, enfants, jeux, vélos dans des quartiers résidentiels, notamment à la demande de riverains (rues au jeu, fêtes de voisins, etc.).

- Poursuivre la sécurisation des déplacements piétons aux abords des écoles, main dans la main avec celles-ci, par le déploiement de nouvelles rues scolaires, par la création de nouveaux passages pour piétons, idéalement équipés de feux intelligents à bouton poussoir, de larges trottoirs, de mobilier spécifique visant à inciter à des vitesses moindres (barrières colorées, personnages, banderoles etc.).

- Concrétiser les projets de réaménagement de la Place Saint-Job et du Parvis Saint-Pierre afin d'offrir des espaces publics plus conviviaux, destinés aux piétons, aux terrasses, végétalisés tout en veillant à préserver une capacité de stationnement suffisante (en fonction des besoins identifiés par les études qui ont été menées). Prévoir des aménagements provisoires et des cheminements piétons et cyclistes confortables et sécurités en attendant les aménagements définitifs.

- Tout mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés (SNCB, Infrabel, STIB, Bruxelles Mobilité etc.), pour qu'un passage sous voies large et confortable, accessible aux piétons et cyclistes puisse enfin voir le jour à la gare de Calevoet (une enveloppe budgétaire de plus de 2 millions € ayant déjà été dégagée auprès de Beliris). Dans l'attente de sa réalisation, veiller à un entretien régulier des passages souterrains existants.
- Rue du Wagon : envisager, en concertation avec les acteurs concernés, la création d'un cheminement (cyclo-)piéton protégé, pour relier la gare de Calevoet au Centre Administratif communal sans attendre le projet de voirie de la STIB.
- Demander à la Région (Bruxelles-Mobilité) de revoir l'organisation des circulations au rond-point Churchill, afin de sécuriser davantage les cheminements cyclistes et piétons. Il s'agit de permettre la sortie de l'îlot central par les piétons, de mieux séparer les flux piétons et cycliste (par exemple en rendant la piste cyclable unidirectionnelle dans le sens anti horlogique) et de corriger le débouché de la piste cyclable venant de Messidor.

Déplacements cyclistes

- Garantir la continuité des cheminements cyclistes confortables, entretenir régulièrement l'infrastructure cyclable actuelle (piste, sas-vélo devant les feux, marquages divers...).
- Sécuriser les infrastructures cyclables en empêchant les comportements inciviques qui mettent en danger les cyclistes. Installer des potelets, etc. pour empêcher le stationnement sur piste cyclable lorsqu'il est constaté
- Réduire le trafic de transit dans les rues cyclables pour éviter les dépassements qui y sont interdits (via une révision du plan de circulation par exemple)
- Généraliser le marquage vélo dans les sens unique limité pour inciter les automobilistes à serrer à droite et leur rappeler la présence des vélos.
- Sécuriser les rares carrefours ne disposant pas encore de panneaux directionnels pour cyclistes aux feux (B22 et B23) et de sas avancés réservés aux cyclistes en les équipant de pareils dispositifs. Étudier l'opportunité d'installer le « feu vert intégral » (qui permet de traverser dans toutes les directions) à certains carrefours.
- Poursuivre l'aménagement des Itinéraires Cyclables Régionaux (ICR) et Itinéraires Cyclables Communaux (ICC). Finaliser les travaux des quelques tronçons manquants (notamment Roberts-Jones et Bosveldweg) et mettre en place la signalisation requise.
- Aménager l'itinéraire cyclable Nord-Sud, prévu dans le Plan communal de mobilité, via Kamerdelle et François Folie.
- Doter de nouvelles voiries du statut de « rue cyclable », en particulier quand elles se situent sur des ICR ou ICC.
- Créer des pistes cyclables séparées ou marquées partout où c'est possible (notamment sur Verwinkel-Chênaie, Kamerdelle, Gazelle, le long des voies ferrées (RER - vélo) etc.). Être très attentif aux points de retour des cyclistes dans la circulation partagée avec les véhicules à moteur. Assurer un maillage fin du territoire communal à l'instar de ce qui a été développé dans le Nord de la Commune (Messidor-Churchill-Herinx-Helleboudt-Lijkweg-Roberts-Jones etc.).
- Prévoir des bandes confortables (pavés lisses) lors de la réfection de voiries en pavés, comme cela se fait systématiquement depuis 5 ans.

- Augmenter le nombre de places de stationnement (courte et longue durée) pour vélo. Poursuivre l'installation des boxes-vélos en particulier dans les parties du territoire communal qui sont soumises à la demande la plus forte. Continuer à multiplier les arceaux conformément à ce qui est prévu dans le plan de stationnement, en particulier dans les zones commerçantes, densément habitées et à proximité d'équipements publics. Prévoir des places pour les vélos cargos et autres vélos de grandes dimensions.
- Créer des parkings vélos sécurisés, en collaboration avec Parking.brussels, notamment aux nœuds principaux de transport en commun, les gares, Vanderkindere, au parking Doyenné-Saint-Pierre etc.
- Prévoir un nombre important de places sécurisées de stationnement pour vélo dans la conception et la rénovation de tout équipement public (culturel, administratif, sportif...) ainsi que d'emplacements de stationnement courte durée dans l'espace public à proximité.
- Veiller à l'accès vélo jusqu'aux quais SNCB des 5 gares ucloises.
- Accélérer les transformations en ayant un référent vélo au sein des services communaux (comme ce fut le cas durant la 1ère moitié de la mandature).
- Mettre en selle les Ucclis.es. Encourager les formations « brevets vélos » pour les enfants et « rouler en ville » pour les adultes.
- Poursuivre le projet de Vélothèque, mis en place par le service de l'Action sociale. , soutenir les ateliers de réparation de vélos et organiser annuellement un « bike repair day ». En faire la publicité dans les écoles.
- Revoir à la hausse le montant de la prime à l'acquisition d'un vélo électrique et introduire une prime à l'achat d'un vélo classique. Pérenniser la prime à l'acquisition d'un cadenas.
- Visibiliser davantage les aménagements, informations utiles et services vélo sur le site internet de la Commune et dans le journal communal.
- Poursuivre le développement de l'usage des vélos pour les policiers de la zone (qui dispose déjà d'une patrouille de bikers), notamment pour les patrouilles qui circulent dans les parcs (par exemple au Parc du Wolvendael).
- Sécuriser les déplacements cyclistes aux abords des chantiers : veiller à ce qu'il y ait systématiquement des cheminements confortables et une signalisation *ad hoc* qui soient mis en place.

Déplacements en transports en commun

Pour toutes les propositions ci-dessous, (re)chercher des partenariats et synergies auprès de la Région (d'autant plus lorsqu'il s'agit de voiries régionales), de la conférence des Bourgmestres, des échevin-e-s des autres communes bruxelloises, de la SNCB et de la STIB pour augmenter notre force de levier.

- Demander à la Région de réaménager rapidement le square des Héros afin notamment que les piétons disposent de cheminements suffisamment larges et agréables pour prendre leur correspondance et d'espaces d'attente confortables.
- Donner un nouvel élan à la chaussée de Waterloo : végétalisation, confort des piétons et cyclistes etc. Le passage de 2 bandes à 1 bande de circulation sur le tronçon entre Rhode et Prince d'Orange permettrait d'offrir un site propre au bus et une piste cyclable confortable en entrée de ville. Avant tout aménagement pérenne, un test d'au moins trois mois et des comptages

devront être réalisés.

- Solliciter la STIB pour créer une nouvelle ligne de bus reliant Uccle et Ixelles, en particulier entre Saint-Job et le quartier universitaire, pour augmenter l'installation de bornes de recharge Mobib et pour qu'elle passe à une flotte de véhicules plus « propre » et moins bruyante.
- Améliorer la vitesse commerciale du tram 18 entre la gare de Calevoet et le pont du Bourdon en y aménageant un site propre descendant, tout en préservant une offre de stationnement à proximité de la gare.
- Solliciter la STIB, TEC, De Lijn pour augmenter les fréquences sur le réseau à Uccle.
- Promouvoir l'installation de système de priorité aux carrefours favorables aux bus/trams là où ce n'est pas encore actif, améliorer le confort des utilisateur·rice·s aux arrêts et l'équipement de ces derniers (aubettes, hauteur du trottoir, annonceurs des temps d'attente...).
- Œuvrer à une intégration tarifaire des différentes sociétés de transport public. Conformément à la motion votée en conseil communal, obtenir de la SNCB que la gare de Linkebeek (située pour moitié à Uccle) soit intégrée dans la zone tarifaire bruxelloise.
- Solliciter la SNCB pour améliorer la validation des titres de transports aux gares sans guichet et pour qu'une nouvelle gare sur Uccle (Engeland/Lycée Français) soit créée conformément à la motion votée au conseil communal à l'initiative d'Ecolo-Groen.
- Demander que de meilleures fréquences et que des horaires plus étendus soient offerts dans le cadre de l'offre S.
- Demander à la STIB une meilleure offre Noctis sur la commune et faire activement la promotion de Collecto pour que les jeunes puissent sortir, faire la fête et rentrer chez eux à tout petit prix et en toute sécurité.

La question du métro

Ecolo-Groen Uccle n'est pas favorable à l'extension du métro vers Uccle. Notamment pour les raisons suivantes :

- Le coût du métro est exorbitant pour un gain de temps infime (en comparaison avec le tram 4 actuellement en site propre).
- La densité de population qui ne le justifie aucunement.
- Il ne couvrirait qu'une partie très limitée du territoire si bien qu'il ne représentera en rien une solution de mobilité pour l'écrasante majorité des Ucclois.
- Pas de mise en service avant au minimum 20 ans sachant les difficultés, budgétaires et techniques, déjà rencontrées pour le tronçon Albert-Nord et pour l'extension vers le Nord de Bruxelles.
- Les projections de report modal des automobilistes vers ce futur métro sont infimes
- Le métro pose plus de problèmes que les transports de surface par rapport au sentiment d'insécurité, en particulier de nuit. Il est parfois plus compliqué à utiliser pour les personnes à mobilité réduite (montée et descente en station).

Par ailleurs, le "métro" existe déjà à Uccle, c'est le train, qui permet d'atteindre rapidement différents points de la Région en échappant aux bouchons. Notre demande est donc d'augmenter les fréquences et d'étendre les horaires de l'offre des trains « S » (offre ferroviaire suburbaine).

Trottinettes, motos et scooters

- Le dispositif régional de zones dédiées au stationnement des trottinettes partagées sera évalué. En cas de bilan positif (en particulier sur le fait que cela n'entrave plus le cheminement des piétons), son implémentation devrait intervenir dans notre Commune. Les trottinettes en libre accès seraient alors disponibles à Uccle, comme le sont actuellement les vélos partagés.
- Augmenter les emplacements de stationnement dédiés aux motos et scooters en voirie pour limiter l'encombrement des trottoirs, concrétiser les mesures contenues dans le plan communal de stationnement.
- Identifier les parties du réseau routier (carrefours, ronds-points...) présentant des dangers pour les motos et scooters.

Déplacements en voiture et véhicules utilitaires

- Poursuivre le déploiement, en collaboration avec Sibelga et les opérateurs privés, du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques afin que notre territoire soit finement couvert.
- Poursuivre le déploiement et l'extension du réseau de véhicules partagés en station (Cambio).
- Soutenir, promouvoir, encourager toute forme de partage de voitures (Cambio et autres formules) via des communications (site internet, réseaux sociaux, journal communal...), des conférences, un guichet info, ... Mais aussi dans les nouveaux projets immobiliers d'envergure via les permis d'environnement...
- Faire passer à 30 km/h les dernières voiries communales encore actuellement à 50 km/h dans l'ordre établi par le Plan communal de Mobilité (en débutant par Wolvendael-Carsoel et Prince d'Orange). Contrôler de manière efficace les dépassements de vitesse et augmenter les affichages indicatifs de la vitesse pratiquée et s'assurer de leur bon état de marche.
- Installer davantage de feux intelligents (qui passent automatiquement au rouge quand la vitesse maximale autorisée est dépassée, mais permettent de passer tous les feux au vert quand elle est respectée (à l'instar de celui qui a été placé récemment rue du Bourdon).
- Aménager des parkings publics près des haltes de chemin de fer. Mettre en œuvre le permis, enfin délivré tout récemment, portant sur la création d'un parking de dissuasion sur la dalle de la gare de Linkebeek.. Débuter le chantier au plus vite.
- Demander à la Région de dégager les budgets suffisants et accompagner la concrétisation du projet régional de parking de dissuasion à Stalle pour lequel un permis d'urbanisme a été délivré. Demander que ce parking soit gratuit afin d'encourager son utilisation.
- Veiller à ce que les quartiers commerçants disposent de zones de livraisons en suffisance et à ce qu'elles soient réservées à cet usage. Promouvoir les livraisons non motorisées en investiguant la création d'un microhub de cyclo logistique sur le territoire. Créer des itinéraires sûrs pour les livraisons régulières et récurrentes (exemple : livraisons dans les grandes surfaces).
- Inciter l'ouverture des parkings clientèle en soirée et week-end pour le stationnement des riverain·e·s.
- Abaisser l'âge d'accès (actuellement 75 ans) aux chèques taxis.
- Interdire l'usage du quad sur le territoire communal, si des nuisances en la matière devaient être constatées.

- Faire évoluer le statut du parking couvert Doyenné-Saint-Pierre. L'étage supérieur doit demeurer à destination des clients et visiteurs mais des tarifs plus attractifs doivent y être appliqués. Par exemple 1^{ère} heure gratuite, puis tarif horaire inférieur au tarif du stationnement en rue, de sorte à encourager le stationnement hors voirie. L'étage inférieur doit être rendu accessible aux riverains mais sans location à l'année (les riverains locataires à l'année se verront proposer un emplacement sur le site de l'ancien dépôt de la voirie, rue des Fidèles).
- Déterminer plus clairement les axes que peuvent emprunter les poids lourds, notamment en décrétant de nouvelles voiries résidentielles « interdites au plus de 3,5T ».

Le Bois de la Cambre

Le Bois de la Cambre est un parc classé, zone Natura 2000, géré par la Ville de Bruxelles. La réduction de la circulation automobile dans le Bois a permis de créer un espace de vie et de loisir hors du commun qui bénéficie très largement aux Uccloises et Ucclois. Cela a également permis de sécuriser le passage des vélos et piétons de part et d'autre du Bois.

Il est essentiel qu'Uccle continue à participer activement à l'étude de mobilité en cours et veille, le moment venu, à concrétiser les conclusions de celle-ci afin notamment d'améliorer la situation des quartiers résidentiels où un report de trafic de transit est constaté. Les plaintes des riverains concernés doivent être prises en compte et nous amener à prendre des mesures concrètes.

Les déplacements vers l'école

- Mettre en place de nouvelles rues scolaires (en priorité rue du Doyenné avec l'école du Centre et le Collège Saint-Pierre).
- Soutenir les déplacements collectifs organisés à pied (pédibus) ou à vélo (rang vélo) vers l'école existants, en lancer de nouveaux.
- Poursuivre les formations « brevets cyclistes » destinés aux élèves et dégager les budgets nécessaires pour permettre à de nouvelles écoles d'intégrer le dispositif.
- Mutualiser les plans de déplacement des écoles uccloises tous réseaux confondus, au départ des quartiers ucclois, par exemple pour encourager le covoiturage et les rangs vélos communs vers différentes écoles.
- Rencontrer à temps régulier, comme cela se fait déjà actuellement, les directions d'école et les associations de parents pour partager leurs attentes, des expériences en matière de mobilité alternatives et de nouvelles initiatives en la matière.
- Sécuriser les abords d'écoles et les aménager d'une manière qui favorise la mobilité douce. Prévoir de nouveaux dépose-minute là où c'est possible.
- Créer plus d'emplacements vélos aux endroits fréquentés par les familles (crèches, écoles, bibliothèques) et réserver une part aux vélos familiaux (vélos cargos)

Les déplacements vers le travail et pour les livraisons

- Encourager vivement les plans de mobilité et les plans de livraisons pour les entreprises et bureaux de + de 50 travailleur·euse·s installés sur le territoire de la commune.
- Soutenir et conseiller les employeur·euse·s installé·e·s sur Uccle pour toute question de gestion des déplacements liés à leurs activités et leur personnel.
- Concrétiser les mesures contenues dans le Plan de déplacement de la Commune d'Uccle visant

à rationaliser et rendre plus verte la flotte de véhicules communaux : électrification, mutualisation, véhicules hybrides, etc.

- Soutenir les commerces et entreprises dans l'adaptation de leur logistique vers des solutions moins carbonées comme les vélos cargos ou camionnettes hybrides, en particulier pour les derniers kilomètres.

Les chantiers et l'entretien des voiries

- Entretenir et moderniser les voiries communales tout en limitant autant que possible l'impact des chantiers.

- Promouvoir l'application « Fix my street » qui permet de signaler directement au service concerné divers incidents en voirie : nid de poule, potelet renversé, éclairage défaillant, signalisation manquante, etc.

- Étoffer le pôle ouvriers du service Voirie afin de pouvoir garantir une plus grande réactivité quand un problème est signalé.

- Renforcer la communication en amont des chantiers via différents canaux : toutes-boîtes, site internet communal, réseaux sociaux, comités de quartier et associations de commerçants, etc. et améliorer la coordination de ceux-ci.

- Pour les chantiers d'envergure, mettre en place un comité de pilotage réunissant les acteurs publics concernés (Commune, Région, STIB, Vivaqua etc.) ainsi que les comités de quartier et associations de commerçants, à l'instar de ce qui a été fait pour le chantier de la chaussée d'Alsemberg. Pareil lieu d'échange et de coordination permet de faire « remonter » et « redescendre » de précieuses informations.

- Étoffer la carte communale chantiers afin qu'elle devienne LA référence pour tout Ucclois.e qui recherche une information portant sur des travaux en voirie en cours.

- Œuvrer à l'introduction de clauses sociales et environnementales dans certains marchés publics de travaux dans l'espace public, opter pour des matériaux les plus durables et respectueux de l'environnement.

- Poursuivre, en collaboration avec Vivaqua, les raccordements aux égouts des maisons ucclois.e.s. Déployer, également avec Vivaqua, le placement de fontaines publiques.

- Mieux contrôler la réfection des trottoirs et des marquages à la suite de travaux.

- Mieux contrôler la qualité et la sécurisation des déviations piétonnes et cyclistes mises en places lors de chantiers.

CLIMAT

Mettre en œuvre avec volontarisme le Plan climat local

L'écologie doit être au cœur de toutes les actions. Chaque service de l'administration communale et chaque échevine et échevin est responsable, dans ses domaines d'action, de l'impact carbone de son travail et de ses projets. Ils doivent en tenir compte et adapter leur manière de travailler pour rompre avec les modèles du passé. Chacun peut mener des projets identifiés climat et doit diminuer le bilan carbone de ses propres activités. Cela concerne également les plans d'investissements, les plans opérationnels et stratégiques.

Cette transversalité nécessite une coordination forte, rassembleuse, faisant adhérer et entraînant un maximum de monde avec elle dans le changement. C'est dans cette optique qu'Uccle s'est doté d'un plan climat local à l'horizon 2030, visant à la fois l'adaptation et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.

Ce plan a été établi dans un esprit de justice sociale, en collaboration avec le CPAS, et sa mise en œuvre a déjà débuté. Son suivi régulier et ses évaluations permettront de réorienter si besoin l'action communale pour atteindre notamment l'objectif de -50% d'émissions de gaz à effet de serre directes à l'horizon 2030. A cette fin et une fois par an, chaque échevin·e pourrait présenter au public (et à la coalition climat locale) les efforts entrepris pendant l'année écoulée et les projets pour la suivante. La fin de la mandature devra anticiper et planifier la préparation d'un plan climat à l'horizon 2050, c'est-à-dire l'atteinte de la neutralité carbone.

Créer une plateforme climat locale

La mise en œuvre du plan climat se fait aussi avec les habitant·e·s et les autres acteurs de la transition sur le territoire. La Commune lancera une « Coalition Climat », rassemblant des acteurs publics, associatifs, commerciaux et entrepreneuriaux, académiques (dont les étudiant·e·s), les écoles secondaires et des citoyen·ne·s volontaires et les Conseils consultatifs communaux. Cette coalition aura comme double objectif d'être une plateforme de la mise en œuvre de cette transition et de faire remonter auprès de la Commune les freins et difficultés à cette mise en œuvre. Cette coalition impliquera un maximum d'acteurs et de citoyen·ne·s d'Uccle dans la transition climatique du territoire et la mise en œuvre concrète du plan. Elle sera un lieu d'expérimentation, de partage et de rencontres et de partages d'expériences scientifiques, citoyennes, associatives, publiques et privées. Elle ne sera pas un lieu d'évaluation chronophage (tant pour la commune que les acteurs).

Agir sur le nerf de la guerre : l'argent

Si des projets destructeurs pour l'équilibre de la planète sont encore lancés actuellement c'est grâce à des investissements bancaires peu scrupuleux de répondre à des critères environnementaux, notamment en matière d'exclusion des énergies fossiles. L'absence de transparence sur les bénéficiaires de ces investissements, due à une gouvernance peu démocratique, empêche une bonne orientation de la transition écologique. Actuellement, la Commune doit emprunter des montants importants de plusieurs millions d'euros, que seules les banques non durables peuvent octroyer. Les garanties qu'offraient auparavant les banques d'épargne disparaissent aujourd'hui sous la pression des activités spéculatives des organismes

bancaires, même lorsqu'ils sont dirigés par des pouvoirs publics. Cette situation doit changer, si les Communes ne veulent plus être les otages de ces pratiques peu éthiques.

- Ecolo-Groen Uccle plaide pour le lancement d'une alliance communale des Communes pour des finances durables (pour que des règles plus strictes soient imposées aux banques) et la mise en place de projets innovants de finances citoyennes ou via des banques durables.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ : **Améliorer la qualité de vie des habitant·e·s, préserver la nature**

Favoriser la qualité de la vie des habitant·e·s passe par le maintien de l'efficacité des écosystèmes, leur préservation et la qualité de l'environnement qui influence la santé physique et mentale des habitant·e·s. Celle-ci dépend notamment de la présence de "poumons verts" et de zones de fraîcheur, de la qualité de l'air, du contact avec la nature, de la propreté, de la lutte contre le bruit... Les populations précarisées et/ou minoritaires sont plus souvent touchées par les inégalités environnementales : la commune doit garantir et œuvrer au droit de chacun·e à un environnement sain.

Nous devons respecter la Terre. Nous ne faisons qu'emprunter cette planète aux générations futures. Il nous revient de la préserver pour leur permettre d'y vivre sainement. Avec 85.000 habitant·e·s, à Uccle les activités humaines sont donc nombreuses et la pression sur l'environnement est forte. Nous voulons autant que possible réduire l'impact des Uccloises et les Ucclois sur l'environnement.

La nature nous est indispensable, elle doit trouver sa place en ville

La ville occupe un sol qui était au départ libre de tout bâti et occupé par les espèces sauvages. Notre vision est que le développement de la ville doit être conçu de sorte à laisser une place significative aux espèces animales et végétales sauvages et à préserver la biodiversité.

- Ecolo-Groen est résolument en faveur de la réduction de l'artificialisation des sols, de la préservation des sols vivants, et de la construction de la ville sur la ville via en priorité la rénovation et réaffectation de bâtiments existants, et en dernier recours, par de la démolition-reconstruction plutôt que continuer à construire sur des espaces non encore artificialisés (voir chapitre urbanisme).

- Pour répondre à la fois aux adaptations nécessaires face aux dérèglements climatiques et à la crise de la biodiversité, nous voulons végétaliser massivement et préserver les connections entre les espaces verts, préserver la végétation existante, favoriser les espèces indigènes, les herbes folles, les arbres à haute tige, gérer les espèces invasives. Re-végétaliser massivement les espaces plus urbanisés et plus denses permet de rafraîchir l'air, et de mieux absorber les précipitations. Nous voulons que notre commune crée de nouveaux îlots de fraîcheurs (min.5 sur la législature), en priorité dans les zones les plus densément bâties.

- Nous voulons actualiser le Plan nature d'Uccle qui fêtera ses 10 ans en 2026. Nous voulons en faire davantage un outil de préservation de la biodiversité, de lutte contre la pollution et contre les dérèglements climatiques. Pour que cela soit efficace, nous souhaitons que les compétences de l'Environnement et des Espaces verts restent réunies au sein d'un même échevinat.

- Continuer à soutenir la végétalisation de l'espace public par les habitant·e·s et les initiatives citoyennes de déminéralisation et de re-végétalisation de l'espace public. (plantations le long de sa façade, installer des grimpantes, des bacs, prise en charge d'un carré d'arbre, suppression de zones pavées ou asphaltées inutiles...). Poursuivre l'association des riverain·e·s à la gestion de petits espaces verts publics et encourager toute initiative citoyenne en ce sens (incroyables comestibles, vignobles et potagers collectifs...).

- Notre commune a la chance de compter beaucoup d'espaces verts et bleus (ruisseau, zones humides, etc.). Pour favoriser la biodiversité et pour assurer la bonne santé de ces écosystème

il faut préserver ou rétablir les connexions physiques entre eux. C'est ce que l'on appelle les maillages vert et bleu. Ceux-ci doivent être cartographiés et pris en compte dans tout projet (voir chapitre urbanisme).

- Végétaliser les cours d'écoles communales, leurs façades et toitures (5 cours d'école sur la législature), et inciter les écoles dans d'autres réseaux à en faire de même.

Gérer durablement les espaces verts et sensibiliser le public à la protection de la biodiversité

- Mettre en valeur les parcs, espaces verts, potagers et sites semi-naturels en organisant des ballades, pique-niques etc. en collaboration avec les associations environnementalistes, les Quartiers Durables ucclois, les zones de potagers collectifs sous forme de balades, pique-nique, les « Rendez-vous au Jardin », proposer des cartes et promenades à faire soi-même. Informer et sensibiliser la population à la valeur des jardinets de façade sur le plan paysager et écologique et à leur protection.

- Développer la signalétique informative tant en rue qu'en parc sur les différentes essences plantées ou spontanées et leur utilité. Sensibiliser le public aux espèces sauvages qui poussent naturellement sur nos terrains, nos espaces publics et trottoirs. Expliquer leur utilité pour les insectes. Communiquer régulièrement dans le Wolvendael au sujet des parcs et espaces semi naturels que compte notre commune, présenter la faune et la flore présentes sur le territoire ucclois...

- Continuer à informer sur les plantes invasives, leur gestion et leur impact sur la biodiversité. Poursuivre la mise en place de plans de gestion des espaces verts et la lutte contre les espèces invasives avec les usager·ère·s, par exemple au plateau Avijl.

- Continuer à associer les associations environnementalistes aux projets de réhabilitation/d'entretien d'espaces semi-naturels et aussi de tout autre espace vert public. Évaluer les plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et de Verrewinkel et les adapter en faveur de plus de biodiversité.

- Dans les zones boisées communales et dans les voiries, en cas de replantation, privilégier la diversification et des espèces indigènes et/ou mellifères. Augmenter l'expertise communale pour affiner le choix des essences/plantations indigènes adaptées au dérèglement climatique.

Étendre l'action « En mai tonte à l'arrêt » de la commune, continuer à inciter la participation des Uccllois-es pour leur propre jardin. Augmenter les surfaces fauchées 2 fois par an plutôt que tondues régulièrement et communiquer sur leur utilisation pour promouvoir la biodiversité.

Passer pour tous les parterres décoratifs à du 100% vivace et mellifère en privilégiant les espèces locales (avec par exemple des aménagements similaires au rond-point Floride). Y associer une démarche informative et éducative.

Entretien durable et raisonné des plantations : taille douce, recours aux alternatives pour la lutte contre les maladies, le développement de la biodiversité, pratique du compostage et l'utilisation du compost, l'usage du paillis, laisser les feuilles mortes en place là où elles ne gênent pas. ...

Utiliser le concours "Uccle en fleurs" pour susciter/renforcer la réorientation de la décoration florale vers des essences plus locales, mellifères et vivaces, en attirant l'attention sur l'usage d'espèces non porteuses de pesticides.

Mieux protéger les arbres et arbustes et augmenter leur nombre

- Augmenter le nombre d'arbres de haute tige et d'arbres fruitiers dans l'espace public, en concertation avec les riverain·e·s.
- Mieux protéger les arbres existants, poumons de notre commune, en poursuivant l'examen systématique des demandes de permis d'urbanisme pour abattage d'arbre ou des demandes de construction-rénovation incluant des abattages d'arbre par le service vert, qui devra remettre un avis.
- Privilégier une gestion raisonnée et durable des arbres en voirie. Appliquer la taille douce, plus respectueuse de la vie des arbres que la taille "en chicot".
- Maintenir le plus longtemps possible les arbres en vie, en particulier dans les espaces verts publics et privés. Privilégier le recours aux « chandelles » (garder le tronc ou une partie du tronc) quand un arbre est mort avec une explication ou un pictogramme (image de pic...) indiquant leur utilité. Recourir plus régulièrement à des études phytosanitaires ou au référent arbre communal, et certainement quand l'abattage d'un nombre conséquent de sujets est envisagé.
- Attirer l'attention des entreprises quant au respect des arbres en particulier leur réseau racinaire lors de travaux commandés par la commune et dans le cadre de travaux réalisés par d'autres acteurs privés et publics.
- Continuer à rappeler l'interdiction d'abattage en période de nidification (1^{er} avril à la mi-août) et continuer à montrer l'exemple en la matière en élargissant cette période (arrêter à partir du 15 mars) pour tenir compte des nidifications plus précoces en raison du dérèglement climatique. Limiter au maximum la taille en période de nidification des haies et des gros buissons, tant que ceux-ci n'empêchent pas le passage des piétons et cyclistes.

Respirer un air sain

La qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur est essentielle à un environnement sain et à une bonne santé, surtout pour les populations les plus à risque comme les enfants ou les personnes âgées.

- Soutenir les actions citoyennes visant à mesurer la qualité de l'air et communiquer sur leurs résultats. Sensibiliser les parents et les élèves sur l'influence positive sur la qualité de l'air de venir à l'école à pied, à vélo ou en transport en commun.
- Sensibiliser aux risques de pollution de l'air intérieure et extérieure due aux feux de bois (en communiquant notamment sur les différents systèmes de filtration existants)
- Sensibiliser à la pollution intérieure due aux produits d'entretien et cosmétiques (en proposant notamment des ateliers de fabrication) et aux meubles en contreplaqué.
- Intensifier l'achat par la Commune de produits respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple pour le nettoyage et les peintures, en particulier pour les bâtiments communaux, les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soin du CPAS.
- Tester des zones sans fumée dans nos parcs (élargir l'interdiction actuelle dans les aires de jeux) et lors d'événements dans l'espace public (en prévoyant de petits espaces fumeurs).

Uccle zéro pesticide

Selon une étude de Greenpeace, 100 % des plantes attractives pour les insectes vendues en jardinerie ou pépinière sont contaminées par des pesticides (certains interdits en Europe). D'après un sondage réalisé en 2015 auprès des Bruxellois, 42% des particuliers utilisateurs de pesticides ne portent pas les équipements de protection requis, 32 % ne respectent pas les doses et 41% les fréquences d'utilisation.

- Sensibiliser les Ucclois·es et commerçant·e·s aux dangers pour la santé et l'environnement liés à l'usage des pesticides dans les espaces privés. Rappeler leur interdiction dans l'espace public et en dernier recours, sanctionner. Envisager la création d'un label « commerce engagé sans pesticides »).
- Promouvoir des pratiques écologiques pour l'entretien des jardins, cours, terrasses, allées auprès des habitant·e·s et des commerces. Informer sur les jardins naturels, par exemple via Natagora, et les encourager. Tout en veillant au respect de l'interdiction de l'usage des pesticides.
- Assurer un approvisionnement durable et avec le moins de traces possible de pesticides pour les plantations communales. Continuer à acheter le plus tôt possible les plantations destinées à l'espace public pour les faire grandir sans pesticides à la pépinière communale.
- Augmenter la production de plantes au sein de la pépinière communale, via notamment le bouturage, l'achat de machines et d'outils adaptés, la formation continue du personnel...
- Envisager la mise en place d'un système d'échange entre pépinières communales, en complémentarité d'autres opérateurs. Continuer à se saisir d'initiatives telles l'achat groupé de bulbes bio.

Un éclairage nocturne qui respecte notre sommeil et les animaux nocturnes

L'éclairage est nécessaire pour sécuriser notre espace public. Néanmoins, trop de lumière artificielle est extrêmement dommageable pour notre environnement (perturbant la faune et flore) et notre sommeil (système endocrinien).

- Sensibiliser à l'impact d'un éclairage abusif. Continuer à participer à la Nuit de l'Obscurité.
- Réduire les sources de pollution lumineuse comme les éclairages publics trop puissants ou qui ne sont pas dirigés vers le bas, les vitrines éclairées la nuit et les publicités lumineuses.
- Mettre en place une trame étoilée ou un maillage noir qui relie entre elles les zones vertes en priorisant les zones Natura 2000, pour favoriser les déplacements et la migration des espèces nocturnes, par exemple en réduisant l'éclairage et sa durée, en l'orientant vers le bas et en utilisant des lampes de couleur moins agressives (teinte ambre-rouge).

Une commune plus calme

Le bruit représente la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe selon l'OMS. Elle trouve principalement son origine dans le transport routier mais aussi dans le trafic aérien, ferroviaire ou encore dans la proximité avec certaines activités (sportives, nocturnes, travaux, etc.).

- Utiliser le cadastre de Bruxelles Environnement pour intégrer les points noirs bruit dans les projets de réaménagement de l'espace public (réduire le bruit routier)
- Être proactifs vis-à-vis de la STIB à propos des impacts sonores et vibratoires des infrastructures bus et tram.

- Développer le recours à la médiation dans la prévention et le traitement des problèmes de bruit. Organiser la concertation entre les propriétaires et gestionnaires d'activités bruyantes ou générant du trafic et les riverains.
- Sensibiliser les services communaux aux équipements et actions générant du bruit dans le but de réduire ce dernier : revêtements bruyants, plaques d'égouts, souffleurs de feuilles... Introduire le critère "réduction du bruit" dans les marchés publics de travaux, d'achat de nouveaux matériels ou, de réaménagement des espaces publics.
- En concertation et en accord avec le personnel communal, revenir à l'usage du balai ou autre moyen de nettoyage des trottoirs qui remplacerait le recours à la bruyante souffleuse de feuilles, par ailleurs destructrices de la microfaune qui y trouve refuge.
- Diffuser auprès des Ucclais-es les informations relatives aux horaires et jours de bruit non autorisé. Davantage recourir à l'aide de la police et des agent-e-s de quartier (équipée de sonomètres) en cas de problème de bruit. Continuer à sensibiliser les policiers à cette problématique.
- Créer des "bulles de silence", c'est-à-dire des espaces où le calme est demandé, tant en extérieur qu'en intérieur. Initier un tel projet dans les écoles.

Réduire la publicité

La publicité nous incite souvent à consommer plus que nécessaire, ce qui n'est bon ni pour notre portefeuille, ni pour l'environnement.

- Poursuivre les efforts pour diminuer le nombre de publicités dans le Wolvendael Magazine, en augmentant par exemple la dotation communale.
- Mieux encadrer la publicité toute-boite et plaider au niveau régional pour un système où seules les personnes souhaitant recevoir de la publicité apposent un autocollant sur leur boîte aux lettres.
- Réduire la présence de la publicité dans l'espace public (voir le chapitre urbanisme)

Rendre sa place à l'eau en ville et prévenir les inondations

Diminuer le renvoi de l'eau de pluie, de source et des ruisseaux à l'égout c'est limiter les risques d'inondations. C'est aussi une opportunité pour créer des îlots de fraîcheur et donner un coup de pouce à la biodiversité urbaine. La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), vise à limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, à séparer les eaux propres et sales, à infiltrer l'eau de pluie le plus proche possible de l'endroit où elle tombe et à éviter au maximum de l'envoyer à l'égout.

- Maintenir et rétablir la perméabilité des zones non bâties (zones de recul, trottoirs, parkings, cours d'écoles...) et diminuer le recours à l'asphalte, matériau polluant et imperméable, lors de réaménagement de l'espace public.
- Poursuivre et développer la création de zones publiques inondables et perméables comme les noues et jardins de pluie, en les adaptant à des pluies plus intenses et plus abondantes.
- Viser le zéro rejet des eaux pluviales aux égouts pour les nouvelles constructions et les rénovations lourdes et lors de réaménagements d'espaces publics.

- Utiliser l'eau pompée lors de certains chantiers publics ou privés ou l'injecter dans des zones humides et ruisseaux plutôt que de l'amener aux égouts.
- Éviter autant que possible la construction de caves ou garages sous-terrain dans les fonds de vallée, assortir les éventuelles autorisations restantes de conditions strictes pour limiter l'impact des pompes sur les zones humides avoisinantes et limiter le risque d'inondation.
- Mettre en place un programme de déconnexion progressive aux égouts des gouttières des bâtiments publics et renvoyer de ces eaux de pluie vers des zones humides gérées de manière écologique, vers des zones humides ou cours d'eau existants ou vers des citernes.
- Appliquer le principe de solidarité de vallée : penser les constructions et aménagements sur tout le bassin versant en fonction de leur impact sur le fonds de vallée et leurs habitants en cas de précipitations importantes. Impliquer les habitants dans la gestion des risques d'inondation en les sensibilisant aux différentes mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire ce risque au niveau de la vallée qu'ils habitent.
- Étudier la possibilité de partage des citernes de récoltes des eaux de pluie entre constructions proches. Développer un réseau de citernes utiles aux services communaux pour l'arrosage des plantations, le nettoyage, etc.
- Envisager la création d'une prime pour la pose d'un clapet anti-retour (pour éviter que les égouts surchargés en cas de grosse pluie débordent dans les caves).
- Continuer à soutenir la création de mares naturelles dans les jardins privés par l'octroi de primes et la diffusion de conseils pour leur réalisation. Par exemple : organiser des formations, partager des guides pratiques, démentir les fausses idées (comme la crainte de favoriser les moustiques), créer un réseau « guide mare écologique » (à l'image des guides compost). Créer et restaurer les mares et points d'eau dans les espaces verts communaux.
- Développer la présence de l'eau dans l'espace public tant sous forme récréative qu'utilitaire (fontaines publiques, à l'instar de celle installée par Vivaqua au carrefour Observatoire-Statuaires, aires de jeux).
- Poursuivre la valorisation biologique et la remise à ciel ouvert des cours d'eau.
- Continuer les campagnes de sensibilisation à la pollution et au rejet des déchets dans les milieux humides (sources, ruisseaux, marais). Continuer à connecter aux égouts les dernières maisons qui rejettent leurs eaux sales dans les nappes, les sources et ruisseaux.
- Faire la promotion tout public et particulièrement à l'attention du public enfants, de l'importance de l'eau, de son caractère essentiel, vital et bienfaisant.

URBANISME :

La ville à 10 minutes, construire en tenant compte des dérèglements climatiques et de la nature

La ville dispose de nombreux avantages : la densité des activités, la compacité des habitations, la mixité des fonctions, la proximité des choses et des personnes permettent des économies d'échelle, des synergies, des collaborations, des rencontres. La densité urbaine a ceci de positif qu'elle rend viable les transports en commun et les équipements collectifs (piscine, bibliothèque, hôpital, centre culturel, école, ...), les commerces etc. L'urbanisme doit veiller à intégrer le plus possible ces différentes fonctions entre elles, dans les limites de leur compatibilité. Nous sommes pour « la ville à 10 minutes » qui offre les services essentiels à 10 minutes à pied ou en transport en commun. L'implantation de petites et moyennes entreprises dans les zones prévues au PRAS (Plan régional d'affectation des sols) doit être encouragée, de même qu'une bonne répartition dans l'espace des noyaux commerciaux et des autres services.

Protéger et connecter entre eux les espaces verts existants, un urbanisme respectueux de la nature.

Entre 2003 et 2016, pas moins de 14 % des espaces verts de Bruxelles ont disparu. Si Uccle dispose d'un réseau Natura 2000 important et de nombreux espaces verts, toutes les zones naturelles ne sont pas pour autant protégées.

- Proposer à la Région lors de la révision du Plan Régional d'Affectation des sols (PRAS) de modifier le statut d'espaces verts existants qui ne le sont pas protégés dans leur affectation de droit afin de les protéger. La commune identifiera tous les espaces potentiellement concernés afin de proposer pro-activement ces modifications lors des discussions. Il s'agira notamment des parties encore constructibles au PRAS du Plateau Avijl et du Keyenbempt, du Bois de Calevoet, du Broek...

- Établir une carte du maillage écologique communal et proposer de connecter entre elles les zones naturelles (maillages vert et bleu) à l'occasion de la révision du PRAS ou lors de l'analyse de permis d'urbanisme et de lotissement.

- Les abattages d'arbres, dans l'espace public et privé, doivent faire l'objet d'une information claire vis-à-vis de la population et d'imposition de conditions extrêmement strictes par la Commune (zones et sujets concernés, motivation précise et expertise phytosanitaire, nombre et type de replantation exigé, voie ferrée...). Assurer davantage un suivi scrupuleux des permis délivrés, mieux contrôler les conditions suite à un permis d'abattage, notamment la replantation d'espèces indigènes.

- Apporter une attention toute particulière à la protection des sentiers, talus, haies et derniers bocages, à l'image de la restauration du Crabbegat.

- Proposer une charte "Qualité nature" aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir : être attentif à la biodiversité déjà présente sur le site (à évoluer en tout début de projet), à la qualité des sols et viser à les protéger au maximum, préserver au mieux les connexions physiques de zones de pleine terre végétalisée entre parcelles voisines (maillage vert). Préserver les zones végétalisées de pleine terre et par endroits des sols nus ou interstices entre des pavés (pour y maintenir la présence des abeilles sauvages). Privilégier pour les plantations une flore vivace et mellifères, indigène. Végétaliser les façades et les toits, choisir des clôtures laissant des

passages pour la faune, poser des nichoirs, prévoir des abris destinés aux animaux cavernicoles intégrés au bâti. Valoriser et protéger les jardinets de façade et zones de recul végétalisées, arborer les parkings en plein air replanter des arbres en remplacement des arbres abattus.

- Imposer la préservation de zones arborées ou la constitution de nouveaux écrans végétaux dans les Plans particuliers d'affectation du sol, permis de lotir ou permis d'urbanisme. Exiger une distance minimale suffisante entre les fondations et les arbres pour éviter leur mort quelques années après un chantier.

Préserver les intérieurs d'îlots

Les jardins en intérieur d'îlot sont une des grandes richesses de Bruxelles en général et d'Uccle en particulier ; ils remplissent un rôle écologique, paysager et social. C'est une richesse d'autant plus précieuse si le quartier est densément bâti et peu fourni en espaces verts publics. La réglementation urbanistique régionale (Plan régional d'affectation du sol et Règlement régional d'urbanisme) protège fortement les intérieurs d'îlot : limitation des possibilités de construction et réaffectation de bâtiment, maintien des zones de pleine terre, etc. Cela n'empêche pas de nombreux projets exercent une pression sur les intérieurs d'îlot et cherchent à obtenir des dérogations. Notre commune se doit d'être extrêmement stricte et vigilante à ce sujet.

- Ne pas autoriser de dérogations en intérieur d'îlot, conformément à la motion adoptée par le conseil communal en ce sens, sauf si celles-ci permettent d'améliorer significativement l'intégration du projet dans son cadre environnant.

- Refuser l'intrusion de l'automobile en intérieur d'îlot (bruit, pollution, lumière des phares) dans le cadre de nouveaux projets.

Un espace public avec moins de publicité

- Instaurer des zones sans publicité dans les centres historiques classés, les abords d'écoles, d'administrations ou les zones naturelles (Natura 2000) en utilisant les outils réglementaires communaux s'ils n'existent pas au niveau régional.

- Éviter la prolifération des panneaux publicitaires et veiller à une plus grande harmonie au niveau des enseignes. N'accorder de permis d'urbanisme pour de nouveaux panneaux que s'ils sont correctement intégrés dans l'environnement urbain.

- Envisager systématiquement la suppression des publicités dans l'espace public lors de la demande de renouvellement de leur permis. Ne plus donner de permis pour des publicités lumineuses ou à messages variables. En effet, outre leur coût écologique et les conséquences pour l'environnement, la publicité sous forme de panneaux lumineux et/ou changeants peut être source de distraction des conducteur·trice·s et augmenter le risque d'accidents de la route.

Un développement urbanistique au service de l'urgence climatique

Le bâtiment figure parmi le premier post émetteur de CO2 en termes d'émissions directes. Des bâtiments performants énergétiquement permettent également de faire baisser la facture liée aux consommations.

- Doter de moyens humains supplémentaires le guichet énergie de la commune en vue de fournir des conseils chez les habitant·e·s pour améliorer la performance énergétique des habitations (aménagements à faire, comportements de consommation).

- Poursuivre l'effort d'information en matière d'écoconstruction (notamment via les contacts avec les architectes communaux et l'éco-conseiller, par des réunions publiques, des fiches infos,

campagnes de communication...) et le soutien financier à l'écoconstruction. Favoriser l'utilisation de matériaux durables (bio-sourcés, basse consommation, bas carbone, low-tech) et le réemploi de matériaux.

- Veiller à ce que les projets urbanistiques privés de grande ampleur soient exemplaires en matière de consommation et de production énergétique (refuser par exemple l'installation de chaudières au gaz au profit de pompes à chaleur ou toute autre solution innovante). Pour les nouvelles constructions (et rénovations lourdes), systématiser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques quand c'est possible.

- Favoriser le concept de communauté d'énergie dans les projets de planification urbaine (contrat de quartier durable) et les projets immobiliers d'ampleur suffisante.

- Éviter autant que possible d'octroyer des permis de démolition / reconstruction et privilégier autant que faire se peut les rénovations qui conservent le gros œuvre du bâtiment (jusqu'à 70% des émissions de gaz à effet de serre liées à la construction d'un bâtiment se trouvent dans le gros œuvre fermé : fondations, murs, toiture).

- Davantage autoriser les isolations par l'extérieur de façades avant, même si celles-ci ne seront plus alignées pour les maisons mitoyennes.

- Poursuivre le concours d'architecture bisannuel en créant un "éco-prix" communal pour les bâtiments et leurs abords.

- Veiller à ce que les projets de rénovation et de construction publics soient des modèles en matière de développement durable.

- Inciter l'urbanisme régional à davantage inclure les projets voisins lors des études d'incidence pour les grands projets.

Préserver nos paysages, la qualité de l'espace public et notre patrimoine

- En lien avec la cellule patrimoine du service de l'urbanisme, la protection de notre patrimoine architectural sera une des priorités de la mandature. Nous veillerons notamment à protéger des zones telles que l'avenue Coghen, le carré Coghen, le Parvis Saint-Pierre, la place de Saint-Job, dans le cadre de règlements zonés. Nous voulons valoriser la protection du bâti existant dans les PPAS pour empêcher la démolition de bâtiments contribuant à la richesse et diversité du patrimoine communal. Nous voulons initier et soutenir des demandes de classement et de mise à l'inventaire de maisons et jardins remarquables non encore protégés.

- Sensibiliser et encourager les propriétaires à la préservation du petit patrimoine (boîtes aux lettres, grilles et portillons, sculptures, sgraffites et mosaïques en façade, etc.). Veiller au respect de la qualité des portes et châssis de fenêtres, éléments essentiels de la composition des immeubles et de la cohérence des ensembles architecturaux. Refuser les châssis en PVC (qui sont polluants). Mettre en place des règles claires et transparentes concernant tout changement de couleur des châssis.

- Lutter contre les transformations illicites de zones de recul en parking, contraires au Règlement régional d'urbanisme. Si toutes les zones de recul se transformaient en parking, il en résulterait un appauvrissement considérable du paysage urbain, et une impossibilité de stationner le long de ces voiries pour les non-propriétaires. Examiner au cas par cas certaines demandes de dérogation pour motif exceptionnel (personne en situation de handicap, petit équipement d'intérêt collectif, etc.).

Revoir les outils de planification et le règlement d'urbanisme communaux

- Renforcer les moyens humains et budgétaires du département Rénovation urbaine.
- Actualiser le Plan communal de développement qui date de 1997 afin notamment, qu'il tienne compte des enjeux de la crise de la biodiversité, des dérèglements climatiques.
- Intégrer dans le règlement communal d'urbanisme l'interdiction des piscines au chlore en faveur des piscines naturelles (meilleures pour la santé et a biodiversité), la protection accrue des arbres dans le cadre de chantiers via les demandes de permis d'urbanisme : aucune fouille, aucun terrassement ne peut être effectué à moins de 2 mètres de la projection au sol des couronnes des arbres sauf exception, la pose de nichoirs et abris pour oiseaux, chauves souris et insectes, l'absence d'éclairage ou l'autorisation d'éclairage ambré et dirigé vers le bas seulement dans les espaces extérieurs.

Pour un service de qualité et une démocratie participative en matière d'urbanisme

- Renforcer l'information, la consultation et la participation des riverain·e·s le plus en amont de l'élaboration des projets importants (PPAS, projets d'envergure, projets communaux) avec par exemple la mise en place plus systématique de comités de pilotages élus-habitants-usagers, de sondages et enquêtes en ligne. Associer les comités d'habitant·e·s aux Comités d'accompagnement des études d'incidences et plans de gestion des espaces verts communaux. Respecter la Convention d'Aarhus en matière d'information du public. Pour les grands projets, demander l'organisation d'un moment d'information et d'échange avec les riverain·e·s et les associations qui se sentent concernées au tout début du projet (programmation), avant que les plans ne soient dessinés.
- Améliorer le cadre des enquêtes publiques (information, délais...). Pérenniser et renforcer la qualité de l'accueil et de l'information aux citoyen·ne·s. Traiter les dossiers le plus rapidement possible et au minimum dans les délais légaux. Organiser les procédures dans un souci de simplification administrative maximale. Conseiller avec réactivité les demandeur·euse·s le plus en amont possible (notamment pour rendre les demandes compatibles avec la réglementation et éviter l'engagement de procédures sans espoir de résultat positif).
- Poursuivre le développement des services en ligne pour plus de rapidité et moins de déplacements (notamment dans le cadre des enquêtes publiques) : fourniture de documents et de renseignements par internet, digitalisation des archives, suivi en ligne de l'avancement des demandes de permis (promotion de la plateforme « openpermits.brussels » mise en place par la Région), tout en maintenant l'aide au guichet physique.
- Offrir un service de médiation en matière de problèmes urbanistiques de voisinage.
- Prendre les conseils de professionnel·le·s de la participation pour améliorer l'efficacité des séances d'information et de concertation.
- Veiller à rendre parfaitement claires les motivations des décisions. Informer du suivi des dossiers les personnes qui se sont manifestées dans le cadre de l'instruction (avis de la commission de concertation, ...).

UNE DÉMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE

Nous vivons une crise de la démocratie, aussi il est impératif pour nous de renforcer la confiance des citoyen.nes envers le politique et les pouvoirs publics et de permettre leur implication sur des questions et dossiers qui leur tiennent à cœur.

Pour nous écologistes, il est essentiel d'être à la pointe sur la transparence et la participation citoyenne. Elles sont les garantes d'une démocratie locale plus vivante, plus dynamique et plus inclusive. En effet, l'accès à la décision publique dépend non seulement d'une information claire, complète et accessible donnée aux citoyen.ne.s mais aussi de leur participation au processus de décision. Pour mettre en œuvre ces deux principes de manière juste et efficace, nous proposons une série d'outils et d'engagements concrets qui bénéficieront à tous et toutes.

La participation au cœur de la gestion communale

Une commune ne peut plus se gérer sans concertation avec ses habitant.es. Pour y parvenir, l'administration et le collège doivent être outillés et accompagnés.

- Renforcer les moyens du service de la Participation citoyenne. Ce service organise et stimule les différentes actions décrites ci-dessous, dans une logique de transversalité au sein de la commune et des services communaux.

- Sensibiliser et former le personnel communal et le collège à la participation citoyenne et veiller à inclure l'administration dans les processus participatifs eu égard à son expertise. Organiser les midis de la participation au sein de l'administration permettant d'aborder les processus mis en œuvre ainsi que les actualités communales impliquant les citoyen.nes.

- Réaliser un vademecum de la participation destiné à l'administration et mettre en place les outils permettant un suivi efficace et opérationnel des demandes des habitant.es et des consultations organisées telles que rencontres citoyennes, Assemblée citoyenne, Etats généraux.

- Prévoir une évaluation des pratiques de participation mises en place qui sera débattue en Conseil communal. S'appuyer sur des expertises citoyennes et professionnelles pour organiser efficacement les processus de participation. S'inscrire dans des réseaux européens de la participation afin de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre au niveau européen et international.

- Gérer notre commune de manière ouverte, participative et transparente avec les associations et comités de quartier représentatifs, qui sont les porteurs de dynamiques et de projets en organisant régulièrement des moments de consultation et d'échange. Nous voulons renforcer leur soutien déjà mis en place via notamment : la création d'une plateforme communale des associations et comités, la pérennisation de la Journée de la citoyenneté et des associations qui met en valeur notamment les initiatives locales et les comités de quartier, la dynamisation de la future Maison de la citoyenneté et des associations, véritable espace de rencontres et de liens au cœur de la commune où des espaces sont mis à disposition des habitant.es, collectifs, associations, le soutien aux fêtes et projets de quartier.

- Aller à la rencontre des habitant.es en poursuivant les Rencontres citoyennes de quartiers de manière participative et conviviale tous les trois ans avec un suivi annuel des demandes

formulées. S'assurer de la participation d'un maximum de citoyens-nes dans les moments de rencontres et de consultation dans toute la commune en utilisant tous les outils à disposition et en prenant compte de la fracture numérique

- Permettre aux citoyens de participer activement à la gestion de la commune via l'organisation d'un conseil citoyen thématique sur base volontaire et tirage au sort de citoyen·ne·s, pour débattre et émettre des propositions à la commune sur des thèmes spécifiques. Créer un Conseil des enfants et/ou de la jeunesse, l'organisation annuelle de moments de rencontre entre élus, administration et jeunes de la commune pour favoriser spécifiquement la participation des jeunes afin de mieux prendre en compte leurs besoins. Mettre en place de conseils de quartiers représentatifs composés de représentants des quartiers (comités, habitants, commerçants, associations, ...) chargés de faire le lien avec les élus et l'administration dans les quartiers où cela s'avère pertinent, et les doter de moyens nécessaires pour mener leur action.

- Augmenter l'enveloppe dédiée au budget participatif lancé en 2020 en doublant le montant par habitant fixé dans le règlement par édition afin de permettre aux habitant·e·s de participer plus activement à l'utilisation d'une partie du budget communal.

- Pérenniser le subside « Coup de pouce projet citoyen » lancé en 2019 qui permet aux habitant.es de porter et réaliser des projets d'intérêt général dans des thématiques ciblées.

- Renforcer les Conseils consultatifs existants en veillant à un réel suivi par le Collège et le Conseil des propositions formulées (rendre leurs avis obligatoires dans les dossiers nécessitant leur expertise, leur permettre de rendre compte de leurs travaux au minimum une fois par an devant le conseil communal, renforcer leur visibilité, ...).

- Organiser un droit d'initiative citoyenne communale qui permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte proposé par au minimum 1,5% des citoyen.nes âgés de plus de 16 ans.

- Améliorer les processus consultatifs et participatifs dans les processus urbanistiques (voir le chapitre urbanisme).

Une commune qui informe encore plus ses citoyen.nes

L'information vers les citoyen.nes est nécessaire pour favoriser le sentiment de confiance envers le pouvoir public mais aussi faciliter la vie au quotidien.

- Veiller à une information accessible et inclusive (en termes d'égalité de genre, handicap ou d'origine) notamment sur le site communal en prenant en compte la fracture numérique.

- Renforcer les moyens du service communication au bénéfice de tous les services communaux et de tous-toutes les citoyen.nes en veillant à l'utilisation de vecteurs de diffusion qui permettent de toucher un maximum d'habitant.es y compris les jeunes, les précaires, les isolés au sein de toute la commune.

- Maintenir un magazine Wolvendael comme support d'information neutre donnant de la place aux habitant.es, associations et comités de quartiers de la commune et y ajouter une version PDF du Wolvendael en ligne accessible directement via le site de la commune.

- Installer des panneaux d'information dans la commune pour mieux informer sur les projets en cours menés par la commune mais aussi par les habitant.es.
- Publier de manière accessible le budget et les comptes communaux avec une note explicative. Publier les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques de manière compréhensible et facilement accessible. Publier les règlements, ordonnances et motions adoptées en conseil.
- Publier un organigramme de l'administration décrivant les compétences des services et des informations décrivant le fonctionnement de l'administration sur le site communal.
- Diffuser plus largement les informations sur les activités des cérémonies et commémorations officielles, des festivités officielles etc, l'agenda des assemblées (Conseil communal, Conseil de police), des conseils consultatifs,...
- Publier sur le site de la commune une carte précisant la localisation des infrastructures, équipements collectifs et des toilettes accessibles au public .
- Mieux visibiliser sur le site de la commune et en version papier des informations sur toutes les associations actives sur le territoire, collectées par les services concernés (sport, culture, jeunesse, solidarité, social, santé, environnement...), sur les écoles, les initiatives collectives qui améliorent le vivre ensemble.

Une commune transparente et innovante sur le plan démocratique

Pilier d'une véritable démocratie, la transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte. C'est pourquoi nous voulons faciliter l'accès aux documents administratifs, garantir les principes de bonne gouvernance et assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration.

- Renforcer le lien entre les conseils communaux et les citoyen.nes. Maintenir l'accessibilité des assemblées via internet et la disponibilité de leurs séances enregistrées. Mettre à l'ordre du jour des rapports de l'exercice de leur mandat par les mandataires élus dans les organes paracommunaux. Assurer une information plus large sur l'ordre du jour du conseil communal (site de la commune et réseaux sociaux) et une plus grande attractivité pour les citoyen.nes (présentations documentées des points à l'ordre du jour). Promouvoir le droit d'interpellation au Conseil communal en s'assurant du suivi des engagements pris.
- Maintenir la présidence du Conseil communal par un·e conseiller·ère communal.e en alternance de genre avec le.la bourgmestre. Mettre en place une charte de déontologie et d'éthique du Conseil communal.
- Fournir une information délocalisée grâce à la présence d'un stand d'information communale pendant les principaux événements publics organisés dans la commune. Organiser ponctuellement un guichet communal multitâches décentralisé dans certains quartiers.
- Mettre en place une administration numérique en complément des voies classiques et légales de publicité qui doivent être maintenues (affichage et consultations à la commune par exemple)

tout en maintenant partout des guichets physiques en nombre suffisants pour répondre à la demande . Nous portons une grande attention à la fracture numérique.

- Multiplier les formations existantes pour l'utilisation des nouvelles technologies au sein des EPN (Espaces Publics Numériques) de la commune.

- Mieux accompagner les citoyen·nes dans les actes et procédures administratives. L'administration doit être ressentie comme office de conseil plutôt qu'autorité de sanction (p.ex. dans les permis d'urbanisme, les demandes de primes). Faire la promotion de l'ombudsman régional, indépendant dans son action.

- Organiser au minimum tous les deux ans des « Portes ouvertes de l'administration » notamment pour les nouveaux habitant·es.

- Appliquer une politique ambitieuse et pionnière en Région bruxelloise d'« Open Gouvernement » en ouvrant les données administratives (à l'exception des données à caractère personnel ou des documents confidentiels) afin que les citoyen·ne·s, les milieux de la recherche ou des développeur·euse·s d'applications puissent les utiliser/réutiliser sous licence libre (Open Data).

- Rendre plus visible à la population le cadastre annuel des élu·e·s mandats, les présences, rémunérations, ainsi qu'un cadastre des asbl communales et de leurs mandataires. Rendre plus accessibles et lisibles les subsides octroyés par la commune ainsi que les bénéficiaires de ceux-ci, les marchés publics passés par la Commune ainsi que ceux qui les ont remportés, les participations communales et les placements financiers.

Éthique et décumul

Les mandataires Ecolo-Groen n'ont jamais cumulé la fonction de bourgmestre ou d'échevin·e avec celle de député·e et s'engagent à se consacrer à temps plein à leur fonction et ce afin d'assurer une disponibilité maximale vis-à-vis de la population.

- Poursuivre les mandats gratuits dans les asbl communales (seuls des défraiements peuvent être octroyés).

- Exercer son mandat avec éthique, transparence, bienveillance et étant à l'écoute de la population et signer une charte éthique dès que l'on devient mandataire (collège, conseil, asbl, intercommunales), se former pour exercer au mieux son mandat.

CULTURE FRANCOPHONE ET NÉERLANDOPHONE

La culture est à un facteur d'épanouissement personnel, de cohésion sociale et d'intégration. Nous souhaitons poursuivre et renforcer toutes les actions mises en place pendant cette mandature pour renforcer l'accès à la culture pour tous les âges, toutes les origines culturelles et toutes les catégories de revenus. C'est pourquoi, nous voulons rendre la culture encore plus accessible à tous-tes et développer la création et la présence des arts à Uccle en concertation avec les acteurs culturels et les artistes de la commune. Notre soutien aux opérateurs et aux artistes locaux doit se poursuivre et s'enrichir. Une de nos priorités devra être de mieux faire connaître l'offre culturelle notamment gratuite.

Notre politique culturelle sera ambitieuse avec pour balises le renforcement de notre soutien au Centre Culturel et à la Ferme rose, à nos quatre bibliothèques publiques et aux lieux culturels de la commune dont het Huys et La Roseraie et la création d'un Centre d'art contemporain à la Maison des arts. Les partenariats entre toutes ces structures et le service culture qui ont été mis en place devront être encore développés. Le renforcement des liens intercommunautaires sera également un fil rouge de notre action culturelle.

Poursuivre le chantier de transformation du Centre culturel

Le centre culturel d'Uccle s'est ouvert à de nouveaux publics, nouvelles disciplines et s'est engagé dans un processus de reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles. Nous voulons poursuivre cette transformation qui a été réalisée au bénéfice des Ucclois.es.

- Donner au Centre culturel tous les moyens nécessaires pour mener ses missions y compris au niveau des équipements et de ses aménagements. Encore améliorer l'accessibilité du CCU à tous les publics (maintenir la convention avec Art 27 et mettre en place des partenariats spécifiques avec les opérateurs socio-culturels de la commune). Poursuivre la programmation innovante et audacieuse qui met en avant la jeune création belge et internationale notamment à destination du jeune public, ouverte sur la diversité culturelle et toutes les disciplines artistiques. Renforcer la programmation cinéma, par exemple, avec la mise en place d'un comité culturel, notamment à destination des plus jeunes, et développer la programmation de conférences et de débats, de moments festifs (bals, scène musicale off,...). La programmation musicale devra également être développée.

- Les actions de médiation culturelle sont devenues un élément clé du projet du Centre culturel et nous les encouragerons. Elles permettent de créer des projets avec nos artistes et en lien avec les habitant.es. Dans ce cadre les synergies avec la Ferme Rose, les bibliothèques publiques, la Roseraie, l'Ecole d'art et het Huys ainsi que les collaborations avec les écoles seront renforcées.

- Pour ancrer et mieux faire connaître sa transformation, un nouveau nom doit être donné au Centre culturel avec la participation des Ucclois-es.

Faire de la Ferme rose un Centre d'expression et de créativité reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles et un lieu de rencontres et de liens

Nous voulons que ce lieu demeure un lieu de culture, où les artistes peuvent se retrouver, exposer, se rencontrer. Pour cela il faut lui donner des moyens suffisants en parallèle à l'obtention de subsides permettant de renforcer l'équipe et poursuivre son développement. La Ferme rose est devenue un lieu de transfert de savoirs, qui a renoué avec son passé et qui s'est ouvert aux habitant.e.s. Cette asbl doit poursuivre cette dynamique.

- Les projets tels que la Biennale des artisans lancée en 2022, le Repair café mis en place dans le cadre du Budget participatif, les activités pédagogiques autour du potager de semences, la programmation musicale, les résidences d'artistes doivent y être pérennisés. De nouveaux ateliers artistiques doivent y voir le jour.
- Les collaborations avec le service culture, les bibliothèques et le CCU seront maintenues et développées.
- Les jeunes doivent y trouver une place spécifique avec des espaces mis à leur disposition pour la création.
- Des projets festifs et/ou solidaires doivent s'y faire une belle place. Nous voulons y organiser des apéros mais aussi des donneries et une grainothèque.

Des bibliothèques lieux de culture et lieux de vie, avec un soutien structurel

Notre commune compte 4 bibliothèques, 3 francophones et 1 néerlandophone. La gratuité dans les bibliothèques a été instaurée pendant la mandature, ce qui représente une avancée essentielle pour renforcer leur accessibilité. Les priorités du prochain Plan de développement des bibliothèques engageront la commune pour faire des bibliothèques ces lieux de vie et de culture, accessibles à tous, toutes, prenant en compte les défis culturels et l'évolution des pratiques.

- Nous veillerons à l'accessibilité des lieux et des animations aux personnes handicapées et aux personnes précarisées.
- La future bibliothèque implantée dans le Merlo qui ouvrira ses portes en 2026 va compléter ce dispositif. Il sera essentiel de lui détacher une équipe polyvalente bilingue de bibliothécaires qui fera de cette bibliothèque un lieu de rencontre et de cohésion sociale dans le quartier.
- Permettre à la bibliothèque du Centre de se déployer dans de nouveaux espaces adaptés aux nouveaux usages du public, pour permettre une meilleure accessibilité et le confort des équipes et des usagers. Cet espace pourra être commun avec la bib.
- L'avenir de la Bib, bibliothèque néerlandophone doit être assuré au sein d'un bâtiment communal avec le soutien de la VGC.
- Au sein de l'Espace public numérique des bibliothèques, ouvert en 2022, le fablab et les actions de lutte contre la fracture numérique existantes doivent se développer au vu des importants besoins. Les ateliers à destination des seniors, les formations et animations à destination des précaires ou de la jeunesse devront être multipliés avec l'appui de partenaires spécialisés.
- Les heures d'ouverture de la ludothèque dont le succès est immense devront se développer grâce au renforcement des équipes.
- Le riche catalogue des bibliothèques-médiathèque devra être mieux valorisé, notamment dans le cadre de cycles thématiques de projections.
- Les habitant-es doivent pouvoir s'impliquer encore plus dans la programmation de leurs bibliothèques et y avoir accès pour se rencontrer. Les comités artistiques et de programmation devront être poursuivis et développés à l'instar des clubs de lecture.

La Maison des arts, un Centre d'art doté d'une programmation propre

- Nous souhaitons que la Maison des arts, lieu d'exposition en alternance au statut hybride, devienne un vrai centre d'art doté d'un budget et une politique de programmation d'expositions pilotée par le service culture.

- Sa programmation doit valoriser les artistes locaux et internationaux et prévoir des actions de médiation à destination des plus jeunes. Notamment financée par les locations, une programmation ambitieuse apportera à ce lieu le rayonnement mérité.

Un musée à l'ancienne Maison communale

- Nous proposons que le rez-de-chaussée de ce lieu emblématique et central de notre commune devienne un musée après le départ de la Justice de paix.

- En concertation avec les habitant.es d'Uccle, cet espace doit pouvoir accueillir notamment les plus jeunes autour d'expositions permanentes et temporaires. Les thématiques traitées et l'organisation de ce lieu devront être imaginées avec les Ucclois.es dans le cadre d'une consultation spécifique. Une attention particulière dans le développement de ce projet sera portée à des thématiques telles que la résistance, les libertés, le devoir de mémoire, eu égard à la situation géopolitique, sociale contemporaine et le grand nombre d'écoles présentes sur le territoire de la commune.

- Sa gestion devra être confiée à un opérateur extérieur dans le cadre d'un appel d'offres basé sur les propositions citoyennes.

Un soutien accru aux acteurs culturels du territoire

- La commune compte d'autres acteurs culturels tels que le centre communautaire Het Huys, la Roseraie ou le Musée Van Buuren. Un soutien durable à ces acteurs (notamment financier) doit être poursuivi, en ce qui concerne het Huys, renforcé pour récompenser ses actions de terrain.

- Le soutien au Musée Van Buuren, initié en 2023, doit se poursuivre en favorisant la découverte de ce lieu patrimonial unique en région bruxelloise et inscrit au Patrimoine européen des jardins. Des événements culturels communaux et des ateliers y seront programmés en concertation avec l'équipe du Musée.

- La Roseraie sera également soutenue de manière structurelle, reconnaissant ainsi de la part de la commune son travail de médiation culturelle dans le quartier ainsi que de valorisation des arts du cirque à destination des jeunes publics réalisé à Uccle.

- Le soutien aux galeries, espaces d'expositions, fondations et à tous les opérateurs culturels doit être maintenu via notamment l'appel à projets « CULTURE ».

- La création d'un site/plateforme dédié à la culture à Uccle par le service culture doit pouvoir répondre aux besoins de soutien de ces acteurs. Cette plateforme permettra aux opérateurs et artistes de faire connaître leurs activités et au public ucclois d'être mieux informé de l'offre culturelle foisonnante de notre commune.

- Les petites structures culturelles devront être accueillies au sein de la nouvelle Maison de la citoyenneté et des associations localisée place Van der Elst. Ces espaces seront disponibles de manière continue ou ponctuelle en fonction des besoins.

Une culture festive, accessible et durable

- Nous voulons développer et promouvoir les événements gratuits qui réunissent et rassemblent les publics tels que la Nuit du Wolvendael, la Fête de la Musique, Rendez-vous au jardin, Musiques au parc, la Fête des lumières, ... Ces événements continueront d'être pensés et réalisés en collaboration avec des acteurs du territoire.

- Le soutien aux actions socio-culturelles dans les quartiers (Zommer quartiers d'été, Bouge ton Merlo, Homborch en fête, etc.) sera renforcé en collaboration avec les comités de quartiers et les opérateurs socio-culturels tels que les Projets de cohésion sociale (PCS) du Homborch, Melro, Melkriek, la cellule culture du CPAS ou l'asbl Le Pas.

- Une charte « Événement durable » sera mise en place et appliquée à tous ces événements. Elle devra être prise en compte par les opérateurs soutenus par le service culture. La priorité donnée à la programmation de nos artistes et aux partenariats avec les opérateurs locaux, collectifs ou comités de quartier doit être maintenue et favorisée dans le cadre de ces événements.

- Les chèques culture sont un levier formidable pour permettre aux moins de 26 ans d'accéder aux activités culturelles dans la commune. Leur montant et leur promotion doivent être augmentés. L'offre gratuite doit être mieux relayée en partenariat avec les services et partenaires socio-culturels pour permettre aux familles de profiter des activités culturelles organisées. Nous augmenterons le nombre de partenaires locaux et ouvrirons l'utilisation des chèques culture aux librairies communales.

Toujours plus d'art dans l'espace public

- Le dispositif ART PUBLIC, qui vise à mettre de l'art dans l'espace public, a montré sa pertinence. La politique d'acquisition et de commande d'œuvres d'art sera déployée dans toute la commune.

- Le parcours de street art sera développé sur l'ensemble du territoire. Nous veillerons à ce que la politique d'acquisition ou création d'œuvres d'art se développe dans tous les quartiers de manière participative.

- Instaurer un « 1% artistique » permettant de systématiser la création d'œuvres d'artistes-plasticiciens contemporains dans le cadre de projets d'infrastructures publiques en leur réservant un pourcent du budget de celles-ci.

Soutenir les artistes locaux, professionnels et amateurs

- Notre commune dispose d'un réservoir d'artistes inépuisable. Assurer leur visibilité dans la commune reste une de nos missions prioritaires, via le Parcours d'artistes *Meet my arts* qui a pris une nouvelle dimension, les expositions dans les lieux culturels et non-culturels, l'accrochage d'expositions dans l'espace public, les résidences lancées à la Ferme rose et au CCU, les collaborations avec les bibliothèques.

- Nous proposons de doubler le soutien apporté via les appels à projets « Aide à la création » et de développer le projet « Artiste en résidence » dans nos écoles et lieux culturels. Les artistes amateurs seront notamment soutenus dans le cadre de « Place à l'art ! » organisé l'été.

Notre patrimoine, un trésor à préserver et valoriser

Uccle dispose d'un patrimoine architectural, historique et vert extraordinaire. Nous voulons protéger et promouvoir ce patrimoine tant au niveau pédagogique, qu'urbanistique.

- Le parcours Patrimoine initié en 2023 sera développé pour mettre en valeur nos bâtiments, les maisons d'architectes, nos espaces verts et quartiers.

- Outre les visites Heritage walks, un parcours en ligne donnera accès aux informations sur notre patrimoine. Le parcours de QR codes fera la promotion des monuments historiques et patrimoniaux, de l'architecture remarquable et du passé de la commune.

- Ces projets seront menés en collaboration étroite avec les associations locales dont le Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle.

Favoriser et développer la pratique et l'expression artistique

Permettre à tous les âges de développer une pratique artistique est essentiel au développement personnel et à la dynamisation culturelle de la commune. Dans ce cadre, nous souhaitons accorder une attention particulière au soutien des jeunes artistes et promouvoir la diversité.

- Dynamiser et valoriser l'enseignement artistique notamment dans le cadre l'Académie d'Uccle (musique, arts parlés, danse) et de l'École d'Art d'Uccle (château du Wolvendael).

- Encourager de manière plus intensive, par le biais des académies, bibliothèques, écoles..., la création et l'expression des habitant·e·s, jeunes et moins jeunes (création de spectacles et de festivals, expositions) et leur formation aux disciplines artistiques ;

- Favoriser le développement de la création musicale au sein de l'académie de musique, la valorisation de nouveaux genres musicaux (par exemple musiques urbaines), la constitution de groupes et de chœurs et une approche pédagogique plus axée sur la découverte ludique de l'instrument et faciliter la réinscription des élèves.

- Le soutien à la Zinneke sera poursuivi et renforcé en veillant à toucher des publics représentatifs de la diversité de la commune tant socio-culturelle que territoriale avec notamment l'appui du Centre culturel, la Ferme rose et la Roseraie.

L'ÉCONOMIE LOCALE & LE COMMERCE

Le commerce est essentiel à la vitalité de la commune : par son activité et son dynamisme, il participe à la production de valeur au niveau local, tout en contribuant à l'animation des quartiers et au resserrement des liens sociaux. La commune et sa population ont besoin de commerces en bonne santé tout comme les commerces ont besoin d'une action efficace de la commune pour leur développement en cohésion avec l'intérêt général.

La forme de prospérité que le modèle de développement économique et commercial nous a apportée montre désormais ses limites écologiques et sociales. Il menace l'existence d'une production et d'un commerce local, de proximité. Le "petit" commerce local souffre de la concurrence de grands centres commerciaux ainsi que du commerce en ligne : l'innovation en lien avec la proximité (par exemple dans le service et une relation forte avec la clientèle locale) sont des pistes de salut à cet égard. Le retour au local semble bien amorcé. On voit fleurir, notamment en ville, un esprit d'entreprise orienté vers la transition écologique. Bières locales, vélos bruxellois, restauration à base de produits locaux, design utilisant les ressources de l'économie circulaire (qui valorise les déchets)... Les exemples de ce renouveau foisonnent.

Relocaliser l'économie, cela signifie aussi favoriser les circuits courts entre le-la producteur-trice et le-la consommateur-trice pour limiter les transports, les stockages, les manipulations et donc, l'empreinte écologique. C'est revaloriser la convivialité de quartier qu'entretiennent les commerçant-e-s qui connaissent leurs produits, conseillent judicieusement les consommateur-trice-s, assurent un service après-vente. C'est permettre des synergies locales entre commerces ou entreprises complémentaires (l'un recycle les déchets de l'autre ou partage ses excédents). Cette approche dynamise l'économie locale, offre des emplois locaux et non délocalisables, est plus résistante aux chocs externes, permet des économies d'énergie et de ressources et crée du lien social.

Le public des consommateur-trice-s est, lui aussi, un acteur central de ce redéploiement économique : il crée la demande. C'est le rôle des autorités publiques, dont la commune, d'orienter et sensibiliser celle-ci vers le commerce et la production à l'échelle locale, ainsi que vers des modes de consommation alternatifs basés sur le partage des biens, des services et des compétences, que ce soit entre particuliers (Peer to Peer) ou au sein de collectifs (tels que les Services d'échange local - SEL) : par exemple le partage d'une voiture, d'une tondeuse, l'échange d'un cours de mathématiques contre des travaux de jardinage, ou encore des projets d'entraide intergénérationnelle. Cela aussi participe au redéploiement économique durable.

La commune doit être un moteur de ce redéploiement local de l'économie : revitalisation des noyaux commerciaux, valorisation des commerces locaux de qualité, mise en réseau des entreprises, soutien à l'intégration des petites entreprises et artisan-e-s dans le tissu urbain, appui à l'innovation, ouverture des écoles de la commune sur l'économie locale, partenariats avec les autres acteurs économiques institutionnels, clauses sociales et environnementales dans les marchés publics communaux (tant pour les achats de biens que pour les prestations de services) pour favoriser les entreprises et les commerces locaux.

Soutenir les commerces et les services de proximité, ainsi que les entreprises actives ou débutantes à Uccle

- Organiser des états généraux du commerce ucclois, avec la présence de l'agence régionale hub.brussels et assurer le suivi de ces états généraux au cours de la mandature communale.

- Continuer le travail de revitalisation de la chaussée d'Alseberg et de son quartier. Associer à cet effet les commerces, les différents services communaux parties prenantes et les associations de quartier. Promouvoir des solutions 360° mobilisant le commerce ainsi que le logement (par exemple au-dessus des commerces), l'urbanisme, la mobilité...Utiliser ce modèle de task force pour agir préventivement à tout futur grand chantier sur le territoire communal.
- Donner un cadre propice à un développement équilibré de l'économie locale. Revaloriser l'espace public des noyaux commerciaux, dans la concertation avec toutes les parties prenantes, intensifier la politique de propreté publique. Promouvoir les entreprises et les artisan·e·s qui s'inscrivent dans l'économie locale et de transition, qui proposent des produits bio et issus du commerce équitable.
- Penser la fiscalité communale dans le but d'encourager les activités productrices et commerciales durables. Les terrasses des établissements horeca doivent demeurer exemptées de taxe. Dissuader les activités peu souhaitables (comme les établissements de paris sportifs).
- Motiver les propriétaires à valoriser rapidement leurs biens commerciaux vacants en proposant des concertations inter-bailleurs permettant de s'accorder sur des prix de location au m² afin d'éviter la perte d'attractivité de certains quartiers. Offrir une réponse et une aide rapides par les services communaux aux besoins, projets et dossiers administratifs des commerces et entreprises, dans le cadre le plus personnalisé possible.

Soutenir l'esprit d'innovation et d'entreprise à Uccle

- Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, particulièrement des catégories de la population les plus éloignées de l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat féminin, par exemple, mérite un soutien particulier. Cela peut se réaliser notamment en étendant les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou via la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local ;
- Pousser à la création de "tiers-lieux", c'est-à-dire des espaces qui ne sont ni la maison, ni le travail, mais lieux de mise en commun d'outils et de compétences propices à l'innovation sociale. Ces tiers-lieux sont porteurs de solutions tant en termes économiques (réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens) que d'efficacité (mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux) ;
- Renforcer l'informations afin de sensibiliser et d'informer les citoyen·ne·s sur les projets innovants dans leur territoire qu'ils soient entrepreneuriaux ou associatifs.
- Former les commerces, artisan·e·s ou entreprises à ouvrir une boutique en ligne, en créant un prix annuel de l'innovation.
- Mettre en place un prix du/de la commerçant.e de l'année/artisan.e de l'année pour mettre en avant leur savoir-faire.

Faciliter la vie des commerces

- Prévoir des zones de livraison en suffisance avec accès réglementé et un contrôle sévère du respect de leur usage (afin d'éviter les nombreux camions stationnés en double file) comme de leur détournement (par des automobilistes "squattant" ces espaces) ou en organisant au niveau communal des livraisons groupées. Établir des horaires de livraison strictement limités et contrôlés. Informer sur les possibilités de livraisons à vélo et les encourager quand cela est possible.

- Apporter un support organisé et égal entre tou·te·s les commerçant·e·s en matière de sécurité, tant au niveau de la prévention que de la répression (lire le chapitre "Sécurité").
- Mettre en place des pratiques qui permettent aux TPE/PME et commerçant.e.s (ucclois.es) de répondre aux marchés publics. Renforcer des critères de durabilité pour les achats des services communaux, du CPAS et des autres structures communales.
- Susciter des enquêtes objectives et indépendantes pour évaluer comment les clients de chaque pôle commercial de notre commune se déplacent pour se rendre dans les commerces. Communiquer les résultats aux commerçants afin qu'ils puissent mieux accueillir la diversité de leurs clients. Sensibiliser les commerces à l'accueil des clients arrivant à pied ou à vélo : parkings vélo de qualité, coin pour laisser son caddie, cheminements piétons protégés des voitures pour traverser les parkings des grandes surfaces...
- Soutenir les associations de commerçant·e·s dans le développement de leurs animations (braderies, campagnes...) dans une logique de durabilité, culturelle, touristique.
- Soutenir les commerçants durant de longues périodes de travaux, en revoyant à la hausse les montants alloués sur la base du règlement-prime en la matière, en mettant en place une signalisation rappelant que les commerces demeurent accessibles, en offrant une heure de stationnement dans le quartier concerné...
- Etudier, avec hub.brussels, l'opportunité d'installer une "auberge espagnole" (incubateur commercial) sur le territoire de la commune.
- Soutenir la Zinne et les chèques commerces locaux, par exemple à travers la distribution de prix lors de concours ou dans le cadre de primes communales. Davantage faire circuler la zinne en permettant par exemple de payer les entrées en Zinne à la piscine, au Centre culturel, etc.
- Veillez à une bonne couverture des distributeurs de billets à Uccle, en particulier dans les quartiers commerçants

Soutenir les entreprises d'économie sociale, les entreprises durables et les systèmes d'échanges

- Promouvoir ces entreprises dans les cahiers des charges des marchés publics communaux via les clauses sociales (voir aussi le chapitre "Mobilité – travaux publics").
- Soutenir les systèmes d'échange local (SEL), les groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP), les ressourceries et "repair cafés" (où l'on apprend à réparer des objets usuels)...
- Développer et soutenir la production agroécologique familiale et professionnelle.
- Conditionner les aides aux commerces au respect de normes sociales et environnementales. Augmenter/Rendre plus attractive la prime communale à l'ouverture d'un commerce durable.
- Accompagner et orienter progressivement les marchés de la place Homère Goossens et de la place Saint-Job ainsi que les Apéros du Bourdon vers une démarche zéro déchet et intégrer des critères environnementaux et/ou sociaux pour les nouveaux exposants.

- Sensibiliser les commerçant.e.s et soutenir leurs actions visant à tendre vers le zéro déchet, notamment à l'occasion des brocantes.

- Développer l'offre touristique – potentiellement génératrice d'emplois – à Uccle et envisager la mise en place d'un service en charge du tourisme prônant le tourisme durable et de proximité. Pour mettre en valeur notre territoire et son patrimoine tant architectural que naturel, nous développerons les circuits de déplacement doux (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale et à la lenteur (ex : welcome to my garden).

FAMILLE, PETITE-ENFANCE ET JEUNESSE

Notre commune accueille de nombreuses familles aux origines socio-culturelles et situations professionnelles très variées. Ecolo-Groen attache une très grande importance au bien-être de parents, et notamment des familles monoparentales, des enfants et des jeunes. Nous voulons que ces habitant.e-s qui font la richesse et le dynamisme de notre commune se sentent entendu.e-s, protégé.e-s et pris-es en compte dans toutes les politiques communales.

Ecolo-Groen met au premier plan les droits des enfants et des jeunes. Ainsi, les actions pour la famille, la petite enfance et la jeunesse reposent sur des principes comme le bien-être, l'autonomie, l'égalité, l'émancipation, la sécurité, la mixité (tant sociale que d'âge, de genre ou d'origines culturelles).

Les structures communales qui accueillent nos enfants et nos jeunes, telles que les écoles, crèches, Halte-Accueil, garderies, Maisons de quartier, Maisons de jeunes, infrastructures culturelles et sportives, peuvent s'adapter encore plus aux besoins spécifiques des familles dans un souci d'égalité et d'émancipation. L'évolution de notre société mais aussi l'impact du dérèglement climatique doivent également être pris en compte dans les choix à venir.

Les États généraux de la Jeunesse organisé à Uccle de 2021 à 2023 ont fait émerger des propositions très intéressantes de la part des jeunes. Celles-ci ont été, prises en compte: adaptation de la programmation culturelle, espaces dédiés au Street-Art, lieux de rencontre, terrains de sport à usage libre, jobs étudiant, communication avec la commune et participation aux décisions

Afin d'apporter de la cohérence et du volontarisme à toutes ces propositions, nous réaliserons un plan Jeunesse transversal. Par ailleurs, les missions du service jeunesse, actuellement centrées sur l'évènementiel, devraient être élargies dans une perspective plus solidaire et émancipatrice.

Renforcer et améliorer l'accueil de la petite enfance

- Soutenir la création de nouvelles structures d'accueil (crèches, gardes à domicile, halte-accueil) sur l'ensemble du territoire. A Uccle, il y a 54 places en crèche pour 100 enfants de 0 à 2 ans ½, et en 2021/2022, 4 structures privées ont fermé leur porte. Pour Ecolo-Groen l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance et le soutien public à ce secteur est une priorité.

- Réaliser et distribuer un "kit famille" remis à l'enregistrement des naissances et aux nouveaux habitants reprenant les services d'appui disponibles au sein de la commune, du CPAS et des opérateurs du territoire (santé, soutien psychologique).

- Poursuivre l'évaluation des haltes-accueil existantes, principalement celle de la commune (Saint-Job) et celle du CPAS (communication, facilité et rapidité d'inscriptions) en vue de les améliorer.

- Au sein des crèches communales, renforcer l'attention apportée à la formation tout au long de la carrière des puéricultrices afin d'améliorer la prise en charge des enfants. Etudier les possibilités d'améliorer les conditions de travail et les salaires des puéricultrice-teur-s.

- Allouer des budgets supplémentaires aux projets innovants favorisant le bien-être et le développement des enfants. Les bienfaits des animations artistiques et notamment musicales ont été prouvées et la participation de professionnels externes aux activités organisées dans les

crèches sera développée.

- Travailler à la durabilité des crèches communales dans l'objectif de faire évoluer toutes nos crèches en éco-crèches d'ici la fin de la mandature. Proposer une plus grande offre d'alimentation bio et de saison en privilégiant un approvisionnement local. Fournir une eau du robinet contrôlée pour les plus grands et eau en bouteille en verre pour les nourrissons. S'assurer que les bâtiments, aménagements, mobiliers, et le matériel pédagogique soient durables (qui réduit au maximum les impacts environnementaux et sociaux négatifs à chaque étape du cycle de vie), sains et de grande qualité. Utiliser des produits de soins et des langes écologiques
- Améliorer l'offre de service de la Maison de l'Enfance, des Famille et de la Parentalité ("Family Corner"). Le rendre plus accueillant et plus attractif, par exemple en installant un coin dédié aux parents lorsque les activités ne concernent que les enfants (café, table de travail), et en garantissant la qualité et le bon état des jeux et du matériel. Élargir les horaires d'accueil et offrir la possibilité de venir sans réservation à certains moments ou à certaines activités. Mieux communiquer sur les activités et offrir la possibilité de réserver une activité en ligne de manière fluide et rapide. Ouvrir le lieu à d'autres associations et activités
- Mener une réflexion sur la participation financière des parents pour réduire le coût de la crèche pour les revenus faibles et moyens sans augmenter le prix pour les autres parents.
- Envisager l'adaptation des horaires des crèches afin de répondre mieux aux besoins des parents (42% des parents ont besoin de garderies qui ouvrent plus tôt le matin et 40% de garderies qui ouvrent plus tard le soir).
- Assurer plus de transparence et définir les règles de priorité pour l'inscription en fonction de la situation socio-économique des parents.
- Améliorer l'accompagnement des jeunes parents dans leurs démarches liées à la petite enfance (dont l'inscription à la crèche et les aides disponibles).

Encourager l'accès aux loisirs et à l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Assurer l'accès à la culture et au sport pour tous les jeunes notamment via le renforcement du dispositif Chèques culture et Chèques sports (en augmentant la valeur des chèques et le nombre de partenaires).
- Améliorer les conditions d'accueil des jeunes en situation de handicap dans les activités proposées par la commune (parascolaire, garderie, plaine de jeux) et dans les instances communales (crèches, écoles) grâce à l'augmentation de l'encadrement humain et à des aménagements spécifiques.
- Renforcer les moyens alloués à l'ASBL Le PAS (Prévention Animation Socioculturelle¹) et valoriser son action.
- Développer de meilleures synergies entre les actions menées par l'ASBL Le PAS, le SUJ (Service Ucinois de la Jeunesse²), les services de l'action sociale-cohésion sociale, de la culture et les écoles de la commune.

¹ Le PAS est l'asbl communale spécialisée dans l'animation et la prévention socioculturelle. Elle accompagne des enfants, des jeunes et des adultes d'Uccle au travers d'écoles de devoirs, d'ateliers d'alphabétisation ou encore de stages et activités sportives ou culturelles.

² Le Service Jeunesse et l'ASBL le Service Ucinois de la Jeunesse (SUJ) s'adressent aux jeunes âgés de 6 à 26 ans et s'ajoutent à l'offre des structures ayant trait à la jeunesse telles que divers services communaux, Éducation, Sports, Emploi, Prévention et/ou diverses associations et comités de quartiers, l'ASBL «Le Pas», la MJ «L'Antirides», «Saint-Job qui Bouge».

- Initier ou soutenir la création d'une nouvelle école des devoirs dans nos Maisons de quartier après avoir effectué une analyse des besoins au niveau géographique pour savoir dans quel quartier la localiser.

- Mieux équiper la cellule d'aide aux victimes de la police locale pour l'accueil des jeunes, avec des actions spécifiques à l'égard de l'enfance maltraitée et des violences sexistes envers les adolescent-e-s, en faire la promotion dans les écoles de manière intense et proactive.

- Augmenter la visibilité et les actions du Planning familial avec la création d'antennes dans les Maisons de quartier, des ateliers dédiés aux jeunes sur des thématiques comme la santé mentale, le cyberharcèlement, les violences intrafamiliales, l'addiction ou les violences sexistes.

Améliorer l'accueil extra-scolaire (ATL - Accueil Temps Libre)

- Pérenniser et dynamiser les activités lors de la plaine de jeux estivale, prolonger la période d'accueil en été des enfants.

- Améliorer et diversifier l'offre du Parascolaire d'Uccle pour répondre aux nouvelles préoccupations de la société et organiser des activités en néerlandais notamment en collaboration avec les opérateurs culturels néerlandophones de la commune.

- Soutenir l'installation de nouvelles associations, évaluer la possibilité de permettre aux associations d'utiliser les locaux des écoles (y compris le week-end).

- Faciliter l'accès aux activités parascolaire avec une tarification différenciée (famille nombreuse, monoparentale, ou à faible revenu).

- Promouvoir l'offre gratuite des bibliothèques communales et en faire la promotion auprès des jeunes.

- Promouvoir et développer la mise à disposition des salles des bibliothèques, Centre culturel, Maison de la citoyenneté, pour les étudiants qui ne disposent pas d'espace de qualité pour étudier.

- Augmenter encore la part de programmation jeunesse à la Ferme rose et au CCU, incluant une programmation cinéma et musicale plus importante et orientée vers les jeunes (contenu, horaires et tarification).

Assurer l'accès à une alimentation saine et durable, en particulier un repas chaud quotidien de qualité à midi, dans les écoles communales

Adapter le prix du repas proportionnellement au revenu des parents.

Augmenter la part de bio, local, de saison, etc. dans les repas sans augmenter le prix des repas.

Repenser nos espaces pour inclure les enfants et les jeunes

- Entretien régulièrement les espaces de jeux et de sport en plein air et en créer. Augmenter les possibilités de faire du sport en plein air en testant l'ouverture de certaines cours d'école en dehors des horaires scolaires, en multipliant les aménagements de type parkour (méthode d'entraînement pour franchir toutes sortes d'obstacles dans des environnements urbains) et les équipements sportifs urbains du type street work out,.

- Créer des équipements pour le vélo du type pumtrack (idéalement, ne se feront pas sur des espaces verts de pleine terre) en privilégiant les quartiers sous-équipés, comme Stalle/Alseberg, ou le Verrewinkel. Veiller à ce que les jeunes filles s'approprient ces espaces,

y compris le futur skatepark.

- Améliorer certains lieux sous-utilisés pour en faire des espaces d'accueil pour les enfants et les jeunes (jardin de la Maison des arts, Place vander Elst, square des héros, parc Montjoie) en installant des abris en cas de pluie, des bancs et des équipements spécifiques pour permettre aux jeunes de se retrouver.

- Mettre des espaces dans la commune à disposition des jeunes pour créer des murs d'expression libres (collage, peinture,...).

- Maintenir, développer et mieux faire connaître auprès des jeunes les espaces de répétition et de résidences disponibles au sein de la Ferme rose et de Het huys.

- Améliorer la sécurité routière, la desserte et le confort des transports en communs afin de faciliter les déplacements des jeunes et leur autonomie (voir le chapitre Mobilité).

Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse et maisons de jeunes de la commune

Les mouvements de jeunesse participent à la dynamisation de la commune et au bien-être des jeunes dès le plus jeune âge. Les maisons de jeunes jouent un rôle moteur dans l'inclusion des jeunes et leur ancrage sur le territoire. Les liens entre ces acteurs et la commune doivent être établis de manière plus structurelle.

- Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse (en ce compris les 24h vélo du bois de la cambre), en mettant à disposition des unités des locaux communaux, en proposant des financements pour certaines actions spécifiques (grands événements, accueil d'enfants différents, solidarité internationale...), en continuant d'organiser l'aide logistique pour les grands camps d'été (transport de matériel), en augmentant l'offre de prêts de matériel (tables, chaises, tentes, véhicules).

- Soutenir financièrement et promouvoir les actions des deux maisons de jeunes (Antirides dans le quartier Saint-Job pour les francophones, et t'Uilkot à Uccle Centre pour les néerlandophones).

Favoriser la participation et l'engagement des jeunes au niveau local

- Organiser des séances d'informations spécifiques pour les primo votants lors des campagnes électorales.

- Adapter la communication envers les jeunes, en particulier prévoir un canal dédié sur un média qui leur correspond (réseaux sociaux et/ou messagerie), via le Service Ucclois de la Jeunesse ainsi que des échanges et des consultations pendant les événements principaux organisés par la commune.

- Repenser les missions prioritaires du service jeunesse et de l'asbl Service ucclois de la jeunesse.

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et intégrer de manière plus précise et complète les besoins des jeunes notamment grâce à la création d'un Conseil des enfants ou des jeunes (cf Démocratie).

- Promouvoir le service citoyen (charte signée par la commune) et soutenir la mise en place de nouveaux partenariats avec des structures locales pour accueillir plus de jeunes dans la commune. La commune organisera des "chantiers jeunes" au sein des services communaux et des structures présentes sur le territoire communal (home, crèche, police, hôpitaux, CPAS), pour que, pendant une courte période d'une à deux semaines, les jeunes de 16-21 ans contribuent à

la société de manière bénévole, renforcent leur sens civique et mettent en pratique de nouvelles compétences.

- Informer les jeunes de la possibilité de participer activement au Budget participatif (voir de dédier un budget participatif uniquement aux jeunes de 16 à 25 ans), aux assemblées citoyennes et d'obtenir des soutiens à leurs projets via notamment le Subside Coup de pouce projet citoyen.
- Plusieurs écoles ucloises proposent aux jeunes en dernière année d'effectuer un stage d'observation. La commune proposera elle-même des offres de stage dans ces différents services et chez ses partenaires publics et privés.
- L'offre de travail étudiant (rémunéré) au sein de la commune sera étendue et leur attribution rendue plus visible et transparente.

La culture pour et par les jeunes (voir aussi le chapitre culture.)

- Organiser le Festival des jeunes talents chaque année (musique, danse, théâtre, arts visuels), et favoriser la participation des jeunes aux concours de dessins, photographies, ou concours musical pour les jeunes Ucclais-es développés par le service culture, le service jeunesse et l'académie de musique.
- Maintenir et développer les événements organisés par la commune destinés aux jeunes au parc de Wolvendael (Ukkel-air, Nuit au Wolvendael, brocante des enfants, chasse aux oeufs...) mais aussi dans les quartiers (Zomer quartier d'été, fêtes de quartier,...).

Soutenir les différentes formes de parentalité

- Développer un plan pour les familles monoparentales, en maintenant et complétant les aides existantes (permanences psychologiques, permanences juridiques, groupes de parole et de soutien, ateliers ludiques pour enfants) par exemple via un soutien psychologique pour les enfants et adolescents. Proposer des services mieux adaptés à chaque situation parentale en travaillant davantage en réseau (commune, CPAS, associations, planning familial...).
- Évaluer les possibilité de soutenir ou offrir des gardes d'enfants le soir (Babysitting) pour les parents solos, les parents qui travaillent en horaire décalé, ou les famille avec moins de moyens financiers.
- Promouvoir via le réseau et des campagnes de communication auprès de ces publics les chèques culture et les chèques sport, ainsi qu'une offre de services dédiés (par exemple dans la Maison de l'Enfance, des Famille et de la Parentalité ("Family Corner"), l'offre gratuite dans les bibliothèques, médiathèques, ludothèque.
- Valoriser, notamment à travers la communication, les différentes formes de parentalité, par exemple, les parents homosexuel·le·s, et lutter contre les discriminations qu'ils subissent.

ENSEIGNEMENT :

L'école, lieu d'émancipation et de transition. Du respect et du soutien pour les enseignants

Pour construire une société plus émancipatrice dans laquelle chacune et chacun puisse grandir, s'instruire, s'émerveiller, s'exprimer, se réaliser librement et mener une vie épanouissante, pour faire société ensemble, permettre à chacune et chacun d'y trouver sa place, les écologistes réaffirment le rôle central de l'enseignement. Une société plus émancipatrice, c'est une société qui donne une plus grande place aux enfants et aux jeunes afin de leur permettre d'être accueilli-es, accompagné-es, protégé-es et soutenu-es pour vivre pleinement leur présent et construire sereinement leur avenir. Tou.tes les enfants doivent pouvoir être reconnu.es dans leurs singularités, une école inclusive est constitutive d'une société tolérante et respectueuse, où les différences sont lues et vécues comme une force.

Nous ne pouvons vouloir prendre soin de nos enfants et de notre jeunesse sans et valoriser les professionnels qui les accompagnent : les enseignants et enseignantes, les professeur-es, les éducatrices et éducateurs, les assistant-es sociaux, les animateurs et animatrices, tout le monde de l'école. Mais aussi le personnel technique (entretien, maintenance...). Notre reconnaissance doit se matérialiser dans de meilleures conditions de travail y compris des bâtiments scolaires agréables. L'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de leurs missions essentielles sera dès lors un point d'attention central.

Il existe sur notre territoire une soixantaine d'écoles de tous les réseaux qui drainent quotidiennement près de 50.000 jeunes. Le champ d'action du pouvoir communal vise presque exclusivement les écoles dont il est le pouvoir organisateur à savoir neuf écoles fondamentales et deux écoles d'enseignement spécialisé. Elles sont fréquentées par plus de 4000 élèves, dont la moitié sont ucclois. En outre, Uccle organise une Académie de musique et des arts ainsi qu'une école de promotion sociale où sont inscrits quelque 2000 étudiants.

La législature 2018-2024 aura vu émerger les plans de pilotages et les contrats d'objectifs dans chaque école, un tout nouveau projet pédagogique et éducatif inspirant, ainsi que le démarrage du tronc commun. Chacun de ces chantiers essentiels est en cours de réalisation, d'appropriation, d'intégration. Il est crucial de continuer à soutenir et à accompagner les équipes dans la mise en œuvre de ces missions/projets et veiller à ne pas charger inutilement la barque.

Une école plus verte et plus durable, ouverte vers l'extérieur

- Poursuivre les choix d'une alimentation durable (produits bio, locaux et solidaires) et tendre vers sa généralisation dans l'ensemble des cantines scolaires.
- Favoriser et encourager la création de potagers dans toutes les écoles où cela est possible.
- Poursuivre la végétalisation et déminéralisation (enlever le béton, l'asphalte...) des cours de récréation.
- Utiliser l'eau du robinet comme boisson, sensibiliser les élèves et les parents à l'impact des boissons sucrées sur la santé et l'environnement.

- Poursuivre les actions de sensibilisation à une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau (placer cette réflexion au cœur des apprentissages).
- Renforcer la sensibilisation des élèves aux questions environnementales en lien avec le monde associatif.
- Éviter les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales.
- Mettre en place des alternatives pour les déplacements « domicile-école » : covoiturages et « ramassages » scolaires inter-réseaux à pied ou à vélo. Prévoir un parking vélo sécurisé au sein de toutes les écoles (voir aussi le chapitre Mobilité).
- Inciter les équipes à favoriser des destinations de classe de dépaysement accessibles en transport en commun.
- Imposer le tri sélectif dans tous les espaces de l'école et soutenir la création de compost là où les infrastructures le permettent.
- Réduire le bruit dans les locaux et dans les cours d'école en travaillant l'acoustique des locaux, les revêtements de sol, en ayant une réflexion sur le niveau sonore des sonneries etc.
- Poursuivre la rénovation des bâtiments vétustes et la rénovation énergétique des bâtiments scolaires en général. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau, contrôler les consommations et mieux détecter les fuites.
- Analyser la qualité de l'air autour et dans les écoles afin de prendre des mesures préventives (voir aussi le chapitre environnement).
- Nous préconisons une école ouverte sur son quartier, ses rues, ses parcs, ses magasins, ses spécificités, ses homes, hôpitaux, ses lieux culturels. Les liens tissés entre la classe, les enfants, et la vie de quartier offrent un matériel précieux pour construire les apprentissages et comprendre le monde qui nous entoure. Des projets de rencontres et de collaboration avec le monde extérieur seront encouragés (projets intergénérationnels, culturels, en lien avec le monde agricole, etc). C'est en faisant qu'on apprend. Les excursions, sorties, invitations d'intervenants extérieurs seront encouragées.
- Uccle est une commune très verte. Dès que c'est possible et pertinent, en lien avec les apprentissages, les classes se rendront dans les espaces verts de la commune pour y observer la faune, la flore, l'occupation de ces espaces par l'humain, ramener les observations en classe et les exploiter ; c'est la classe du dehors.

Un enseignement bienveillant mais exigeant, une approche globale

- Nous défendons une évaluation continue, misant davantage sur la progression de l'élève que sur ses échecs et ses difficultés. L'enseignement dans nos écoles doit être bienveillant et exigeant, l'important est qu'un.e élève acquiert les compétences. Les moyennes chiffrées ne sont pas suffisamment éclairantes et doivent être (singulièrement chez les plus jeunes) remplacées par des appréciations ou, à tout le moins, s'assortir d'un commentaire éclairant la situation d'apprentissage de l'élève.

- La vie en collectivité s'assortit nécessairement de règles. Bon nombre de règles sont dictées par le règlement d'ordre intérieur des écoles, d'autres pourront émerger du conseil de la classe (voir point « *Ecole démocratique et participative* »). Si les règles sont enfreintes, les sanctions devront être réparatrices et intégrer la compréhension de cette dernière. Il convient de bannir la sanction pour la sanction (recopier des lignes, être puni au coin, etc).

- Il convient de favoriser le décloisonnement des matières et une démarche interdisciplinaire permettant une compréhension plus globale et complémentaire des questions travaillées en classe.

- Mener une réflexion profonde sur le sens, la longueur la durée, la pertinence des devoirs à domicile eu égard des inégalités sociales et des rythmes biologiques de l'enfant.

Une école accueillante, inclusive et participative

- Veiller à ce que chaque école respecte les dispositifs d'aménagements raisonnables dans l'encadrement des enfants à besoin spécifique. Accompagner les enfants et les familles, quels que soient leurs milieux dans le diagnostic d'éventuels troubles des apprentissages. L'école doit prioritairement prendre en charge les difficultés rencontrées et ne faire appel aux partenaires extérieurs (logo, neuropsychologie...) qu'en cas de nécessité.

- Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite ou ayant un autre handicap (malentendants, malvoyants...).

- Sensibiliser, notamment au moyen des journées pédagogiques et en partenariat avec l'associatif, aux besoins spécifiques de certains enfants : enfants hypersensibles, enfants à haut potentiel, dyslexiques, etc.

- Assurer des temps d'accueil des élèves et de leur famille pour que tous se sentent « chez eux » dans l'école qu'ils ont choisi de fréquenter. Les liens avec les associations de parents seront renforcés et encouragés.

- Renforcer l'encadrement et l'accompagnement des élèves primo-arrivants et faire de la diversité culturelle un terreau d'apprentissages. Aider les équipes qui le demandent à relever le défi de la diversité culturelle.

- Porter une attention constante à la qualité des sanitaires et de l'hygiène de manière générale.

- L'apprentissage de la démocratie commence à l'école, il s'agit d'y renforcer la participation en accordant une attention particulière au conseil de participation qui doit être revitalisé, en instaurant des conseils de la classe et des conseils de délégués.

- Les formations relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) seront sans équivoque soutenues, encouragées et poursuivies.

- Lutter de façon continue contre le harcèlement en favorisant les cercles de paroles, en ritualisant des moments de sensibilisation sur la question dans toutes les écoles et en renforçant les liens avec les PMS, centre de planning familial et tous services de la commune travaillant sur ces questions.

- Imaginer des cours d'école respectueuses des besoins de chacun.e (zone jeu de contact, jeu de ballons, zone lecture) et évitant les prises de pouvoir symboliques.
- Intégrer le personnel en charge de la surveillance des espaces de détente dans les réflexions liées à la diversité, la bienveillance et le respect dû à chacun.e.
- Autoriser chaque enfant à sortir des stéréotypes de genres en toute sécurité (une petite fille doit pouvoir jouer au foot si elle le souhaite, un petit garçon pourra ne jamais y jouer si il ne le souhaite pas)

Une attention particulière et un soutien renforcé pour les équipes

- Encourager les échanges des expériences au sein des écoles du réseau officiel et avec les écoles des autres réseaux présentes sur le territoire.
- Déployer et renforcer les missions de la, du conseiller.e pédagogique.
- Encourager des expériences de tutorat des jeunes enseignants par leurs collègues plus anciens. A cet effet, aménager et alléger dans la mesure du possible les horaires des jeunes enseignants dans leurs 5 premières années et des plus anciens dans les 5 dernières années.
- Veiller à la stabilité des équipes et au dialogue entre les représentants du pouvoir organisateur et les équipes pédagogiques.
- Encourager l'organisation de réunions d'équipe enseignante sur un modèle participatif (conseil des enseignant.es).

Le soutien scolaire en dehors de l'école

- Développer les initiatives de la Commune en soutien de l'école via les écoles de devoirs (soutien généraliste), soit ciblées (tutorat en matières-clés comme le français ou les mathématiques) ou encore axé sur la transition entre niveaux d'enseignement. Intensifier le travail en réseau, notamment avec le CPAS.
- Objectiver les besoins de lutte contre le décrochage scolaire et identifier les actions à optimiser ou à initier, notamment via l'intensification du travail du service de Prévention (éducateurs·trices de rue, conseiller·ères en accompagnement scolaire).
- Accompagner et soutenir les initiatives associatives de soutien scolaire qui ne sont pas du ressort de la Commune, via le travail de la cellule de Cohésion sociale et, par exemple, via une subvention spécifique.

LES SENIORS : **Une commune attentive aux besoins de chaque aîné·e**

Uccle est la troisième commune dont la population est la plus âgée de la Région bruxelloise et a réservé à ses citoyen·nes seniors une attention renforcée ces dernières années. Ce fut le cas, par exemple, via l'accompagnement numérique des seniors, la création d'un Conseil consultatif des aîné·es ou encore des collaborations avec des associations spécialisées, notamment dans la lutte contre l'isolement. Les toutes prochaines années verront l'aboutissement de la fusion des maisons de repos du CPAS au sein du Domaine Neckersgat. Cette institution devra recevoir une place centrale dans la réflexion autour de l'accueil à Uccle des personnes âgées les moins autonomes. De nombreux défis restent cependant à relever pour faire face au vieillissement de la population. A Uccle, on devrait compter quelque 10% de seniors en plus à l'horizon 2030 tandis que la diversité ethno-culturelle va s'accroître parmi les personnes âgées bruxelloises¹. Les aîné·es ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ou d'origine ni en termes de capacités ou encore d'expériences de vie. Ceci appelle à développer des politiques différenciées, tenant compte des besoins et des possibilités de chacun·e.

Par ailleurs, les seniors représentent une population globalement plus fragile et vivant seule (spécialement s'agissant des femmes, au-delà de 80 ans). Leur cadre de vie se limite en moyenne à 500 mètres autour de leur domicile.

Les aîné·es sont trop souvent vu·es comme une charge pour la société. Ecolo-Groen considère au contraire qu'ils sont une richesse pour celle-ci. L'âge de la retraite ne devrait pas signifier la perte de leur rôle parmi nous : comme grands-parents, comme bénévoles, comme mémoire... Dans la mesure du possible, les aîné·es doivent pouvoir rester maîtres de leur projet de vie et notre commune peut y contribuer. Notamment, en préservant leurs déplacements par un plan d'entretien des trottoirs (voir le chapitre mobilité), en proposant des loisirs attrayants et diversifiés à proximité de leur lieu de vie, en les laissant maître du choix de leur moyen d'accès à l'information et aux services publics .

Au niveau de la politique générale

- Intégrer encore davantage les services communaux dédiés aux aîné·es. Renforcer les collaborations entre les services communaux (Action & Cohésion sociales, Prévention, Culture...) et le CPAS.
- Diversifier encore plus la programmation de l'asbl communale des seniors Generation+ via des activités thématiques (comme les animations « Seniors : objectif mobilité »), plus accessibles financièrement (comme les repas organisés depuis 2020 avec des écoles hôtelières ucloises).
- Poursuivre l'organisation du Conseil consultatif uclois des aîné·e·s (créé dès 2019) dont les travaux sur les problématiques spécifiques des aîné·es ont orienté les politiques du Collège communal.
- Développer l'expertise des services communaux au bénéfice des seniors. Mettre en place des partenariats entre services communaux et acteurs spécialisés, par exemple dans la lutte contre les discriminations (âgisme) et la maltraitance.

Favoriser la participation des seniors dans les institutions et les services publics qui leur sont dédiés et l'ouverture vers l'extérieur et les autres générations

- Encourager les initiatives innovantes favorisant la participation des seniors au projet de vie au sein de la future maison de repos du CPAS (Domaine Neckersgat) dans l'esprit notamment du modèle Tubbe originaire de Suède et promu par la Fondation roi Baudouin² et ouvrir le Domaine Neckersgat au quartier qui l'entoure.
- Uccle ne compte aucun centre de jour pour personnes âgées en perte d'autonomie : si le même Domaine Neckersgat en intégrera un, d'autres lieux équivalents devraient compléter cette offre compte tenu notamment de l'étendue de la commune .
- Poursuivre le développement des initiatives d'inclusion numérique.
- Développer les initiatives pour et par les seniors.
- Favoriser, au sein des homes, l'animation, le plaisir, l'art, le partage, la culture, le soin au-delà des pratiques "occupationnelles".
- Développer les projets intergénérationnels de façon la plus large possible, au travers des activités de l'asbl communale des seniors Generation+ et au sein des lieux qui les accueillent (maisons de quartier), au sein des lieux de culture (bibliothèque, Centre culturel d'Uccle...). Mettre à l'agenda le développement de lieux intergénérationnels, par exemple intégrant une crèche ou une école de devoirs et un centre ou organiser des activités entre les écoles et les homes de manière structurelle (régulière).
- Assurer une communication efficace vers les seniors . Doter la Commune d'un numéro d'appel spécial « Seniors » pour les mettre en contact avec du personnel formé à les informer et les orienter . Poser comme principe le maintien de services publics accessibles physiquement et par téléphone . Organiser des points d'informations ou des permanences communales sur des sites fréquentés par les aînés-es, par exemple les marchés, les maisons de quartier, afin de leur éviter de se déplacer jusqu'au Centre administratif ou au CPAS.
- Étudier les possibilités de communication ciblée vers les seniors dans les limites de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), par exemple via une diffusion plus large du magazine d'information de l'asbl communale des seniors Generation+ ou du Guide des seniors de la Commune (éventuellement à l'occasion d'un anniversaire particulier).
- Encourager les commerces et l'HORECA à apporter une attention toute particulière à la qualité de l'accueil des aînés.
- Promouvoir les services de taxi adaptés aux seniors.

Développer le logement alternatif pour les seniors

Réfléchir aux leviers à la disposition de la Commune ou du CPAS (ou à développer) pour donner l'impulsion ou être partenaire de modèles alternatifs d'hébergement (à domicile notamment) : habitats groupés (de type AbbeyField), habitat intergénérationnel, accueil intrafamilial (maison kangourou)... Voir aussi le chapitre « Logement ».

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Ensemble, pour une égalité dans les faits

Les discriminations traversent tous les milieux sociaux et sont structurelles. La législation antidiscrimination porte sur 19 critères: cinq critères dits "raciaux"³, le handicap, les convictions philosophiques ou religieuses, l'orientation sexuelle (et/ou amoureuse), l'âge, les ressources financières, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance, l'origine sociale, la composition de ménage, le sexe (genre). Des groupes de personnes sont soumis à plusieurs formes de discrimination et se retrouvent dès lors dans une situation spécifique due au croisement de celles-ci : c'est ce qu'on appelle l'intersectionnalité.

76% des jeunes se sentent en insécurité face à la police à Bruxelles. On estime que 71 % des personnes agressées par la police ne portent pas plainte. Il faut aider la police à mieux accueillir les plaignants via des formations et lui permettre d'avoir plus de contacts positifs avec le public.

Nous misons sur les valeurs d'accueil, d'ouverture et d'inclusion. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité. Pour plus d'égalité, il est essentiel de proposer un autre contrat social, qui implique que chaque institution publique y travaille. Cela nécessite une meilleure représentativité au niveau politique, au sein des organes exécutifs notamment, au Collège, au CPAS, au Conseil de Police, etc. Si, au Conseil communal, la fonction de Bourgmestre est attribuée à une femme, un homme en reçoit la présidence et inversement.

Piloter des changements globaux

- Renforcer le service de l'égalité des chances, mettre sur pied un "Plan Égalité" avec maximum d'acteur·trice·s locaux·ales et d'agent·e·s communaux, prévoir son évaluation continue et son accompagnement avec un comité de suivi.
- Mettre en œuvre avec volontarisme le "Plan diversité 2024-2025", assurer une évaluation et approbation des plans diversité tous les deux ans, notamment la sensibilisation et la formation du personnel communal, en priorité les cadres.
- Mieux respecter l'équilibre vie privée-vie professionnelle au sein de l'administration. Veiller à mettre en place des conditions favorables à l'accès des femmes, des personnes issues des minorités, en situation de handicap (PSH) aux postes à responsabilité, etc.
- Coordonner et élargir le genderbudgeting⁴ .
- S'assurer de la mise en œuvre du respect de la Charte pour l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
- Mettre en œuvre la Charte des employeurs et employeuses engagé·e·s dans la lutte contre les violences conjugales.

³ Prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance (juive) et origine nationale ou ethnique.

⁴ C'est à dire l'analyse des dépenses publiques au regard du genre pour in fine éviter de renforcer les discriminations.

- Sensibiliser la population ucquoise à la lutte contre les différents types de discrimination (voir ci-dessous).
- Renforcer les liens avec les associations et groupements spécialisés, par exemple le planning familial d'Uccle, la chorale Sing out Brussels, etc.
- Offrir un soutien matériel et financier aux ASBL actives à Uccle impliquées dans l'égalité des chances.
- Relancer et renforcer les liens avec le Conseil consultatif pour l'égalité des genres et le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap.
- Intégrer la dimension de genre (et/ou tout autre critère antidiscrimination pertinent) dans certains marchés publics et dans les conditions d'octroi de subsides et en assurer l'effectivité.
- Promouvoir et sensibiliser l'écriture inclusive (avec une attention particulière à la féminisation des noms de profession et à la disparition d'expressions sexistes ou excluant les personnes trans, non binaires, etc. du type "Madame, Mademoiselle, Monsieur").

Uccle, une commune accueillante et non violente

Ecolo Groen veut aider la police à devenir plus empathique, respectueuse, éthique et transparente (voir aussi le chapitre « Sécurité »).

- Mieux sensibiliser la police locale afin de renforcer un accueil digne et respectueux des femmes victimes de violence, de violence conjugale ou de viol, les personnes victimes d'agressions racistes, LGBTQIA+phobes, etc. Multiplier les formations à ce sujet à destination du personnel de la police et évaluer continuellement le traitement des plaintes. Davantage communiquer sur le Centre de prise en charge des violences sexuelles situé au 320 rue Haute (CPVS) avec lequel la zone de police collabore.
- Poursuivre le développement d'outils relatifs à la violence au sein du couple à destination des jeunes.
- L'espace public joue un rôle important au niveau de la sensibilisation ou de la sécurité via son aménagement ou son utilisation. Continuer à opérer des aménagements de la voie publique qui favorisent un sentiment de sécurité, en prêtant attention par exemple à la luminosité la nuit, la largeur des trottoirs, etc. Diversifier les noms de rues, de places, etc. en particulier les femmes, personnes LGBTQIA+, origines, etc. et changer le nom des rues à symboliques coloniales, raciste, discriminantes, antisémites, comme cela a été initié pour la rue Edmond Picard. Employer des pictogrammes qui ne contribuent pas aux stéréotypes de genre et incluent les PSH. Proposer aux citoyen·ne·s des marches exploratoires avec un accompagnement de la commune, c'est-à-dire des visites à pied effectuées par un groupe de personnes pour repérer les problèmes éventuels d'un quartier.
- Augmenter la présence policière de proximité et des gardiens de la paix dans l'espace public, dans des lieux et aux horaires qui le justifient.
- Aménager des toilettes publiques mixtes avec des éviers et des poubelles à l'intérieur. Installer des distributeurs de produits hygiéniques comme les tampons et serviettes... Encourager les lieux privés ouverts au public (magasins, horeca, centres médicaux...) à ouvrir leurs toilettes.

- Lutter contre tous les types de harcèlement dans l'espace public, notamment par des campagnes de sensibilisation à destination des (potentiels) agresseurs notamment en collaboration avec les gardiens de la paix.
- Mettre à disposition des commerçant·e·s des autocollants sur la vitrine des terrasses avec la mention "Espace non sexiste" ou le drapeau LGBTQIA+.

Travailler sur nos représentations

Sensibiliser aux discriminations (dont beaucoup sont inconscientes et passent inaperçues) est essentiel. Soutenir l'autonomisation des personnes discriminées.. Ecolo Groen propose :

- Organiser, par exemple, des journées, activités, ateliers, expositions, campagnes, etc. sur la lutte contre les discriminations.
- Conscientiser les enseignant·e·s sur la problématique des discriminations dans les écoles uccloises.
- Favoriser ou organiser les évènements interculturels et mettant en avant les différentes cultures présentes à Uccle et à Bruxelles. Ceci dans le but de favoriser les rencontres interculturelles et déconstruire les préjugés.
- Organiser des groupes de paroles permettant de s'auto-organiser, de se reconnaître et de s'entraider dans leur lutte contre les personnes oppressantes. Cela comprend des groupes intersectionnels.
- Sensibiliser les ucclois.es aux discriminations liés à l'âge (âgisme) et veiller à une représentation équilibrées des âges et des diversités de personnes dans les publications de la commune ainsi que dans le Wolvendael Magazine.
- En matière de culture, exposer des artistes diversifiés que ce soit au niveau du genre, de l'origine, etc., dans l'espace public. Continuer à tendre vers une programmation variée tant au niveau des publics "cibles" qu'au niveau des artistes au Centre culturel d'Uccle (CCU).
- Avoir une fois par an un spectacle réalisé/joué/présenté par des PSH (Personne en situation de handicap).

LOGEMENT

Rendre le logement abordable pour les Ucclois.es

La moitié de la population bruxelloise est confrontée à la difficulté voire, l'impossibilité de se trouver un toit à des conditions décentes. Uccle n'échappe pas à cette forme d'exclusion. Ecolo-Groen mène depuis longtemps un combat pour le droit de chacun·e à disposer d'un logement sain. Or, la hausse des prix de l'immobilier et des charges énergétiques pèsent sans cesse plus lourdement sur le budget des ménages, alors même que les revenus moyens diminuent.

Ecolo-Groen estime prioritaire d'investir dans la rénovation (et l'eco-construction) à haute performance énergétique et écologique en aidant prioritairement les revenus les plus faibles. Ces investissements développent l'emploi local et l'innovation technologique et limitent l'épuisement des ressources naturelles.

La moitié des Ucclois·es (49%) est locataire, avec une offre de logements très majoritairement dominée par le marché privé (96%) où règne l'inflation des loyers. Non sans conséquence : Uccle se situe parmi les communes bruxelloises affichant les plus hauts taux d'expulsion⁵. Par ailleurs, l'accès à la propriété observe la même tendance, empêchant notamment certains jeunes ménages de s'installer à Uccle. En réalité, notre commune, comme le reste de la Région bruxelloise, est confrontée à une crise du logement abordable et non pas à un manque de logements, ce que confirme une étude OCDE de 2023⁶. Cette crise touche de plus en plus une large diversité de publics, non seulement parmi les moins nanti·es, mais aussi jusqu'à la classe moyenne inférieure.

Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité, à tous les niveaux, afin d'augmenter le nombre de logements à finalité sociale. La construction de nouveaux ensembles de logements sociaux n'offrira cependant jamais une réponse suffisamment rapide pour répondre à cette crise. Cette impasse se manifeste en particulier à Uccle, où le manque de terrains publics limite la capacité à augmenter le nombre de logements à finalité sociale via la construction. Les solutions doivent nécessairement se trouver dans la mixité du parc de logements privés. Innover est la clé à ce niveau, avec comme ligne de conduite que les autorités ont l'obligation de mobiliser leurs moyens mais aussi de créer le cadre pour que les acteurs du logement privé (propriétaires et développeurs) soient des parties prenantes de ces solutions.

Dans ce cadre, l'Agence Immobilière Sociale Uccloise (AISU) qui gère des logements, majoritairement privés, pour les proposer à un faible loyer à des personnes en situation précaire sur le plan économique ou social, tout en garantissant aux propriétaires des revenus réguliers et la bonne tenue de leurs biens est un outil très précieux. Par rapport aux ensembles classiques de logements sociaux, ces logements AISU ont le grand avantage de n'être pas identifiables comme tels, ni concentrés en un même quartier. En parallèle, l'AISU permet la création de projets ponctuels et innovants visant à accueillir des publics particulièrement fragilisés et favorise la rénovation du bâti bruxellois et l'amélioration de sa performance énergétique.

Les mesures communales relatives au logement doivent s'adresser prioritairement à la diversité des publics vulnérables : jeunes (dont les étudiant·es) et aîné·es, familles monoparentales, personnes en situation de handicap, primo-arrivants et, en premier lieu, sans chez-soi dont les

⁵ https://bru-home.ulb.be/reports/bh_rapport_quantif.pdf

⁶ <https://www.oecd.org/publications/oecd-territorial-reviews-brussels-capital-region-belgium-0552847b-en.htm> (en anglais)

sans-abris.

Plutôt que de construire les parcelles non bâties qui sont souvent des espaces verts, Ecolo-Groen est partisan de construire la ville sur la ville et, à ce titre, de mettre en œuvre les mesures politiques nécessaires à créer la mixité dans les projets immobiliers privés et de privilégier pour les logements publics la reconversion de parcelles déjà bâties.

Ecolo-Groen à Uccle a, par le passé, occupé la charge du logement et permis l'accroissement du logement public. Nous voulons œuvrer à améliorer la qualité de ces logements, à les rendre plus économiques et à préserver leur environnement, en parallèle avec nos objectifs de développer l'offre à Uccle de transports en commun, d'équipements publics (par exemple de plaines de jeux), d'espaces verts ou encore de commerces. La qualité du cadre de vie ucclois doit être une réalité pour chacun et chacune, quel que soit son statut social.

Développer l'offre de logements abordables

- Mener une politique volontariste et inscrire notre Commune dans l'objectif régional d'atteindre 15% de logement public en développer un dialogue constructif avec la Région. Continuer à faire valoir auprès de la Région les alternatives afin de préserver les espaces naturels pourtant en zone constructible (par exemple : Keyenbempt, Vervloet).
- Densifier l'offre communale de logements publics en activant les dents creuses existantes appartenant à la commune comme : chaussée de Saint-Job (à gauche du 346), rue de Stalle (à gauche du 24), rue des Polders, etc.
- Continuer à renforcer l'Agence Immobilière Sociale Uccloise⁷, à promouvoir ses activités et à encore les développer en vue de socialiser davantage de logements.
- Prévoir des primes à la rénovation conditionnées à la mise en location à l'AISSU en particulier pour les espaces au-dessus des commerces, les logements vides et les logements déclarés insalubres par le Bourgmestre ou la D.I.R.L.
- Instaurer un nouveau système de conventionnement « intermédiaire » qui conditionne les aides publiques au respect de la grille indicative des loyers .
- Promouvoir la densification modérée et raisonnable avec construction d'immeubles à la place de villa, division des grandes maisons et construction d'étages supplémentaires,
- Favoriser l'acquisition de logements publics, quand cela est possible, via les charges d'urbanisme;
- Développer les acquis de la collaboration avec la Région dans le cadre du Plan d'urgence logement (PUL) notamment dans la lutte communale contre les logements vides et le vide locatif par la collaboration efficace des services logement et taxe, la gestion dynamique des bases de données du logement, un accompagnement adéquat dans les contacts entre les personnes en recherche de logement et les propriétaires. Appliquer systématiquement les mesures mises en places dans le cadre du Plan d'urgence logement régional (activation des logements vides, outils de gestion publiques, droit de préemption.
- Optimiser l'articulation entre les acteurs publics en charge du logement à Uccle (Commune, CPAS, BinHôme, AISSU) afin de les rendre plus efficaces et plus praticables par les bénéficiaires

⁷ L'Agence immobilière sociale d'Uccle propose aux locataires un loyer abordable tout en soulageant les propriétaires de la gestion locative de leur bien en plus d'avantages comme la prise en charge par l'AISSU du risque locatif et l'exonération du précompte immobilier.

(instauration d'un guichet unique, centralisation des inscriptions, répartition des tâches selon les métiers...).

- Ouvrir une réflexion sur les PPAS et le RCU afin de faciliter le remplacement de grandes constructions unifamiliales sans intérêt patrimonial et mal isolées par de petits immeubles permettant de loger plusieurs familles, avec une surface d'imperméabilisation du sol équivalente.

Conserver voire développer le foncier public

Uccle compte peu de réserves foncières publiques qu'elles soient locales (Commune ou CPAS) ou régionales. Il importe donc que la Commune, avec la Région, œuvre à les conserver et, parallèlement, se montre proactive pour saisir les opportunités de les accroître.

- Le CPAS doit valoriser sous forme de logement public soit le home Brugmann après sa fermeture, soit son siège chaussée d'Alseberg, dans le cadre d'un futur projet de centralisation de ses services.

- Le site du commissariat rue Rouge doit être reconverti pour y accueillir une mixité d'occupation dont par exemple des logements partagés pour seniors (type Abbeyfield).

- Le site Schneider (Calevoet) et le dépôt De Lijn (chaussée de Drogenbos) offriraient une alternative sous forme de logements à finalité sociale au développement d'un énième projet de promotion immobilière 100% privée ou à la mise en péril de zones vertes (à l'instar du Bois de Calevoet).

Innover et faciliter le démembrement entre propriété publique du sol et propriété des constructions, utiliser de nouveaux outils

- Encourager le Housing Deal : la maîtrise sur le foncier peut rester dans les mains du secteur public tandis que le secteur privé fait usage de la superficie pour y construire des logements et le Community Land Trust Bruxelles qui acquiert les terrains et vend les logements, ce qui facilite l'accès à la propriété aux petits revenus sans participer à la spéculation sur les terres. Le le

- Favoriser les coopératives d'habitant-e-s (les habitants sont actionnaires et détiennent l'essentiel du pouvoir décisionnel).

- Promouvoir le bail glissant pour les usager-ères du CPAS (bail de résidence conclu par le CPAS en vue de sous-louer simultanément le bien loué à un-e usager-ère parallèlement à un accompagnement social⁸) .

-Intégrer de nouvelles catégories de logements privés délaissés comme les immeubles négligés (à côté des immeubles inoccupés ou insalubres) en lançant par exemple des actions en cessation environnementale.

- Mener une politique d'acquisitions via la régie foncière communale.

- Multiplier les partenariats permettant de mettre à disposition des espaces inoccupés et d'y développer des occupations temporaires ou des terrains permettant d'y installer des tiny houses ou autres logements modulaires temporaires.

Centraliser, conseiller et protéger

- Renforcer la Table du logement actuellement organisée par le CPAS et l'AIU par un guichet unique logement partagé entre le CPAS, l'AIU et les services communaux. Celui centraliserait

⁸ <https://logement.brussels/wp-content/uploads/2021/05/Vivre-son-bail-glissant.pdf>

l'inscription auprès de différents acteurs de logements publics. Il informerait sur les possibilités d'aménager son logement, par exemple pour les seniors, et les implications notamment sur le plan urbanistique, il renseignerait sur les aides régionales en matière de logement.

- Proposer des permanences juridiques sur les droits en matière de location (bail, résiliation, montant du loyer, insalubrité...).
- Mieux informer et accompagner les demandeurs d'une aide du Fonds du logement (régional).
- Accompagner le plus étroitement possible les ménages sous la menace d'une expulsion, compte tenu de leurs difficultés à comprendre la législation ou les documents juridiques, notamment pour les inciter à se présenter à l'audience de la Justice de paix qui les concerne. Renforcer l'aide aux locataires visés par une procédure d'expulsion par un recensement des décisions en justice de paix (jurisprudence), une proactivité accrue des services sociaux (CPAS et Commune) en cours de procédure, es outils de communication axés sur la prévention des risques d'expulsion.
- Dans la foulée de la réforme régionale (2023) des règles relatives aux expulsions⁹, renforcer l'expertise du CPAS et d'autres services communaux dans l'accompagnement des expulsés, en collaboration avec des associations spécialisées et appliquer une gratuité complète des frais communaux d'enlèvement et de garde des biens mis sur la voie publique à la suite d'une expulsion.

Cibler des publics spécifiques ou en situation d'urgence

Nous ne sommes pas toutes et tous égaux face au mal logement. Ecolo Groen veut prendre en compte cet état de fait dans ses politiques et venir en aide aux publics particulièrement fragilisés notamment à travers des projets d'accueil par l'intermédiaire de l'AIJU.

- Activer les politiques publiques du logement en faveur de la remise en logement durable des personnes sans-abris (housing first).
- Encourager le logement intragénérationnel, informer sur les logements partagés et accompagner leur et encourager leur développement (préparation du dossier, prime...).

A défaut de la suppression du statut de cohabitant par les autorités fédérales, mettre en place la mesure préconisée par le Conseil consultatif uclois des aîné-e-s (CCUA) afin de neutraliser la situation de cohabitant (ainsi que évaluer et mettre en application le cas échéant les autres propositions du CCUA¹⁰ en la matière).

- Augmenter les logements étudiants accessibles, notamment en soutenant les dispositifs comme les AIS logements étudiants et les projets intergénérationnels. Apporter une attention particulière aux étudiant-es vulnérables et non-belges (dont les réfugié-es à la sortie des structures d'accueil).
- Intégrer les besoins spécifiques de certains publics dans les politiques publiques du logement (LGBTQIA+, réfugié-es, ex-détenu-es, familles monoparentales, victimes de violences intrafamiliales, jeunes en errance, etc.).
- Développer des initiatives, en collaboration avec la Région et les associations d'insertion par le logement, afin d'évaluer et, le cas échéant, de corriger les discriminations dans l'accès au logement à Uccle en raison de l'origine, du genre, du handicap, de l'âge, de la situation sociale...

⁹ <https://logement.brussels/reforme-de-la-procedure-dexpulsion/>

¹⁰ <https://www.uccle.be/fr/vie-pratique/seniors/conseil-consultatif-des-aínees>

des candidats locataires¹¹.

- Proposer, au niveau de la Commune ou du CPAS, un budget spécifique pour participer à la mise en place d'une maison d'accueil pour femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales, via un appel à projet auprès des associations spécialisées. Le logement à moyen terme doit faire partie des réflexions, au-delà des solutions d'urgence.
- Augmenter les lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence prioritaire pour les familles, et augmenter les lieux de logement de transit que ce soit dans les bâtiments de la Commune et du CPAS ou via les logements inoccupés, avec un accompagnement social pour aider à la sortie vers le logement durable. Il s'agit de répondre temporairement aux besoins de parents (souvent des mères) confrontés à une séparation ou victimes de violence intrafamiliale, ou encore d'éviter que des sans-abris s'installent sous des tentes dans les espaces verts dans des conditions de vie souvent insalubres.
- Augmenter le nombre de logements d'urgence et de transit notamment à destination des populations étrangères pour proposer des solutions de relogement, et éviter que les personnes ne se retrouvent à la rue en partenariat avec les opérateurs compétents dans le domaine de l'accueil.
- Appliquer dans les avis communaux sur les projets immobiliers des critères de tailles des logements (nombre de chambres) en fonction des besoins des familles.
- Soutenir les travaux d'aménagements nécessaires pour rendre un maximum de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Privilégier le logement durable et de qualité

- Utiliser tout le potentiel des primes régionales pour intensifier la rénovation énergétique des logements publics uclois. Développer le potentiel de la prime communale à la rénovation énergétique complémentaire aux primes régionales en particulier quand le propriétaire prévoit la mise en location de son bien via l'AIJU.
- Développer les accompagnements et conseils proposés aux Uclois-es via la mise en place d'un guichet énergie unique partageant les expertises et missions des équipes du CPAS et de la Commune (guichets énergie).
- Poursuivre les rénovations énergétiques des logements sociaux et publics et, au-delà, y investir par exemple dans la pose de panneaux solaires, dans la récupération des eaux de pluie...
- Lutter contre les logements insalubres ou de faible qualité en œuvrant avec les autres niveaux de pouvoir, dont la Région, à l'élaboration d'un permis locatif attestant du bon état du bien en location et en procédant à la détection ciblée d'immeubles propriétés de marchands de sommeil.
- Veiller à la bonne intégration des projets immobiliers dans leur environnement immédiat afin de ne pas dégrader la convivialité des quartiers, spécialement dans les quartiers de logements sociaux.
- Encourager les acteurs de logements publics à rehausser leurs critères qualitatifs pour l'équipement et l'aménagement de leurs logements neufs ou rénovés : cuisine équipée, douches à l'italienne plutôt que simples baquets (inadaptés aux seniors et PMR)...

¹¹ <https://logement.brussels/louer/discrimination-au-logement/10-exemples-de-discrimination/>

PROPRETÉ PUBLIQUE : **Ma commune plus propre, plus agréable**

La propreté de notre environnement immédiat influence grandement notre sentiment de bien-être et de sécurité. En développant des actions préventives, en sanctionnant les incivilités, en soutenant les actions de citoyen·ne·s, la commune contribue à un environnement plus propre et plus agréable, réapproprié par les citoyen·ne·s. La propreté publique concerne le bon état de l'espace public, qu'il s'agisse de son entretien et nettoyage mais aussi de sa conception favorable au maintien de la propreté, ainsi que toute question en rapport avec la gestion des déchets sur le territoire de la commune, produits par les Ucclois·e·s, les personnes de passage, les commerces et établissements Horeca, les entreprises et, enfin, la commune elle-même.

Ecolo Groen mise sur la prévention et la promotion et la mise en oeuvre du Zéro Déchet. La commune doit s'impliquer avec ambition dans la promotion et la mise en oeuvre du Zéro Déchet auprès de toutes les catégories de public concernées : des habitant·e·s aux écoles en passant par les commerces et l'Horeca, les entreprises, les clubs de sport, les mouvements de jeunesse, les corps de métiers sur les chantiers privés... Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! La commune et ses services doivent être le moteur des pratiques exemplaires de la réduction des déchets, à l'occasion de tout événement public festif, culturel, sportif...; à l'occasion des chantiers en voirie et dans les espaces publics ainsi que dans le fonctionnement des services communaux.

La sensibilisation est très importante : l'espace public est l'affaire de tou·te·s. Chacun·e a le droit de vivre dans des lieux propres. Il est impossible et impensable de mettre un gendarme à côté de chaque personne qui se déplace dans l'espace public. Il est donc indispensable de rappeler ou d'enseigner la responsabilité de chacun·e dans la prise en charge de ses déchets. Même si la sanction n'est agréable pour personne, elle peut s'avérer indispensable dans certaines situations ou face à certains comportements. Les dépôts sauvages et autres "oublis" de déchets en font certainement partie.

L'action de la commune dans les espaces publics

- Dans l'espace public, agir plus efficacement et fermement, notamment par le biais d'opérations "coup de poing", par une double action mêlant sensibilisation intensive et répression des infractions (sanctions administratives conséquentes) : contre les déjections animales (urine des chiens sur les façades ou non ramassage de crottes d'animaux de compagnie notamment dans les espaces verts et les parcs publics), contre les dépôts clandestins, contre les tags et les graffitis, contre les déchets jetés en rue (mégots de cigarette, canettes...). Sensibiliser, former et renforcer les moyens de la Police et du personnel communal pour lutter contre cette problématique.

- Amplifier les objectifs Zéro Déchet des services communaux et promouvoir les fonctionnements éco-responsables au sein de toute l'administration communale : généraliser l'usage du papier recyclé et l'impression recto-verso, préférer la réparation du matériel communal à l'achat de neuf ; réduire les déchets d'emballage ; améliorer le tri sélectif dans les bureaux , composter autant que possible les déchets organiques, etc.

- Mettre en oeuvre lors de toute manifestation publique une politique de propreté des lieux lors de l'événement et de réduction des déchets plastiques ou cartons par l'emploi de verres/gobelets

consignés sans pailles, de couverts et assiettes réutilisables. Mise en place de poubelles de tri temporaires.

- Faire un point sur le calendrier d'entretien des rues via les services communaux et les habitant-e-s (avec la collaboration des associations de quartiers) et revoir le cas échéant la fréquence de l'entretien. S'assurer de l'adéquation de l'équipement des ouvrier-ère-s de voirie en rapport avec leurs tâches. Donner la priorité aux zones identifiées comme "point noir" en la matière.

- Agir notamment à propos du problème des "restes" présents sur la voirie après le passage des collectes des sacs poubelle : intervention auprès des habitant-e-s pour mettre leurs sacs à l'abri, dialoguer avec Bruxelles Propreté à propos de la gestion du ramassage des "soldes" de sacs. Soutenir les rencontres régulières avec les équipes d'éboueur-euse-s et Bruxelles Propreté afin de procéder à une mise à plat de la question en présence de tou-te-s les intervenant-e-s. Collaborer avec la région sur le projet de regroupement de sacs poubelles dans des endroits conçus pour les préserver.

- Généraliser l'emploi de poubelles en dur pour contrer le déchiquetage des sacs poubelles par les animaux sauvages et domestiques dans les quartiers les plus concernés. Faire passer un balayeur de rue après chaque ramassage poubelle afin de nettoyer les éventuels sacs éventrés. Conscientiser les citoyen.ne.s sur l'importance de nettoyer devant chez soi après le ramassage des poubelles.

- Continuer à collaborer avec Bruxelles Propreté et la Région bruxelloise sur l'optimisation des caméras de surveillance pour repérer les lieux critiques de la commune, éviter les dépôts clandestins et évaluer le niveau de propreté d'une rue par intelligence artificielle.

Sensibiliser les habitant-e-s et les milieux scolaires

- Mener des campagnes préventives de sensibilisation : inciter la population à consommer moins et mieux, informer sur la toxicité de la cigarette jetée dans l'environnement, inciter la population à composter et à recycler.

- Conscientiser les ménages sur les bonnes habitudes à prendre pour réduire le gaspillage alimentaire et les déchets quotidiens via des ateliers pratiques sur le zéro déchet, le compostage, des trucs et astuces et une communication ciblée notamment pour le public précarisé, en collaboration avec le CPAS, les associations de terrain...

- Organiser, avec le réseau associatif, des ramassages événementiels de déchets pour sensibiliser le grand public : séances de "plogging" (courir en ramassant les déchets), challenge de la propreté avec les écoles, concours de ramassage des déchets autour des écoles et dans les plaines de jeux, prix de la propreté...

- Continuer la sensibilisation des milieux scolaires (enseignant-e-s, enfants et parents) au problème des emballages superflus. Promouvoir, soutenir, faire circuler entre les écoles les pratiques de compostage des déchets alimentaires dans les écoles.

- Promouvoir les sites de compostages existants et encourager le développement de nouveaux sites de composts collectifs dans les quartiers à forte densité d'appartements à raison, par exemple, d'un nouveau site de compostage collectif par an.
- Promouvoir l'application Fix My Street qui couvre également les déchets en rue.
- Promouvoir les systèmes de recyclage et les associations de services partagés : les boîtes à livres communales, Usitoo, les Frigos Solidaires...

- Afin de faciliter la vie des personnes ne sachant pas se rendre à la décharge publique, optimiser en localisation et en fréquence l'organisation de la déchetterie mobile pour les encombrants.

Les commerces, l'Horeca, les entreprises

- Mettre en place des rencontres et des campagnes invitant les commerces à s'inscrire dans une démarche de diminution des emballages par l'emploi de sacs et contenants réutilisables... Mieux mettre en avant les commerces qui s'inscrivent dans cette démarche.
- Subsidiariser, visibiliser et mettre en avant les associations ou les commerces uclois qui travaillent en économie circulaire et qui sont actifs dans le recyclage et le zéro déchet.
- Afin de lutter contre le gaspillage, promouvoir auprès de l'Horeca uclois les initiatives de Frigo Solidaires, les centres d'aide alimentaires du CPAS et autres initiatives anti-gaspillage.
- Promouvoir le compostage par des formations et des campagnes d'information auprès des professionnels de l'Horeca et des commerces agro-alimentaires.
- Développer et mieux promouvoir les magasins de seconde main, les ateliers et les magasins de réparation.
- Informer les commerces sur les différents contrats d'enlèvements de Bruxelles Propreté et leur communiquer les avantages du tri sélectif sur les sacs fuchsia.
- Évaluer avec Bruxelles Propreté l'horaire de collecte à proximité des noyaux commerciaux et de l'horeca afin d'éviter l'accumulation de déchets dans la rue entre les heures de fermeture des commerces et le ramassage des déchets.

LA SÉCURITÉ : **Police et Prévention, des actions complémentaires**

Au même titre que la solidarité sociale et la préservation de l'environnement, la sécurité pour toutes et tous participe directement à faire de notre commune une commune inclusive.

Certaines catégories de la population ressentent davantage les effets potentiels de l'insécurité, autant réelle que perçue. C'est le cas des femmes, des personnes âgées ou encore des habitant·es de certains quartiers. La promotion d'un cadre de vie sûr doit viser spécifiquement ces publics. Elle doit cependant veiller à se faire dans le respect des libertés individuelles et éviter tout traitement discriminant ou vexatoire (par exemple à l'égard des diversités ou de la jeunesse).

Si la grande criminalité inquiète (qu'elle soit violente ou moins visible comme la fraude), d'autres phénomènes nuisent au bien vivre. Nous pensons, dans l'espace public, aux problèmes les plus importants pointés par les Ucclois·es dans la dernière édition du Moniteur de la sécurité : l'insécurité routière (en particulier liée à la vitesse, l'agressivité ou encore aux nuisances sonores) et le partage de la voie publique entre chaque usager·ère. Les usagers faibles (piétons et cyclistes) sont bien entendu les plus exposés (voyez nos propositions à ce sujet dans le chapitre "Mobilité"). La lutte contre les vols de vélos fait aussi partie de nos priorités.

La convivialité de l'espace public est au centre de notre attention comme écologistes. Citons à ce titre la lutte contre le harcèlement que ce soit vis-à-vis des passant·es en général et des femmes en particulier ou lié aux phénomènes d'assuétudes (alcool, drogue). Sans oublier les actes qui nuisent à la propreté ou à la protection des espaces verts : dépôts clandestins, déjections canines, tags...

L'insécurité dans la sphère privée nous mobilise tout autant. Il ne s'agit pas seulement ici des cambriolages et vols dans les habitations (dont celui de vélos qui se déroulent très souvent à domicile) mais aussi des actes relevant des violences conjugales et intrafamiliales. Nous voulons lutter contre toutes les formes d'arnaques et d'abus de faiblesse, visant notamment les seniors, en particulier la cybercriminalité.

Deux acteurs se partagent principalement le travail de proximité à ce niveau : la Zone de police et le service communal de la Prévention. L'une et l'autre ont leurs missions spécifiques ; leur action, cependant, se complète sur le terrain.

Pour Ecolo-Groen, la sécurité concerne non seulement les Ucclois·es mais également les personnes qui travaillent ou sont de passage dans notre commune, ce qui demande une importante présence de terrain pour réaliser les missions de proximité. Ces missions au plus près des besoins du public doivent être renforcées et soutenues au niveau de la police locale. Parallèlement, le service de Prévention doit continuer à se déployer, en lien étroit avec l'action communale en matière de Cohésion sociale.

Nous comprenons en effet la sécurité (et la lutte contre l'insécurité) dans le sens plus large. Les pouvoirs communaux doivent, à leur mesure, offrir à chacun·e la sécurité d'existence, un cadre de vie sécurisant et la possibilité d'avoir une place dans la vie sociale (voyez notamment les chapitres "Action sociale", "Culture" et "Sports"). Toutes les propositions à travers l'ensemble de ce programme, assurant des conditions de vie décentes, participent à l'amélioration de la vie de chacun·e et, donc, à sa pleine jouissance de ses droits et libertés fondamentales.

Enfin, cette vision doit se concrétiser par des mesures qui permettent aux équipes concernées la

reconnaissance et la valorisation de leur travail, leur assurent des conditions de travail confortables et, enfin, garantissent leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

La révision de la clé de répartition financière entre zones de police et le juste financement de la police locale par le niveau fédéral sont nécessaires. Ecolo porte cette revendication dans son programme fédéral.

Traiter prioritairement les comportements régulièrement considérés comme étant les plus problématiques aux yeux des habitants

- Investir des moyens (matériels et humains) suffisants afin de lutter efficacement contre les cambriolages dans les habitations, contre les vols de vélos, contre les arnaques à domicile et via Internet, les pickpockets dans les transports en commun. Et accroître la communication autour des mesures et outils déployés dans ce cadre.
- Contrôler plus régulièrement et sanctionner les comportements participant à l'insécurité routière (excès de vitesse – notamment le non-respect des zone 20 –, conduite agressive et/ou sous influence).
- Complémentairement à l'action policière contre le deal de drogues, lancer dans un quartier spécifique, par exemple la place Danco, une expérience-pilote de lutte contre les assuétudes en rue par un accompagnement « pas à pas », à l'inverse d'une position fataliste considérant que certaines personnes ne veulent pas d'aide.

Investir dans une sécurité de proximité via la prévention et la police

- Aboutir dans le dossier du nouveau commissariat, sur la base d'un projet élaboré avec des parties prenantes pour les questions d'insécurité, d'accueil de publics spécifiques...
- Dans la foulée de l'expérience positive d'une antenne de prévention dans le quartier du Melkriek, envisager la création d'une première antenne police-prévention LISA à Uccle, par exemple dans le quartier du Homborch. Ce dispositif subventionné joue le rôle de point de contact avec la population et rassemble plusieurs services de proximité et acteurs locaux (inspecteur de quartier, prévention, médiations sociale et scolaire...).
- Maintenir un lien structurel et la cohérence des missions entre le service de Prévention et le service de l'Action et de la cohésion sociales.
- Renforcer les patrouilles à pied et à vélo, notamment dans les parcs (parc du Wolvendael...), afin de renforcer le lien avec la population et détecter les délits malaisément visibles en voiture. Proscrire la circulation de véhicules de police dans les parcs.
- Généraliser l'accueil par du personnel civil dans les postes de police afin de décharger les policier·ère·s des tâches administratives.
- Soutenir les fonctions d'agent·e de quartier et de régisseur·euse de quartier, et leur collaboration de proximité avec le service Prévention. Des réunions récurrentes Prévention-Police lancées dans le quartier du Melkriek ont permis de tisser un lien de confiance avec le public riverain.
- Continuer à associer la police à la vie de la Commune (fêtes de quartier, visites d'école, opérations "portes ouvertes"...), poursuivre les initiatives de mise en contact entre la police et le public telles que « Coffee with a Cop » ou les moments de contacts avec les habitant·es jeunes et âgé·es de nos quartier.

Une police innovante

- Poursuivre et développer les initiatives telle la nouvelle approche EVA (Emergency Victim Assistance) d'accueil pour les victimes de violences intrafamiliales et/ou sexuelles.
- Se montrer proactif dans la mise en place d'autres initiatives (bouton d'alarme anti-harcèlement, vélos-appâts avec traqueur GPS, point de contact LGTBQIA+...).
- Garder une attention constante sur l'accueil de qualité au commissariat avec une attention toute particulière femmes, aux personnes victimes d'actes racistes et homophobes et la qualité des informations données aux citoyen·nes (via notamment une meilleure mise en réseau des informations entre la Commune, le CPAS et la Zone de police).
- Amplifier le travail sur l'antidiscrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires (insultes, violences, délit de faciès) de porter plainte auprès d'un·e agent·e spécifiquement formé·e à ces questions.
- Rapprocher la police et les jeunes par des actions positives.
- Envisager la constitution à Uccle d'une équipe pluridisciplinaire pour le contact et le suivi de publics fragilisés (notamment les sans-abri) sur le modèle de la Team Herscham de la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles.

Assurer la sécurité tant subjective (sentiment d'insécurité) qu'objective (accidents, actes de violence et vols)

- Veiller à la clarté de la signalisation et des marquages au sol : passages piétons, marquage pour les cyclistes, zones de stationnement, éclairage... Veiller en particulier à la sécurisation des cheminements piétons et cyclistes lorsqu'il y a un chantier (cf. Chapitre "Mobilité").
- Accroître les formations à la sécurité routière dans les écoles (via le Brevet du cycliste existant et des ateliers « enfants piétons ») et poursuivre les formations de mise à jour auprès de publics-cibles (à l'instar des ateliers « Code de la voie publique » du programme « Seniors : objectif mobilité » initié sous la mandature).
- Un espace public plus sûr pour toutes et tous, à tous âges et tenant compte des difficultés à se déplacer pour certaines catégories de la population (voir chapitre mobilité).
- Veiller à renouveler et améliorer l'éclairage public (notamment entrées des chemins, passages piétons, etc.) et à éviter que les lampadaires ne soient noyés dans la frondaison des arbres.
- Sensibiliser les riverain·es au bon entretien de leurs trottoirs (entretien, déneigement, enlèvement des feuilles mortes, dégagement des haies envahissantes) et intensifier à ce niveau les sanctions administratives voire actions communales pour les plus récalcitrant·es à cette obligation.
- Mener des campagnes régulières de sensibilisation sur les arnaques et les abus de faiblesse visant notamment les seniors.
- Réserver les caméras de surveillance aux lieux stratégiques et problématiques : noyaux commerçants, établissements isolés tels que la Piscine Longchamp ou à certains carrefours. Un quadrillage à tous crins du territoire communal représenterait en effet un budget inabordable (installation, raccordement et entretien) alors que les résultats des études en la matière tendent à démontrer leur très faible impact pour réprimer ou prévenir la délinquance. Elles sont plutôt

utiles pour encadrer des manifestations, pour gérer des problèmes de circulation routière, etc.

-Poursuivre le recours à une caméra mobile afin de mener des actions ponctuelles, par exemple à l'encontre de dépôts d'immondices clandestins.

Aider les commerces et entreprises à se protéger

- Renforcer l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance...) et accompagner les entreprises et commerces dans l'obtention de la prime régionale à la sécurisation de leurs locaux.

- Proposer des formations adaptées à la gestion des risques ;

- Aider les plus petits acteurs économiques et associations à développer leur cyberprotection.

Pour les citoyen-ne-s

- Dans la foulée de la révision des primes à la sécurisation du logement (plafond relevé, extension aux locataires, caractère social de la prime), doter le service de Prévention des moyens humains nécessaires à la poursuite de sa mission d'information, de conseil et de suivi des dossiers de prime.

- Renforcer la coopération entre la Police et la Prévention dans l'aide aux habitant·es, poursuivre l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'aide de supports innovants et de proximité.

- Mobiliser les sociétés de logement social pour sécuriser les habitations de leurs locataires.

- Sensibiliser, avec les acteurs spécialisés, à la protection en matière de cybersécurité.

- Proposer des ateliers pour certains publics spécifiques sur la gestion contre le harcèlement ou l'agression dans l'espace public (voir aussi le chapitre « Lutter contre les discriminations »).

Mieux recruter, former et évaluer les policiers

- Recruter davantage de policier·ères et compléter le cadre. Encourager le recrutement de Bruxellois·es, et plus spécialement d'habitant·e·s de la zone, en organisant une campagne d'information ciblée et des projets spécifiques avec le service Emploi de la Commune.

- Investir dans la formation des policier·ères à la gestion des problèmes de voisinage et à l'assistance aux victimes. Accorder une attention toute particulière à la formation des policier·ères à la problématique des violences familiales et conjugales (encourager les échanges avec les associations actives dans ce domaine) et des actes racistes et discriminants envers les communautés LGBTQIA+. Veiller au suivi de la formation continue des policier·ère·s, notamment en matière de non-discrimination, et valoriser les outils de gestion non violente.

- Assurer l'évaluation éthique des interventions policières, notamment dans la prise en charge des plaintes et via les bodycams.

- Mener une réflexion sur les contrôles d'identité pour éviter le profilage ethnique même s'il est interdit. Assurer l'application des dernières modifications des lois fédérales, par exemple les conditions posées au menottage des mineurs.

Plaider pour l'interdiction de l'utilisation des armes létales dans les milieux psychiatriques et leur

préférer des armes hypodermiques.

- Garantir des conditions de travail confortables pour le personnel (horaires, rémunération, soutien psychologique...).
- Favoriser les collaborations entre zones de police, entre autorités policières et judiciaires et entre régions afin de permettre les échanges de bonnes pratiques, notamment pour les évaluations, et la circulation de l'information.

Démocratiser la décision politique en matière de police et mieux communiquer

- Mieux_informer les habitant·es de l'existence d'un droit d'interpellation citoyenne au Conseil de police.
- Diversifier l'information vers les habitant·es au sujet des missions et du travail accompli par les services de police, concernant les gestes simples qui permettent de se prévenir d'actes délictueux... (via le journal communal, le site internet de la Commune, des toutes-boîtes et via l'agent de quartier, cf supra) et vers les médias. Diffuser les numéros de téléphone utiles.
- Instaurer, comme c'est le cas pour le budget du CPAS, une présentation annuelle du budget de la Zone de police devant le Conseil communal (le budget communal pour la Zone de police s'élève à 19,8 millions d'euros, pratiquement à niveau égal avec la dotation au CPAS). A cette occasion, présenter également une présentation claire et précise des chiffres clé de la sécurité à Uccle et par quartier.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET AFFAIRES EUROPEENNES

Nous voulons faire de notre commune un territoire ouvert sur le monde, un territoire solidaire où nous donnons un maximum de chances à chacun.e de pouvoir s'intégrer dans la société de manière épanouissante. Nous voulons relever le défi de l'interculturalité et ainsi reconnaître et valoriser la diversité des cultures en favorisant l'échange et la connaissance de l'autre. Ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare.

Pour Ecolo-Groen, la solidarité internationale est un enjeu communal à part entière : une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions concrètes de coopération, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial. Nous voulons, promouvoir la solidarité et les actions menées en faveur de la défense des droits humains sur notre territoire et dans le monde. Nous voulons soutenir les initiatives et les acteurs de la solidarité dans notre commune car ils sont un des meilleurs relais des valeurs que nous défendons.

La motion approuvée à l'unanimité en conseil communal de décembre 2019 fait d'Uccle une commune hospitalière. Nous nous engageons à poursuivre le travail entamé en soutenant les collaborations avec le secteur associatif, les partenaires privilégiés de la commune, le CPAS et l'Agence immobilière sociale d'Uccle, et les Ucclois.es.

Confirmer Uccle, comme commune hospitalière exemplaire

- Favoriser l'hébergement des personnes bénéficiaires de la protection temporaire et réfugiées en Belgique et leur accès aux services élémentaires ; poursuivre leur intégration notamment administrative (faciliter l'accès aux documents), sensibiliser la population uccloise sur les migrations et l'accueil de l'autre ; ouvrir des classes d'accueil dans les écoles communales uccloises ; développer les logements de transit ; soutenir le Centre pour mineurs non accompagnés de la Croix rouge ; soutenir les projets et actions des Ucclois(es).
- Si nous sommes confrontés à de nouvelles crises, comme la guerre en Ukraine, nous soutiendrons au mieux un accueil digne des personnes réfugiées sur notre commune en partenariat avec la région et Fedasil.
- Créer une commission "commune hospitalière" rassemblant les acteurs et actrices de terrain afin d'être à leur écoute et de travailler en bonne collaboration, à partir de la réalité communale, des besoins du terrain et des expériences des acteurs. Cette commission réalisera aussi un diagnostic auprès des publics concernés pour identifier les politiques nécessaires.
- Les lieux d'échange et de concertation intercommunale en matière de logement (table logement, etc.) seront pérennisés. La concertation logement, outil de coordination entre toutes les entités communales concernées sera maintenue et pérennisée tout comme les tables du logement et les tables de conversation organisées dans différents lieux culturels de la commune.
- En partenariat avec des associations spécialisées, nous renforcerons le soutien en termes de santé mentale pour les personnes dont le parcours migratoire a été source de traumatismes.
- La création d'un kit d'accueil complétera la brochure destinée aux Ucclois.es européen.nes.

Renforcer les partenariats Nord-Sud

- La commune a développé depuis de nombreuses années un partenariat avec la commune de Kintambo (RDC). Celui-ci devra être renforcé en incluant dans la mesure du possible de nouveaux domaines d'action (culture, santé, accès à l'eau). Le soutien aux acteurs belges actifs à Kintambo sera développé.
- Un jumelage effectif sera mis en place entre Uccle et Kintambo. Dans la mesure du possible, de nouvelles collaborations devront être tissées avec d'autres territoires. Développer les partenariats notamment dans le cadre de jumelages avec de nouvelles communes nous permettra de favoriser l'interculturalité.

Préserver le label « commune du commerce équitable »

Un certain nombre d'actions peuvent permettre à la commune d'Uccle d'être exemplaire et de sensibiliser les Ucclois.es sur ces questions. Le soutien à Oxfam, la promotion des commerces et des biens produits de manière équitable, introduire dans tout marché public des critères de respect des normes sociales et environnementales et des droits humains fondamentaux, assortis de mécanismes de contrôle. Poursuivre le recours aux produits du commerce équitable au sein de l'administration communale, conformément à la résolution adoptée par le Conseil communal en décembre 2010.

Développer les actions d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

A travers le nouveau Festival des solidarités internationales, un évènement communal à la fois informatif, festif et culturel, qui vise à sensibiliser l'ensemble des habitant-e-s à ces questions, les appels à projets comme « Mon école solidaire », les expositions dans l'espace public, la commune peut sensibiliser les Ucclois'es à la diversité culturelle et aux enjeux de coopération et solidarité Nord-Sud. Ces actions seront renforcées notamment dans le cadre de partenariats durables avec la société civile et les écoles primaires et secondaires de la commune en s'appuyant notamment sur les bibliothèques publiques. Ces actions de sensibilisation seront aussi adressées au personnel communal.

Soutenir les acteurs locaux de la solidarité internationale

- Améliorer l'implication dans la vie culturelle et associative de la commune des acteurs locaux de la solidarité internationale. Ils pourront être accueillis au sein de la Maison de la citoyenneté et des associations et soutenus dans leurs actions de sensibilisation notamment dans le cadre du village des associations, organisé annuellement.
- Renforcer le Conseil consultatif de la solidarité internationale créé en 2021. Ce conseil donne des avis et participe au Festival des solidarités internationales. Il favorise l'implication des habitant.es dans la mise en œuvre des politiques de solidarité internationale. Nous proposons d'octroyer un budget propre au CCSI et que ses avis deviennent plus contraignants.

Promouvoir les droits humains et le dialogue interculturel

- Notre engagement en faveur des droits humains sera rappelé à travers des actions symboliques. La défense de personnalités dont les libertés sont réprimées à l'étranger et la lutte contre leur invisibilisation fera partie de nos priorités.
- Des actions en faveur de la promotion des textes fondateurs et de la démocratie internationale seront activement mises en œuvre annuellement.
- Nous poursuivrons les actions promouvant le dialogue interculturel et le vivre-ensemble avec

pédagogie et bienveillance.

Promouvoir et valoriser notre identité européenne

Cette identité est un ferment de paix et de liens entre les peuples européens. C'est pourquoi nous nous engageons à renforcer la dimension européenne de notre commune. Notre commune peut se nourrir encore plus des échanges et des collaborations tissées au niveau européen.

- Développement d'une offre culturelle valorisant les nationalités européennes qui composent notre population, inscription de la commune dans les réseaux de villes européennes, mise en place de partenariats et collaborations au niveau européen dans tous les domaines de compétences communaux, promotion des valeurs et de la citoyenneté européennes auprès de la population et notamment des plus jeunes, renforcement des liens avec la communauté européenne ucquoise seront nos priorités.

-Promouvoir l'identité européenne notamment auprès des plus jeunes, et développer l'éducation à la citoyenneté dans les écoles ucquoises et les mouvements de jeunesse. Valoriser la contribution de citoyens européens résidant à Uccle pour partager leur expérience auprès des écoles et citoyen-ne-s de la commune sera l'une de nos actions.

- Le prix du citoyen .ne européen.e attribué tous les deux ans sera l'occasion d'organiser un événement culturel et pédagogique à destination des Ucquois.es.

- Au sein de nos instances culturelles, la diversité de l'espace européen sera promue (programmation au CCU et à la Ferme rose, catalogue dans les bibliothèques). Un cycle de cinéma européen sera organisé annuellement avec la collaboration des représentations culturelles présentes en Belgique et les instances européennes.

- Promouvoir Uccle comme commune européenne. Uccle est aujourd'hui insuffisamment inscrite dans la dynamique des villes européennes et de la transition. Les réseaux existants constituent pourtant des leviers puissants d'innovation et de partage de bonnes pratiques. C'est pourquoi, nous souhaitons renforcer les liens avec les représentations des Etats membres, étudier l'opportunité d'inscrire la commune dans de nouveaux réseaux de villes européennes autour de projets structurants (culture, transition, environnement ...), développer des collaborations entre les opérateurs culturels publics ucquois (centres culturels, bibliothèques, académies) et des organisations culturelles européennes et inciter les opérateurs associatifs ucquois à intégrer des projets et réseaux européens. La participation à active de la commune à des événements culturels européens déjà amorcée (Journées du patrimoine, Rendez-vous des jardins,...) sera renforcée pour ancrer encore plus la commune d'Uccle dans l'espace européen.

LES SPORTS : **Le sport accessible à tou-te-s**

Le sport et, au sens le plus large, la pratique quotidienne d'une activité physique suffisante, est bien davantage qu'un élément fondamental en matière de promotion de la santé. C'est aussi un vecteur essentiel de lien social, une école de vie où se confronter à la diversité et où forger l'esprit d'équipe et la confiance en soi. Notre Commune se doit de promouvoir le sport et de le rendre accessible à tou-te-s.

Le sport doit avant tout constituer un moyen d'action pour satisfaire différents objectifs qui s'intègrent dans un cadre plus large. Sa dimension collective en fait une source d'inclusion sociale. Pour les plus jeunes, il permet l'apprentissage de règles, d'écoute de l'autre, de participation à la vie d'un groupe. Pour les aîné-e-s, le maintien d'une activité physique est source de bien-être et de lien social.

Nous voulons faire du sport un moyen d'émancipation individuelle : l'éveil par l'activité psychomotrice pour les jeunes enfants, l'apprentissage d'une maîtrise, voire d'un dépassement de soi ou d'une meilleure acceptation de soi-même pour les plus grands.

Une politique "sport pour tou-te-s"

- Garantir un maillage et une diversité de l'offre sportive sur l'ensemble du territoire. Apporter une attention particulière aux infrastructures en plein air et libre d'accès.
- Promouvoir le sport féminin en portant une attention toute particulière à l'accessibilité aux infrastructures sportives aux groupes de femmes.
- Développer dans les écoles une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge, en collaboration avec les clubs sportifs (voyez aussi le chapitre "Éducation – Enseignement").
- Encourager la pratique de simples activités physiques dans le cadre de la vie quotidienne, en particulier par la promotion des déplacements à pied ou à vélo. Notamment vers et depuis l'école : rues scolaires, brevets vélos, Vollenbike challenge, "ramassage" scolaire mutualisé entre les écoles pour la création d'un maillage de pédibus et vélibus et pour les adultes : promotion de la pratique de la marche à pied et du vélo pour les déplacements sur de courtes distances.
- Renforcer le dispositif des chèques sports, créé au cours de cette mandature, permettant aux enfants, aux jeunes ayant des revenus limités ou dont les parents ont des revenus limités de pratiquer la discipline sportive de leur choix. Le montant du chèque sport devrait passer de 75 à 100 euros.
- Continuer à pratiquer des tarifs de location des infrastructures sportives communales qui ne constituent pas un obstacle à la pratique du sport.
- Accueillir encore dans les années à venir les Urban youth games, journée sportive réunissant des centaines d'enfants de 5^e et 6^e primaire au cours de laquelle ils peuvent (re)découvrir différentes disciplines.
- Promouvoir les activités intergénérationnelles et interculturelles via le sport.
- Maintenir l'accès à la piscine Longchamp à un prix abordable en se limitant à l'indexation des tarifs. En période estivale, garantir un accès libre à son jardin. Y développer des activités et installer des infrastructures à l'attention des tous petits et des enfants. Envisager l'ouverture de

la piscine le dimanche après-midi durant les mois de juillet et août.

- Inciter les clubs sportifs, notamment par le biais de subsides, à développer des actions et mesures visant à favoriser la cohésion sociale et une plus grande mixité et à promouvoir et développer la pratique du sport par des personnes en situation de handicap.
- Soutenir et accueillir dans nos salles des activités sportives accessibles aux personnes en situation de handicap.

Soutenir et coordonner les associations et clubs sportifs

- Poursuivre l'organisation d'une assemblée générale annuelle des clubs sportifs, lieu de concertation et d'information entre la Commune et les différent-e-s acteur-trice-s en matière de sport à Uccle
- Envisager la création d'un conseil des clubs sportifs, organe constituant un lieu d'échange privilégié où pourraient notamment être définies les priorités en matière de politique sportive. Par ailleurs, des Assises du sport seraient organisées au cours de la mandature.
- Développer une communication proactive sur l'existence et l'offre des clubs sportifs situés sur le territoire communal. Concrètement, un annuaire reprenant les différentes disciplines sportives proposées à Uccle ainsi que les coordonnées des clubs sportifs et infrastructures sportives serait mis en ligne sur le site internet de la Commune.
- Renforcer et cibler le soutien financier et matériel aux nombreux clubs sportifs et mouvements de jeunesse qui participent à la dynamisation de notre commune, qui privilégient la qualité de la formation, qui développent des actions afin de favoriser la cohésion sociale et la mixité, qui proposent des activités à l'attention des personnes en situation de handicap... Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs.
- Créer une plateforme communale de dons de matériel pour les clubs sportifs et mouvements de jeunesse.
- Associer davantage les clubs à la gestion des infrastructures mises à leur disposition.
- Veiller à optimiser l'occupation des salles sportives communales selon des critères objectifs.
- Organiser une séance d'information, à l'occasion ou non de l'assemblée générale annuelle, à l'attention des clubs au sujet des subsides et appels à projet existants.
- A l'instar du tournoi annuel communal de hockey, organiser (à nouveau) un tournoi de basket et de pétanque de la Commune, réunissant les différentes équipes uccloises.

Des infrastructures sportives de qualité

- Rénover les salles de sport Van Offelen et Stroobant.
- Créer une nouvelle salle de sport qui serait située dans le quartier du Bourdon.
- Finaliser l'installation d'un mini-terrain de football « Belgian red court » au Homborch, plaine de la Gazelle.
- S'assurer que le futur stade national de Hockey soit une infrastructure exemplaire (énergétiquement, en termes de gestion des eaux, d'écoconstruction, de verdurisation), accessible à un maximum de citoyen.ne.s et ouvert sur le quartier (en particulier aux jeunes,

notamment via le PAS...). Maintenir une salle omnisport couverte de même capacité sur site. La doter d'une buvette. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les activités sur le plateau de Zwartebeek soient davantage interconnectées et non cloisonnées comme aujourd'hui.

- Adapter l'accès à toutes les infrastructures sportives (intérieures et extérieures) aux personnes en situation de handicap.
- Aménager de nouvelles aires de sport et de loisirs (notamment de street work-out, skatepark) et de nouvelles infrastructures sportives dans l'espace public et veiller à un entretien plus régulier de celles-ci. Veiller à ce que certaines d'entre elles soient adaptées aux personnes en situation de handicap.
- Pérenniser les activités sportives existantes au cœur de l'îlot Brugmann-Wolvendael-Delvaux-Scott, vecteur de lien social et de convivialité.
- Mettre en place des parcours de marche et de jogging via une signalisation spécifique.
- Encourager la pratique du vélo en offrant des infrastructures de qualité et des cheminements sécurisants, en particulier aux abords des infrastructures sportives : pistes cyclables, arceaux etc.
- Désigner au plus vite un nouveau concierge au centre Derrider afin d'assurer la gestion du site.
- Charger la commune d'un rôle de facilitateur entre les clubs sportifs et les établissements scolaires situés à Uccle afin que ces derniers mettent davantage leurs salles de sport à disposition en dehors des heures de cours ; afin, aussi, que les écoles utilisent davantage les terrains et les infrastructures des clubs en journée.
- Envisager d'accueillir un événement de E-sports à Uccle.
- Continuer à organiser les 10km d'Uccle et envisager l'organisation d'autres événements sur le territoire de la commune, par exemple une course cycliste amateur.
- Proposer dans l'espace public des équipements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Santé, alimentation environnement et sport

- Encourager chaque association sportive à adopter des mesures en faveur d'une alimentation saine de ses adhérents (par exemple : manger des légumes et des fruits de saison, boire de l'eau, éviter de manger trop salé et trop sucré).
- Encourager les clubs sportifs à ne plus utiliser des gobelets et autres plastiques à usages uniques et l'interdire dans les structures communales.
- Encourager les clubs sportifs à mettre en place un dispositif de tri de déchets, à l'instar de ce qui a été mis en place dans les salles de sport.

LE RESPECT DU VIVANT : **Uccle, commune amie des animaux**

Notre société est heureusement de plus en plus sensible aux animaux et demande que leurs droits soient davantage considérés et qu'ils soient mieux protégés dans leur intégrité. Uccle s'est inscrit dans ce mouvement en étant par exemple la première commune à lancer une prime à l'adoption d'un animal domestique en refuge.

Les dernières études scientifiques confirment que, du poisson au chien, les animaux sont des êtres sensibles, doués de sentiments, nouent des amitiés et sont capables de réflexion et de logique. En conséquence, de nouveaux modes de vie apparaissent et les associations actives pour les droits des animaux sont de plus en plus écoutées. Il y a une dizaine d'années, les chats errants pouvaient encore être chassés en Belgique. Nous n'imaginons plus aujourd'hui réguler de la sorte leur population. La consommation de produits d'origine animale pose des questions tant éthiques qu'écologiques et est en diminution ces dernières années.

Nous avons fait le choix de traiter dans un même chapitre les questions relatives aux animaux sauvages et aux animaux domestiques. Tous méritent notre attention, de questionner leur protection, leur défense, leurs libertés, leurs droits. Il convient par exemple de protéger tant les animaux domestiques que les animaux sauvages qui pourraient entrer en contact avec des raticides. Certaines espèces sauvages, comme le moineau (dont la population a drastiquement diminué), se sont développées en fonction des activités humaines. Comme lors de la législature précédente, l'échevin·e en charge des espaces verts et de la biodiversité devrait également se charger de la protection des animaux. L'adoption du code bruxellois du bien-être animal devrait amener les communes à jouer un rôle plus actif en la matière.

Informé, sensibiliser et aider les Ucclois-es à assurer le bien-être des animaux

- Informer les habitant·e·s des besoins et comportements sains des animaux de compagnie via des publications dans le Wolvendael, l'organisation de conférences...
- Informer et inciter Bruxelles Environnement à informer les habitant·e·s des soins nécessaires et apportés aux animaux dans les espaces publics (par exemple : chèvres, ânes, chevaux... au plateau Engeland et au Kawberg).
- Mieux communiquer sur les mesures à prendre lorsque l'on trouve un animal sauvage ou domestique blessé ou abandonné (sur le site web de la commune, via des articles dans le Wolvendael...).
- Désigner un service de garde ou un·e vétérinaire communal afin qu'il·elle puisse recevoir les animaux sauvages ou domestiques blessés ou malades, trouvés sur le territoire de la commune et qui ne peuvent être conduits en refuge par ceux qui l'ont trouvé. Celui-ci leur apportera les premiers soins avant le transfert éventuel en refuge.
- En collaboration avec les refuges, proposer aux écoles des animations sur la protection des animaux et la visite de refuges ou sanctuaires (en bannissant les zoos et parcs animaliers).
- Mieux communiquer sur la prévention des nuisances liées à nos interactions avec les animaux (empêcher l'accès aux poubelles, arrêter de jeter du pain aux pigeons, etc.). Rappeler le rôle primordial des rats, renards et autres espèces régulatrices et sur leur place en milieu urbain.
- Diffuser des autocollants (« animaux ici ») à coller sur les boîtes aux lettres pour informer les

services de secours de la présence d'animaux domestiques dans les bâtiments et des cartes, à ranger dans son portefeuille, pour informer les services de secours que des animaux attendent dans le logement.

- Continuer à sensibiliser la population aux dangers des bruits des pétards et feux d'artifices pour les animaux sauvages et domestiques (panique, crise cardiaque, stress, fuite et danger d'accident sur les routes...).
- Améliorer les primes à l'adoption d'un animal domestique en refuge et pour la vaccination, la stérilisation et/ou l'identification des chats et des chiens domestiques des ménages à faibles revenus. Mieux communiquer sur la prime à destination des faibles revenus via le CPAS et y distribuer des chèques toilette.
- Systématiquement indiquer dans les dossiers des bénéficiaires du CPAS les dépenses liées aux animaux de compagnie pour mieux évaluer leur état de besoin. Mettre en place une permanence vétérinaire au CPAS.
- Soutenir les mécanismes d'entre-aide en cas d'accident de vie : soins aux animaux quand une personne est hospitalisée, etc.
- Continuer à sensibiliser aux effets des tondeuses notamment automatiques sur la faune sauvage et la biodiversité. Rappeler régulièrement l'interdiction l'utilisation nocturne des tondeuses automatiques.
- Davantage sensibiliser les habitant·e·s quant à l'impact négatif de la lumière sur les animaux nocturnes, et sur l'importance d'éviter les éclairages inutiles des jardins, piscines extérieures, etc.
- Intensifier le soutien aux refuges. Poursuivre le soutien financier et la collaboration avec l'asbl Chats Libres pour gérer la population de chats errants. Sensibiliser en parallèle à l'importance de la stérilisation.

La place des animaux dans notre commune et leur protection

- Évaluer la distribution des zones de liberté pour chien dans la commune. Créer éventuellement de nouvelles zones de liberté pour chien clôturées là où c'est possible et où elles manquent, dans le respect des besoins des autres usager(ère)s et de la biodiversité, et en échange du respect de la tenue des chiens en laisse dans le reste de ces espaces. Aménager certaines de ces zones avec des jeux pour chiens afin d'en augmenter l'attrait.
- Ne pas mener de campagnes de dératisation aux alentours des parcs et des zones semi-naturelles d'Uccle et le long des ruisseaux et zones humides. Limiter l'utilisation de ces derniers (particulièrement cruels) et se saisir de toute alternative non cruelle (ondes, contraceptifs) lorsqu'elle sera disponible sur le marché européen.
- Intégrer la question des animaux dans les plans de gestion de crise (convention d'adoption temporaire en cas de pandémie, attention aux animaux en prairie lors des canicules...).
- Favoriser des spectacles lumineux et musicaux moins bruyants que les feux d'artifices. Continuer à ne plus organiser de feux d'artifice.
- La présence d'animaux sur les foires et marchés est désormais interdite dans toute la Région bruxelloise. En informer les Ucclois-es lors de la Foire de Saint-Job, expliquer en quoi cette interdiction est positive pour le bien-être animal/

Agir via notre alimentation

- Promouvoir et sensibiliser les Ucclois·es à l'alimentation végétale, en réitérant par exemple la collaboration de la commune au VeggieChallenge organisé tous les ans par l'asbl Proveg.
- Augmenter la part de repas et-ou d'offres végétariennes et végétaliennes de qualité dans les appels à projets, marchés publics et cantines de la commune.
- Faire évoluer le catering lors des réunions (internes et publiques) et des évènements publics pour tendre vers une offre 100% végétarienne à l'horizon 2030.
- Permettre aux enfants de parents végétariens de prendre quotidiennement leur repas dans les crèches et écoles communales.

Soutien aux espèces sauvages locales

- Amplifier la gestion raisonnée des espaces verts (outre leur protection), en prévoyant différents biotopes favorables à l'alimentation, à la reproduction et aux nids des insectes et petits animaux.
- Prévoir tout dispositif, aménagement, règlement, favorables aux déplacements de la petite faune. Étudier la possibilité de fermer ou mettre en circulation locale les rues où traversent les batraciens (crapaux, grenouilles, tritons..) pendant leur période de migration, en associant le voisinage.
- Équiper les bâtiments communaux d'un maximum de dispositifs permettant aux insectes, oiseaux ou chauve-souris de se loger tout en préservant le bâti. Imposer l'intégration au bâti de nichoirs et autres espaces destinés aux animaux cavernicoles lors de constructions neuves et rénovations importantes.
- Continuer à distribuer des nichoirs (à l'image de l'action entreprise pour les moineaux) ou les proposer à prix coûtant à la population.
- Sensibiliser à l'importance du respect de la nuit pour les animaux nocturnes en adaptant l'éclairage des jardins et intérieurs d'îlot.
- Pour la protection des espaces verts et de la faune voir aussi les chapitres « Environnement , climat et biodiversité » et « Urbanisme »